

IV. LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

IV.1. LES UNITES PAYSAGERES

« Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie du territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères. »

(Source : Les Atlas de paysages, méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, 2015).

Autrement dit, une unité paysagère correspond à une portion de territoire présentant globalement des caractéristiques communes au niveau de critères paysagers (géomorphologie, ouverture, occupation du sol, densité du couvert végétal, etc.).

L'aire d'étude éloignée qui s'étend sur une vingtaine de kilomètres autour du projet permet de localiser le projet dans son environnement large. L'examen approfondi des unités paysagères permet de vérifier la compatibilité du territoire avec l'accueil d'un parc éolien.

Le présent document s'attache, pour chacune des unités paysagères, à considérer quels en sont les éléments caractéristiques, et à évaluer si elles présentent une sensibilité potentielle vis-à-vis du projet.

Les paysages concernés par l'aire d'étude éloignée sont décrits dans les paragraphes suivants.

IV.1.1. L'ARREE

La zone d'implantation potentielle se situe dans la partie est des paysages de l'Arrée, il s'agit d'une unité paysagère dans le prolongement du massif du Mené à l'est, possédant les mêmes caractéristiques de bocage dense sur les collines.



Photo 27 : Le bocage vallonné de l'Arrée

L'unité paysagère est délimitée au nord par la forêt domaniale de Beffou, à l'est par le bois d'Avaugour et au sud par le massif granitique de Quintin dont la limite est marquée par une forte différence de topographie. L'Arrée est constituée d'un enchaînement de monts, collines et vallées qui forment un paysage au relief mouvementé occupé

par des prairies au bocage dense parsemé de bois et bosquets en fond de vallées comme sur les lignes de crête, comme illustré sur le bloc-diagramme ci-après.

Il s'agit donc d'un paysage aux perceptions rétrécies par le bocage et le relief, où les vues larges sont réservées aux points hauts ou routes en belvédère dominants le paysage environnant.



Photo 28 : Les vallons encaissés et boisés de l'Arrée



Photo 29 : Massifs boisés et prairies bocagères dans la partie sud de l'unité paysagère

Le socle granitique du massif a façonné des sols pauvres où domine l'élevage, mais où sont aussi présents les landes, boisements et friches.



Photo 30 : La végétation de lande, de prairie et de bocage compose un paysage aux visages multiples

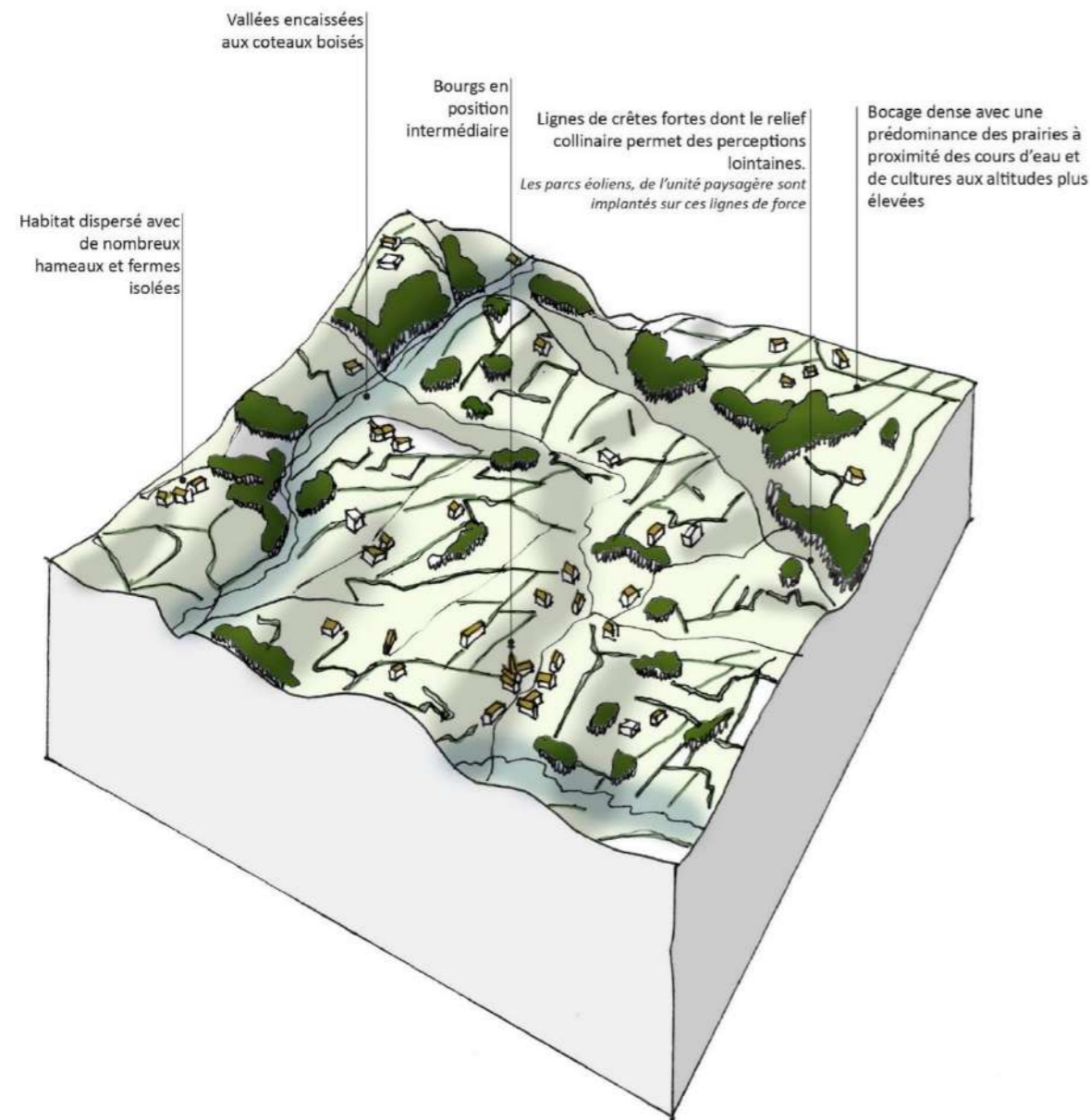


Figure 65 : Bloc-diagramme de l'unité paysagère de l'Arrée

L'habitat est dispersé avec de nombreuses fermes isolées et hameaux, aucun pôle principal ne se détache, les bourgs principaux étant Saint-Connan à proximité de la Zone d'Implantation Potentielle, Bourbriac au nord de l'unité paysagère et Saint-Nicolas-du-Pélem dans la partie sud.

Le motif éolien est déjà présent au sein de l'unité paysagère avec 6 parcs en exploitation qui soulignent les lignes de crêtes successives de l'Arrée. Malgré la présence de ces parcs concentrés dans la partie ouest de l'Arrée. Ceux-ci ne sont visibles que de manière fragmentée et il est rare d'en apercevoir plusieurs en même temps en raison des paysages fermés par le bocage et la topographie. De manière générale, les parcs suivent une implantation sur des lignes nord/sud avec des lignes simples ou doubles : parcs de Kerpert-Magoar, Lanrivain et Maël-Pestivien.

Malgré la forte présence du bocage, celui-ci tend à s'ouvrir avec une lente dynamique de vieillissement des arbres qui ne sont pas renouvelés. Ce paysage est considéré comme le plus représentatif de l'Argoat, la Bretagne intérieure.

IV.1.2. LE MASSIF DU MENE

Le Massif du Mené se situe à 2 km à l'est de la Zone d'Implantation Potentielle. Il fait partie de la famille des paysages du bocage dense sur les collines, à l'instar de l'Arrée. Le massif se caractérise avant tout par un relief de collines granitiques et de vallées. Au sud de Quintin, le massif possède un relief très vallonné. Les multiples petites vallées morcellent les perceptions du paysage, leurs coteaux sont très souvent boisés du fait des fortes pentes. Toutefois, lorsque les points hauts des vallonnements sont dégagés ou à la faveur d'une route en position de surplomb, de larges points de vue permettent d'apprécier le paysage de vallon.

En raison d'une topographie mouvementée, l'élevage est dominant avec des prairies morcelées et entrecoupées de talus surmontés de haies. Sur les crêtes, les petits boisements sont nombreux et contribuent à fermer d'avantage le paysage. La forêt de Lorge, dans la partie sud-est du massif, constitue le plus grand boisement, s'étendant le long d'une vaste ligne de crête dominant le paysage environnant.



Photo 31 : Cultures, prairies et boisements occupent l'unité paysagère

Le bloc-diagramme ci-après illustre le relief vallonné ponctué de nombreux boisements et haies bocagères qui forme un paysage aux perceptions fragmentées.



Photo 32 : Quelques perceptions lointaines se dégagent sur les points hauts occupés par des prairies

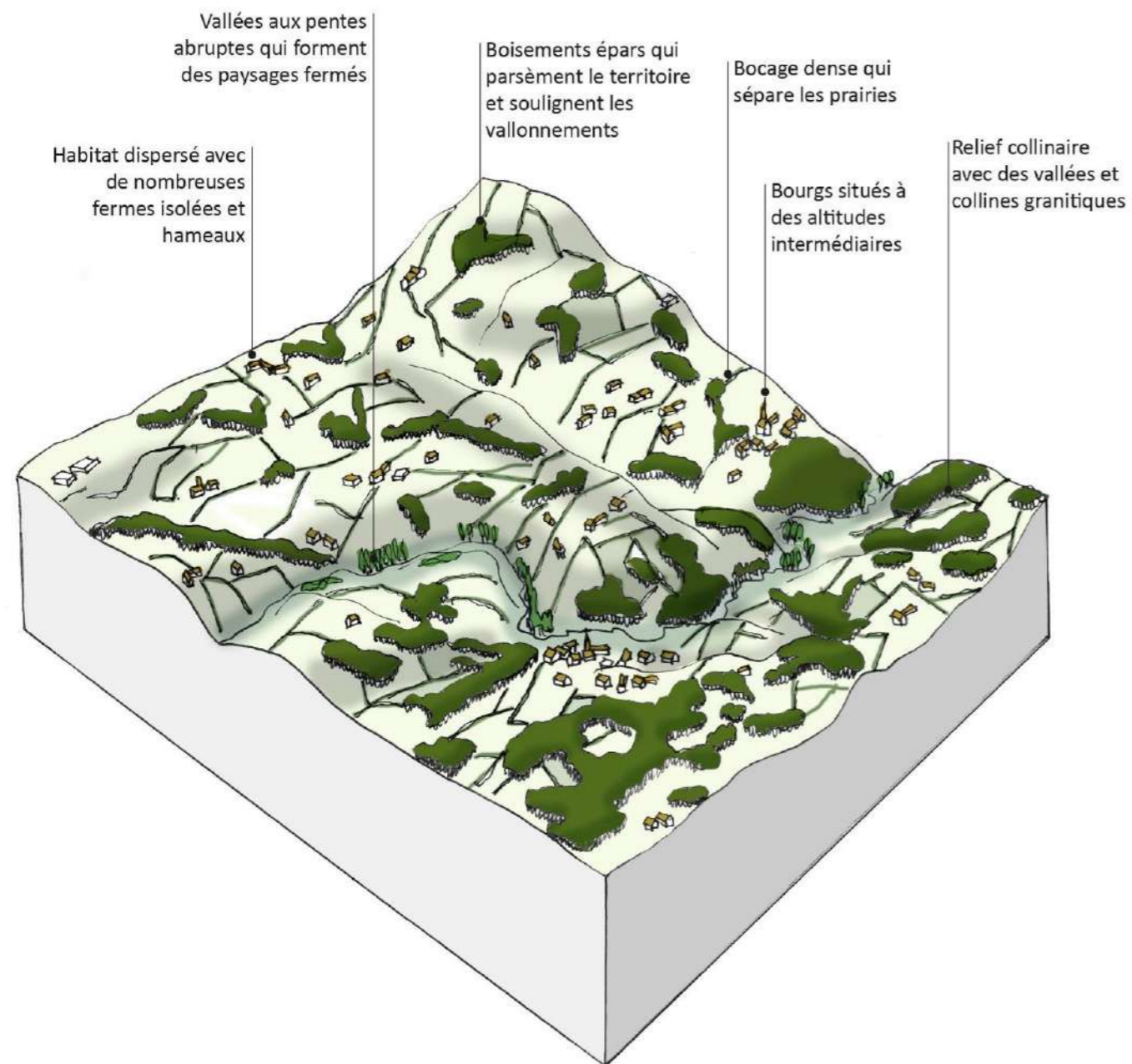


Figure 66 : Bloc-diagramme de l'unité paysagère du massif du Mené

Le motif éolien est présent dans la partie ouest (parc de Saint-Gildas) et sud-ouest (parcs du Haut Corlay, Saint Bihy et Lanfains) du massif, dans sa partie haute, en limite avec le massif de Saint-Nicolas-du-Pélem.



Photo 33 : Le parc éolien du Haut Corlay à la limite entre le massif du Mené et le bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem



Photo 34 : Les éoliennes du parc éolien du Haut Corlay s'insèrent dans les paysages vallonnés et bocagés du massif du Mené

L'habitat est dispersé avec de nombreux hameaux autour des bourgs, on distingue cependant deux bourgs d'importance : Quintin et Paintel dans la partie nord de l'unité paysagère.

IV.1.3. LE BASSIN DE SAINT-NICOLAS-DU-PELEM

Le bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem est à 5 km au sud de la Zone d'Implantation Potentielle. Il fait partie de la famille des paysages cultivés avec talus, qui sont principalement situés dans l'ouest breton, en bordure littorale. Le bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem est la dernière incursion de ce type de paysage vers la Bretagne intérieure. Les altitudes sont basses et les bords de l'unité paysagère sont nets et délimités par l'Arrée au nord et le massif du Mené au sud.



Photo 35 : Des perspectives lointaines sont possibles sur les bords du bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem



Photo 36 : Le bocage du bassin

Les talus sont en effet une caractéristique de l'unité paysagère, ils marquent les paysages par leur densité et leur hauteur. Il s'agit d'une transition avec le bocage de Haute-bretagne où les talus sont moins hauts et moins marqués que dans le Finistère.

Le bourg de Corlay et Saint-Nicolas-du-Pélem sont les principaux bourgs de l'unité paysagère, tous deux traversés par la RD 790 qui relie Quintin à Saint-Brieuc au nord-est. Le bourg de Saint-Nicolas-du-Pélem s'est installé à la jonction entre le massif de l'Arrée et le bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem, au sein de la vallée du Sulon dont le coteau boisé nord forme une limite franche entre les deux unités paysagères.

Le motif éolien n'est pas présent au sein de cette unité paysagère, seul le parc du Haut Corlay se situe en limite avec le massif du Mené, soulignant ainsi la transition la cime de Kerchouan et la jonction entre les deux unités paysagères avec une ligne de 5 éoliennes orientée ouest/est.

IV.1.4. LE PLATEAU DE PENTHIEVRE

À 9 km au nord-est de la Zone d'Implantation Potentielle, le plateau de Penthièvre fait partie des paysages cultivés à ragosses, typique de la Haute-Bretagne. Il s'agit d'une plaine s'inclinant en direction de Saint-Brieuc à l'est et de la côte, cultivée avec de grandes parcelles de maïs ou de céréales. Le bocage a laissé une trace avec un réseau de haies disparates, le plus souvent non reliées entre elles, conséquence du remembrement. Les haies, les arbres et les vergers sont d'avantage présents autour des hameaux et des bourgs.



Photo 37 : Les haies de ragosses typiques des paysages de l'unité du plateau de Penthièvre.



Photo 38 : Les grandes parcelles de cultures céréalières où la présence de l'arbre accompagne les habitations et ponctue les champs.

Les vallées du Leff et de l'Ic s'écoulant du sud vers le nord dominent le réseau hydrographique et sont accompagnées de boisements sur les coteaux, bien que le relief soit faible.

Le bocage à ragosses, qui caractérise l'unité paysagère, est un émondage périodique des branches du tronc qui leur donne cette forme particulière et reconnaissable, hérité d'un contrat entre le propriétaire et le fermier.

Un seul parc éolien est présent au sein de l'unité paysagère. Il s'agit du parc de Boquého-Ploagat, dans la partie sud-est, sur un point haut en transition avec l'unité paysagère du Goëlo à l'ouest.

IV.1.5. LE GOËLO

À 8 km au nord de la Zone d'Implantation Potentielle, le Goëlo fait partie des paysages boisés et de bosquets, déterminé par le caractère acides et pauvres des sols. Il s'agit d'un paysage cultivé ponctué de multiples petits boisements avec notamment un massif boisé important : la forêt de Malaunay. Celle-ci dénote au sein de la Bretagne qui possède peu de terres boisées. Le parc éolien accordé de Ploumagoar qui comprend 3 éoliennes se situe au sein de la forêt de Malaunay.

La présence de boisements de feuillus le long des rivières souligne l'existence de vallées incisées : le Trieux, Le Froot et le Goazel par exemple. Les résineux, bien représentés, ont été introduits par les hommes pour les reboisements d'après-guerre. Les points de vue panoramiques sont donc rares en raison de la forte proportion de boisements présents au sein de l'unité paysagère. En quelques points hauts, où le couvert végétal est moins dense, des vues plus larges sont possibles.

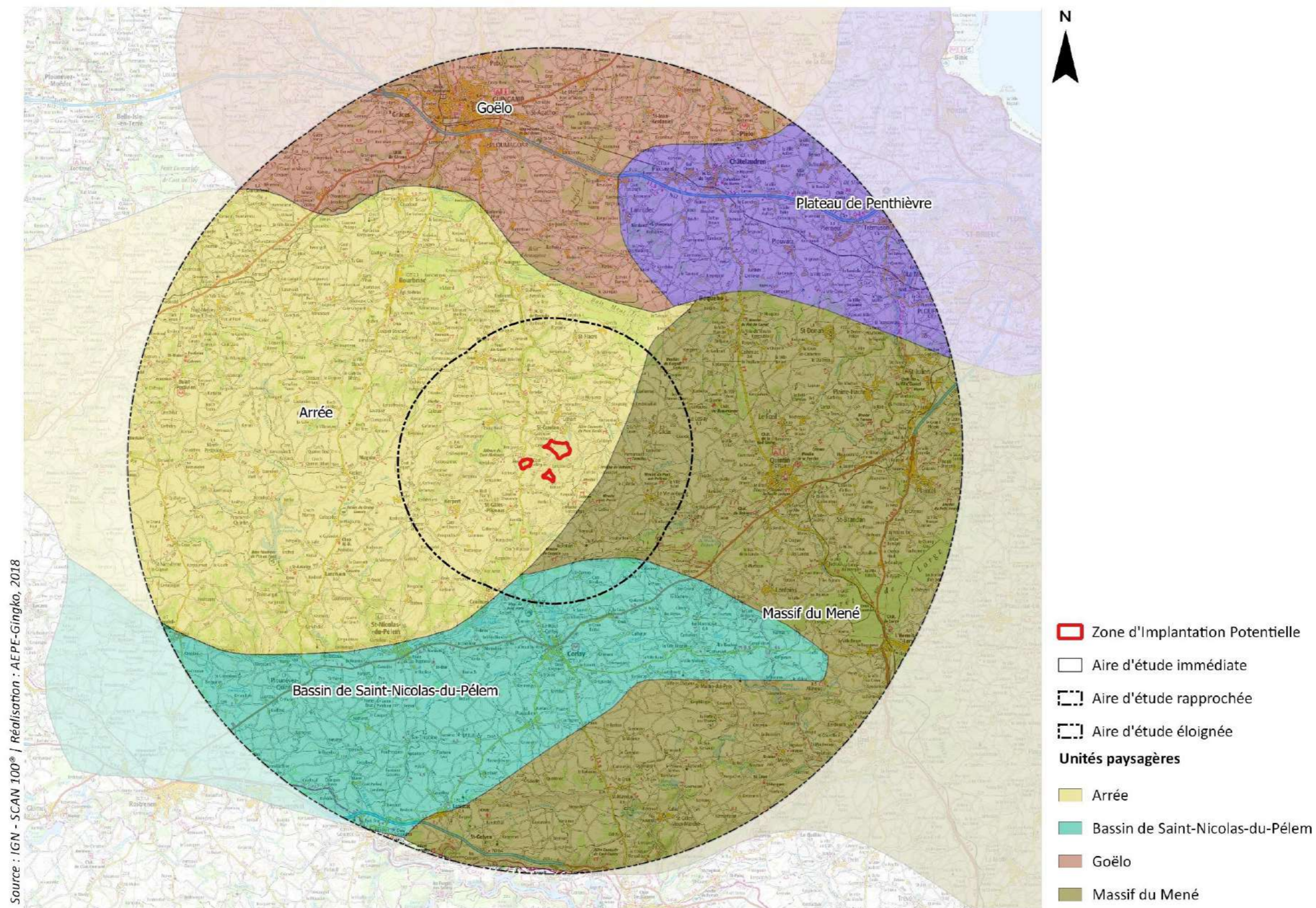
La plaine de Goëlo s'incline en direction du nord et du littoral. Les bords de la plaine sont marqués par les coteaux de la vallée du Trieux au sud de l'unité paysagère qui marque la transition avec l'Arrée, unité paysagère aux altitudes plus élevées. C'est autour de la rivière du Trieux que le bourg le plus important de l'unité paysagère et de l'aire d'étude éloignée s'est développé : il s'agit de l'aire urbaine de Guingamp.



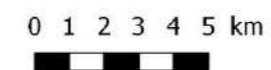
Photo 39 : Au loin, la ville de Guingamp et le paysage de l'unité du Goëlo au relief de plateaux.



Photo 40 : Cultures céréalières et fourragères dans de larges parcelles soulignées par un horizon boisé.



Unités paysagères à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



Carte 101 : Les unités paysagères à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

IV.1.6. LA SENSIBILITE POTENTIELLE DES UNITES PAYSAGERES

Le tableau ci-après synthétise les résultats concernant la sensibilité potentielle des unités paysagères et les recommandations associées.

La Carte 102 spatialise les sensibilités des unités paysagères vis-à-vis de l'implantation potentielle d'éoliennes au sein du périmètre d'étude immédiat.

ENJEUX

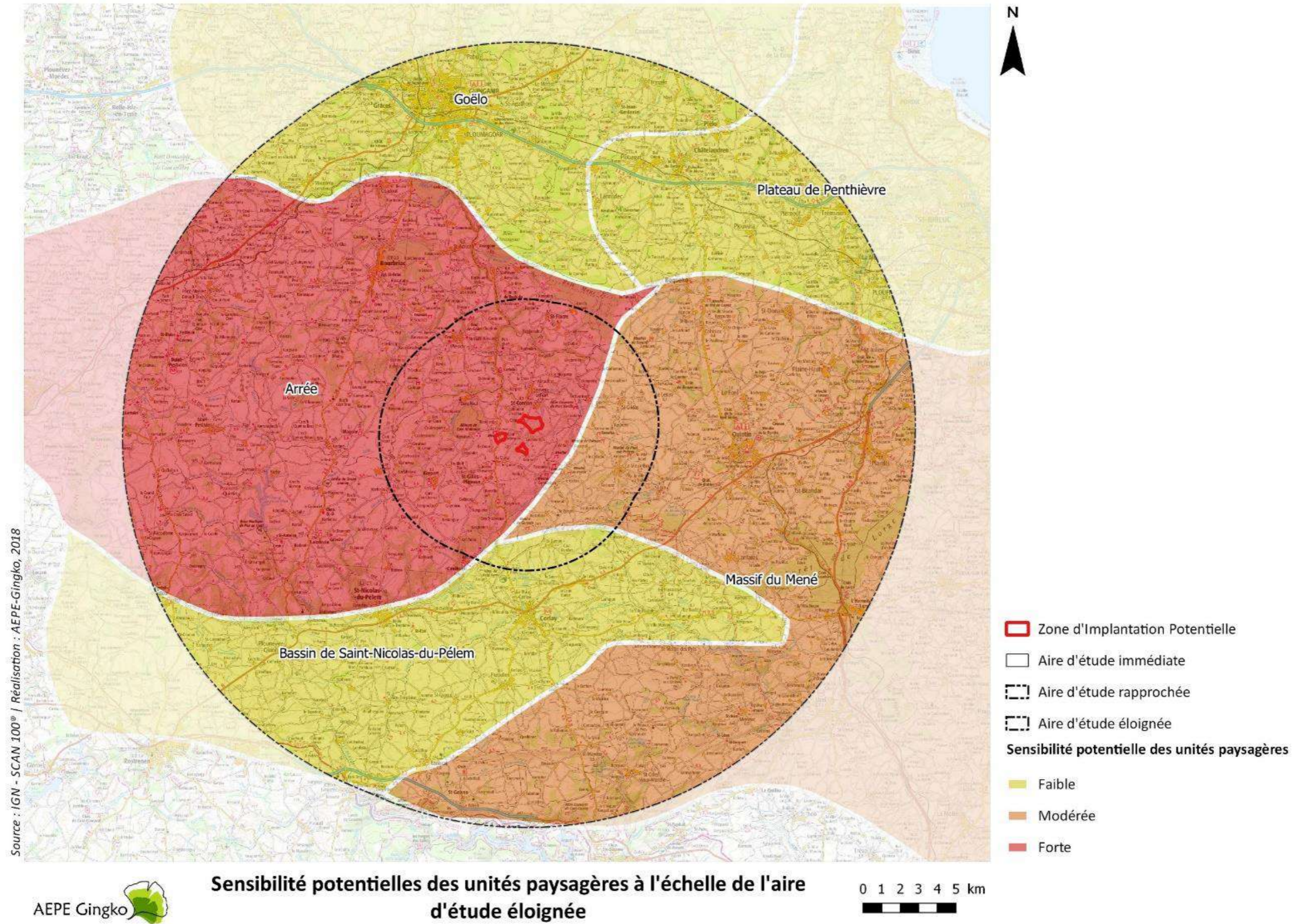
Le projet de parc éolien s'insère dans des paysages vallonnés bocagés qui offrent des perceptions fragmentées la plupart du temps, avec des ouvertures au niveau des points hauts. L'unité paysagère de l'Arrée au sein de laquelle se situe la Zone d'Implantation Potentielle possède une sensibilité potentielle forte vis-à-vis du projet. L'inscription d'un parc éolien au sein d'un territoire au relief accidenté devra en effet prendre en compte la topographie et les lignes de force du relief de manière à s'intégrer de manière optimale au sein du paysage.

Le massif du Mené, unité paysagère à l'est de la zone d'implantation potentielle, soulève une sensibilité potentielle modérée. Il s'agit en effet du même type de paysage que l'Arrée, avec des possibilités de points de vue sur les parties hautes du massif.

Tableau 101 : Synthèse de l'analyse de la sensibilité paysagère

Unité paysagère (UP)	Enjeux	Sensibilité	Recommandations
L'Arrée (UP dans laquelle se situe la Zone d'Implantation Potentielle)	<ul style="list-style-type: none"> - Massif granitique fait d'alternance de vallées d'orientation nord/sud (le Trieux et le Blavet) et de plateaux - Multitude de petits boisements le long des vallées ou sur les parties les plus hautes - Un territoire bocager dense qui ferme les vues et constitue la caractéristique qui fonde l'identité de ces paysages. 	Forte	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Prendre appui sur les lignes de force principales du territoire, liées à l'orientation des vallées principales (nord/sud) ⇒ S'inscrire en cohérence avec les parcs éoliens déjà construits, qui ont respectés les lignes de force du relief et se sont implantés sur des lignes d'orientation nord/sud de manière générale et de préférence sur les points hauts ⇒ Préserver autant que possible le maillage bocager en place ⇒ Éviter tout phénomène de rupture par rapport aux structures paysagères

Unité paysagère (UP)	Enjeux	Sensibilité	Recommandations
Massif du Mené (UP à environ 2 km à l'est de la ZIP)	<ul style="list-style-type: none"> - Un massif granitique dans le prolongement de l'Arrée qui possède les mêmes caractéristiques paysagères, avec des lignes de crête d'orientation principale est/ouest - Un paysage semi-ouvert avec un bocage sur les collines et un massif boisé présent sur une ligne de crête d'orientation est/ouest. 	Modérée	⇒ Vérifier l'acceptabilité du projet depuis les points hauts de l'unité paysagère (dans la partie sud de l'unité paysagère principalement) ainsi que les possibles covisibilités avec les parcs éoliens déjà construits
Bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem (UP à environ 5 km au sud de la ZIP)	<ul style="list-style-type: none"> - Bassin aux altitudes basses avec deux vallées principales : le Blavet et le Gouët - Un paysage agricole qui possède une caractéristique : le bocage avec talus. 	Faible	⇒ Aucune recommandation particulière
Plateau de Penthièvre (UP à environ 8 km au nord-est de la ZIP)	<ul style="list-style-type: none"> - Relief de plaine inclinée en direction de la côte, relief plan incisé par des vallées dont les bords sont boisés - Paysage semi-ouvert qui conserve des traces d'un bocage traditionnel à ragosse dont la forme particulière en fait un élément patrimonial. 	Faible	⇒ Aucune recommandation particulière
Goëlo (UP à environ 8 km au nord de la ZIP)	<ul style="list-style-type: none"> - Plaine inclinée en direction du nord et du littoral, au relief plan incisé par deux vallées principales - Le reste de la plaine est occupé par de nombreux petits boisements qui ponctuent l'espace agricole ainsi que par un massif boisé d'importance - L'aire urbaine de Guingamp constitue un pôle important à l'échelle de l'aire d'étude éloignée au sein d'un territoire rural. 	Faible	⇒ Aucune recommandation particulière



IV.2. LES STRUCTURES BIOPHYSIQUES

IV.2.1. LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE

Le relief est une composante essentielle du paysage. En fonction de ses caractéristiques, des lignes de force se dégagent dans les territoires étudiés. Il est donc nécessaire de l'analyser pour comprendre les dynamiques qu'il génère. Plusieurs outils peuvent être mobilisés dans ce contexte : cartes, coupes topographiques, etc.

IV.2.1.1. À L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

La carte ci-après présente le relief à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, et permet de localiser les différentes illustrations utilisées (blocs diagrammes et coupes topographiques).

La Zone d'Implantation Potentielle est située au sein d'un massif granitique aux altitudes élevées dont le point le plus haut est à plus de 270 mètres. Le massif forme une ligne de crête d'orientation nord-ouest/sud-est qui délimite deux bassins hydrographiques : au nord du massif les rivières et ruisseaux s'écoulent en direction du Trieux, du Leff et du Gouët, tandis qu'au sud du massif ils s'écoulent en direction du Blavet et de l'Oust. De part et d'autre de ce massif granitique s'étendent des plaines au relief plus plan et aux altitudes plus faibles (100 mètres dans la plaine du bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem et 90 mètres au sein du Goëlo au nord-est de l'aire d'étude éloignée). L'entaillement du massif par un réseau hydrographique dense forme un paysage très vallonné avec une multitude de lignes de crêtes, collines, vallées et fonds de vallon ainsi que l'illustrent les coupes AA' et CC' présentées ci-après. Les coteaux et bords de rivière boisés soulignent souvent les vallées et contribuent à fermer le paysage. Les points hauts permettant des vues d'ensemble ou des panoramas sont rares, en raison de la multitude de boisements et de haies qui occupent l'espace agricole. Cependant, en certains points, le maillage lâche du bocage permet des vues lointaines.

Les rebords du massif granitique forment des lignes fortes dans le paysage : la limite sud est marquée par une ligne d'orientation globale est/ouest soulignée par un boisement continu qui s'étend le long des vallées, tandis que la limite nord est plus fragmentée avec des lignes d'orientation nord-ouest/sud-est. La Zone d'Implantation Potentielle est située dans la partie nord du massif, sur un relief vallonné dont la pente générale est orientée vers le nord, ainsi que l'illustre la coupe BB' ci-après.

L'habitat dispersé est dominant sur l'ensemble de l'aire d'étude éloignée avec des densités plus ou moins importantes selon les secteurs, les bourgs principaux (Guingamp, Quintin, Corlay) se sont implantés au sein de vallées avec un relief peu marqué. Le massif granitique est en effet habité seulement par des bourgs de moyenne importance. Les boisements occupent les terres difficiles d'accès : les coteaux des vallées abrupts, les points hauts des lignes de crêtes, ou les terres les plus pauvres où affleure le granit ; les plaines ont un paysage d'avantage ouvert où le remembrement a contribué à agrandir les parcelles. Les massifs possédant un relief plus accidenté, incisé par des vallées, possèdent davantage de boisements et de haies qui ferment les vues.

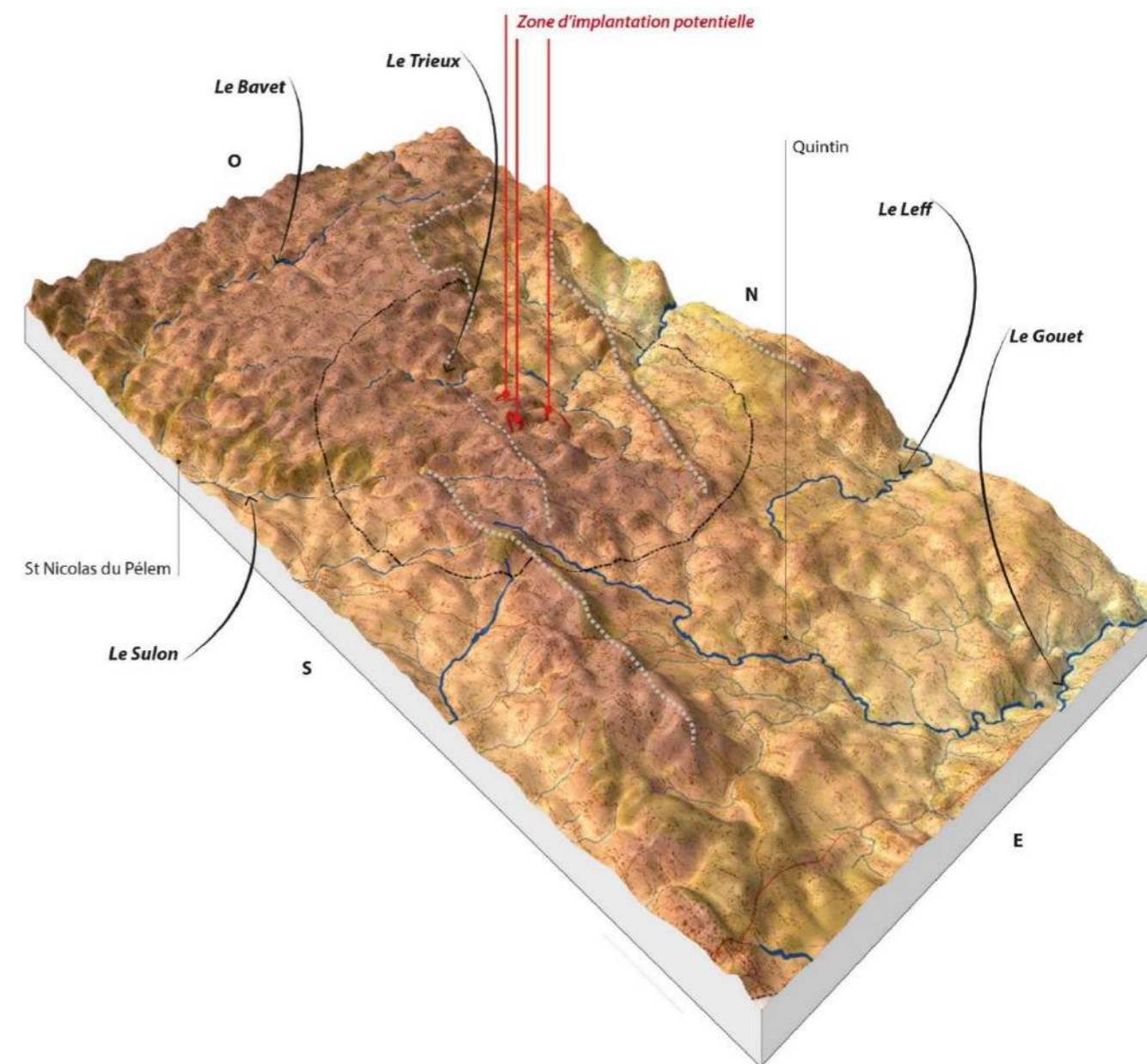
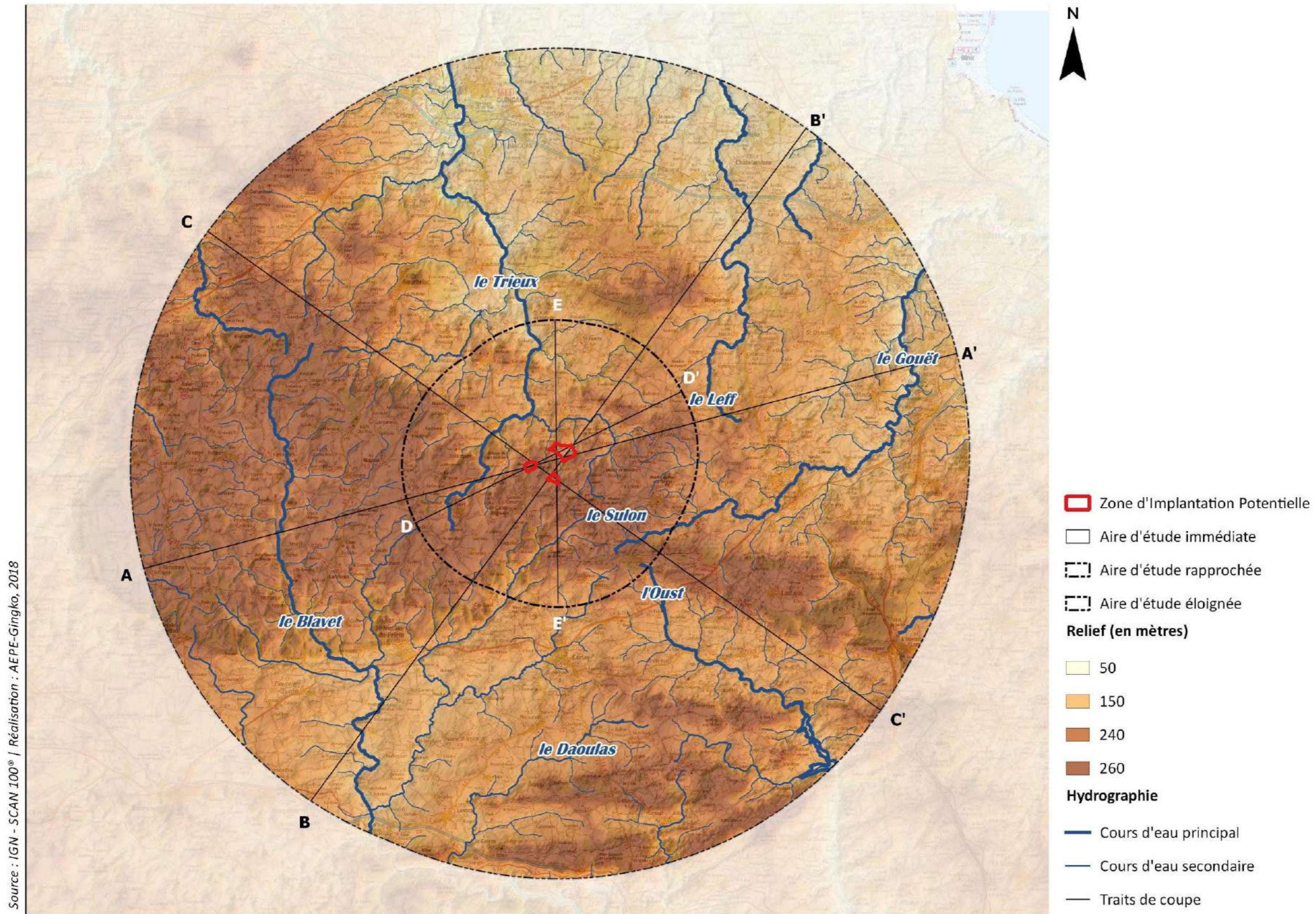


Figure 67 : Bloc diagramme à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (exagération verticale x5)



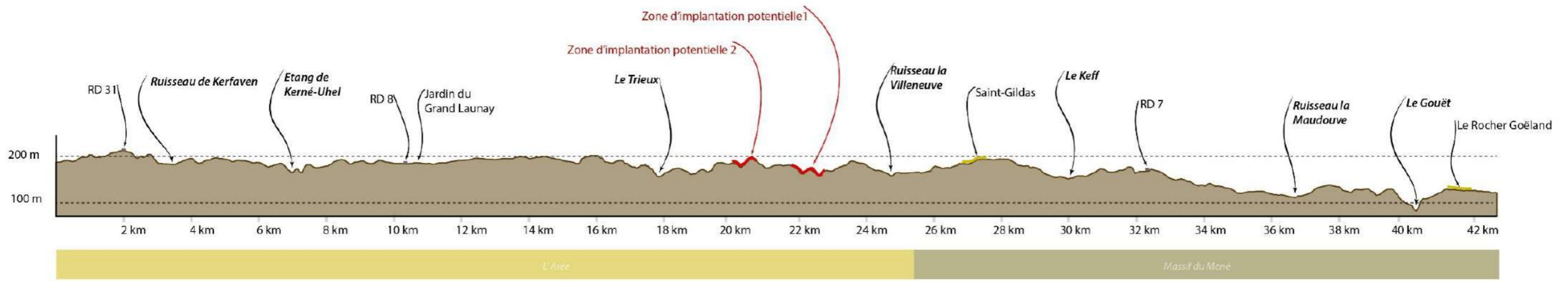


Figure 68 : Coupe topographique AA' du sud-ouest au nord-est, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Exagération verticale : x 7.

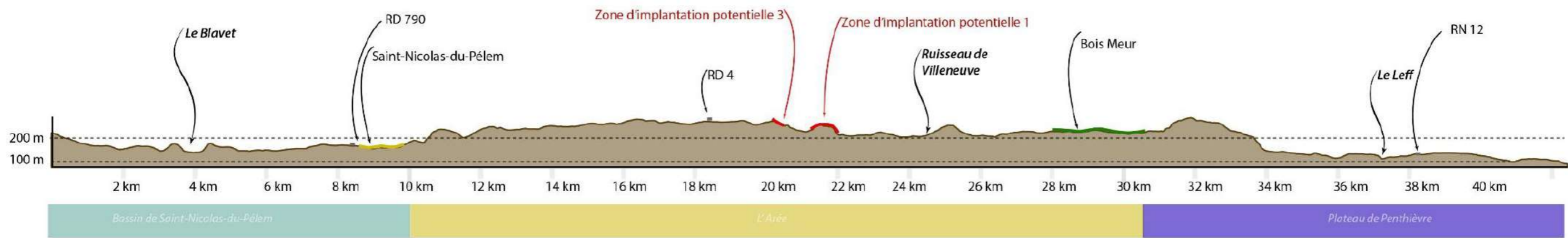


Figure 69 : Coupe topographique BB' du sud-ouest au nord-est, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Exagération verticale : x 7.

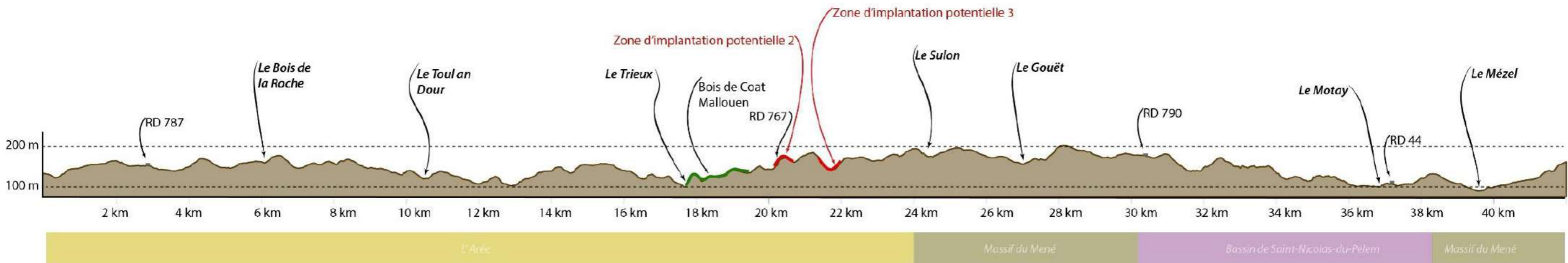


Figure 70 : Coupe topographique CC' du nord-ouest au sud-est, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Exagération verticale : x 7.

IV.2.1.2. À L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE

En « zoomant » à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, on retrouve la position de la Zone d'Implantation Potentielle sur une ligne ouest/est de basculement entre le massif granitique et un relief plus plan. La rivière du Trieux, à l'ouest de la Zone d'Implantation Potentielle domine le réseau hydrographique et compose une vallée encaissée aux rebords boisés. Son affluent le ruisseau de Villeneuve, passe au nord de la Zone d'Implantation Potentielle, dont deux affluents d'orientation sud/nord composent les vallonnements des zones de projet. La coupe DD' illustre la pente générale des trois parties de la Zone d'Implantation Potentielle en direction du nord ainsi que l'entaillement du relief par le Trieux et l'étang de Saint-Connan.

La coupe EE' figure la position des principaux bourgs dans la partie nord de l'aire d'étude rapprochée (Saint-Fiacre et Senven-Léhart), où le relief est moins accidenté. Les boisements occupent les zones de fortes pentes et les vallées.

Le bloc-diagramme présenté ci-après montre le point le plus haut de l'aire d'étude rapprochée à l'est de la Zone d'Implantation Potentielle et le point le plus bas à proximité de l'étang de Saint-Connan, au nord de la zone de projet. On perçoit également la situation des zones 1 et 3 de la Zone d'Implantation Potentielle au sein du même vallon, tandis que la zone 2 est sur un vallonnement à l'ouest. Les trois zones de projet sont vallonnées avec un fond de vallon nord/sud.



Photo 41 : Au sud de la Zone d'Implantation Potentielle, le rebord du massif granitique permet des perceptions lointaines



Photo 42 : Au sud-est de la Zone d'Implantation Potentielle, la RD 28 permet des points de vue en hauteur sur le vallon du Sulon

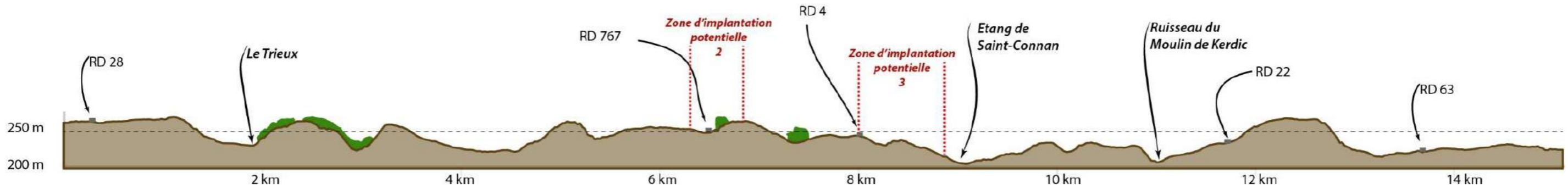


Figure 71 : Coupe topographique DD' du sud-ouest au nord-est, à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée. Exagération verticale : x 8.

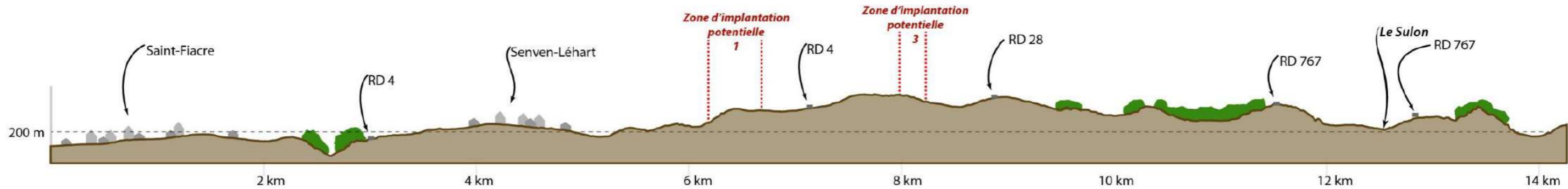


Figure 72 : Coupe topographique EE' du nord au sud, à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée. Exagération verticale : x 8

ENJEUX

Suite à l'analyse du relief de l'hydrographie et de l'occupation du sol, il ressort que :

- La Zone d'Implantation Potentielle est située au sein d'une zone de transition entre les altitudes élevées du massif granitique de l'Arrée et les altitudes plus basses des bassins. Il s'agit d'une zone très vallonnée aux prairies et cultures occupées par un maillage bocager plus ou moins dense.
- Les vallées principales, notamment la plus proche de la zone de projet, le Trieux, sont orientées nord/sud avec des affluents ouest/est. De fait, les lignes de force du massif granitique de l'Arrée sont situées sur deux axes : nord/sud et ouest/est. Il est recommandé de respecter une de ces deux lignes pour l'implantation d'un parc éolien au sein des zones de projet, notamment en accord avec les parcs éoliens proches.

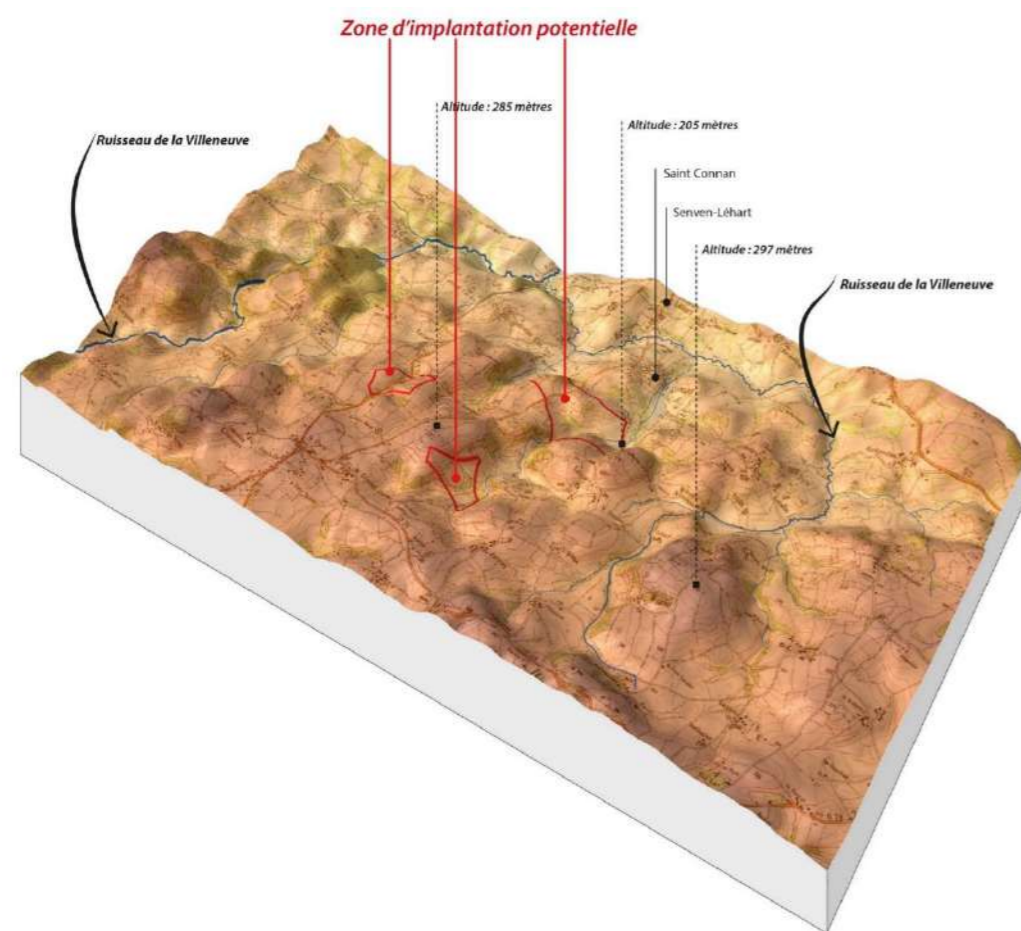


Figure 73 : Bloc diagramme à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée (exagération verticale x 5)

IV.2.2. L'OCCUPATION DU SOL ET LA VEGETATION

L'occupation du sol contribue fortement à l'organisation des paysages et à la perception de ces derniers. En effet, la végétation arborée forme des masses opaques (boisements) ou des lignes directrices (haies bocagères) dans le paysage. Les espaces agricoles sont marqués par l'évolution des cultures, pouvant créer une dynamique dans le paysage au fil des saisons (la perception des paysages environnants ne sera par exemple pas la même si le sol est nu ou si les maïs sont hauts et bloquent les vues) ; etc.

La base de données géographiques CORINE Land Cover est produite dans le cadre du programme européen de coordination de l'information sur l'environnement CORINE. Elle apporte une information sur l'occupation du sol en distinguant 3 niveaux, avec respectivement 5, 15 et 44 postes (catégories d'occupation du sol). La taille minimale pour une unité est de 25 hectares : certains petits boisements ou bourgs de surface réduite ne sont par exemple pas pris en compte, tout comme les haies bocagères, relativement nombreuses sur le territoire étudié.

Comme l'illustre la carte ci-après, l'aire d'étude éloignée présente une diversité dans son occupation du sol composée à la fois de prairies, surfaces cultivées, boisements de feuillus et de conifères.

On note par ailleurs sur la carte que :

- Les boisements sont à la fois présents en tant que massifs boisés : au nord de l'aire d'étude rapprochée ou au sud-est de l'aire d'étude éloignée par exemple et en tant que ripisylves qui bordent les vallées sous forme de cordons linéaires.
- Le rebord sud du massif granitique de l'Arrée est souligné par un ensemble de boisements qui forme un coteau densément boisé s'étendant dans les vallées.
- Les bourgs sont d'avantage présents dans la partie nord-est de l'aire d'étude éloignée, où le relief est moins accidenté. A contrario, l'aire d'étude rapprochée et le massif de l'Arrée présentent très peu de surface occupée par le tissu urbain.
- Les prairies sont principalement présentes dans les fonds de vallée et de vallon, le nord-est de l'aire d'étude éloignée est occupé par des surfaces cultivées entrecoupées de multiples boisements tandis que le reste de l'aire d'étude éloignée est partagé entre prairies et cultures.



Photo 43 : Les points de vue en hauteur permettent d'embrasser du regard la diversité du paysage : prairies, cultures, boisements et haies bocagères



Photo 44 : Les boisements soulignent les pentes des massifs granitiques

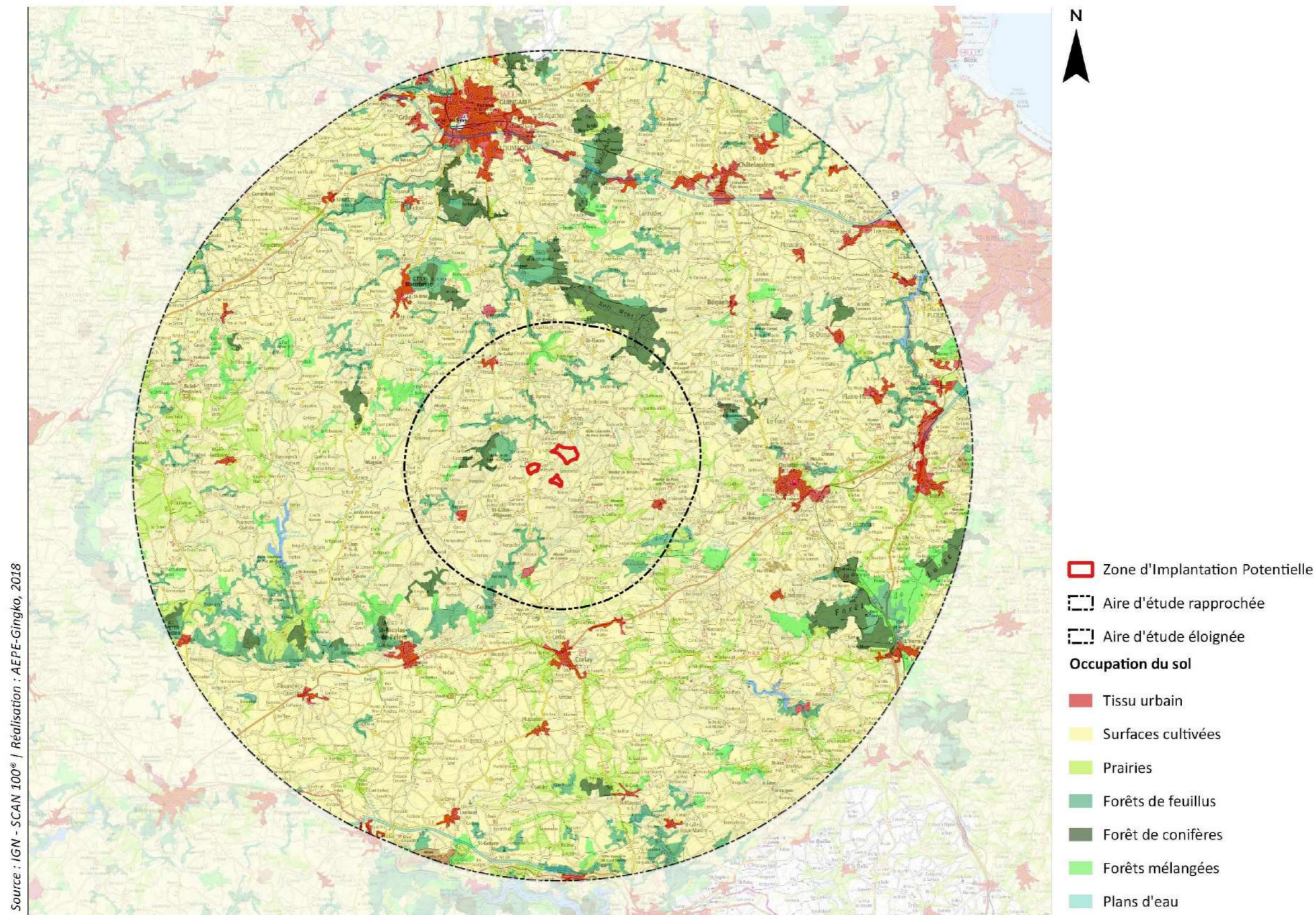


Photo 45 : Les points hauts dégagés au sommet des vallons permettent des vues sur le paysage bocagé et son maillage

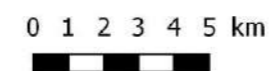


Photo 46 : Les surfaces cultivées, bien que peu représentées, s'intercalent entre les prairies et offrent des floraisons colorées

Les boisements épars, les haies, les bosquets et les ripisylves caractérisent le paysage de l'aire d'étude éloignée et contribuent à former un paysage aux vues peu profondes. Le relief accidenté, très vallonné, de l'ensemble de l'aire d'étude ne permet que peu de perceptions lointaines.



Occupation du sol à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



Carte 104 : L'occupation à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

IV.3. LES STRUCTURES ANTHROPIQUES

IV.3.1. LES LIEUX DE VIE ET D'HABITAT

Les lieux de vie et d'habitat constituent des espaces privilégiés de découverte et d'appropriation des paysages. À ce titre, il est donc indispensable d'étudier leur localisation par rapport au projet, leur organisation paysagère, etc., afin de déterminer lesquels présentent des enjeux et des sensibilités potentielles vis-à-vis de celui-ci du point de vue paysager.

IV.3.1.1. À L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

La carte et le tableau ci-après permettent d'identifier les principaux pôles urbains de l'aire d'étude éloignée, qui sont hiérarchisés en fonction de leur population communale. Dans ce cadre, seules les communes ayant une population communale supérieure à 4 000 habitants sont ici considérées. L'étude est ensuite affinée à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée.

Les principaux pôles urbains se situent au nord de l'aire d'étude éloignée. Il s'agit de Guingamp ainsi que de Ploumagoar, au sud-est au sein de l'agglomération de Guingamp. L'agglomération de Saint-Brieuc se situe en effet en dehors de l'aire d'étude éloignée.

Les deux bourgs sont situés dans la vallée du Trieux, de l'extrémité de l'aire d'étude éloignée. La vallée, d'orientation globale nord/sud, possède des coteaux boisés qui s'étendent sur les vallonnements des plateaux, créant ainsi des espaces boisés fragmentés dans la partie sud de l'agglomération de Guingamp. L'aire urbaine se situe à une centaine de mètres d'altitude, en contrebas de la Zone d'Implantation Potentielle, dans une zone où les bords de la vallée du Trieux sont peu marqués, la topographie douce ayant permis l'installation de la ville avec un accès facilité à l'eau. La position topographique des deux bourgs ainsi que leur éloignement de la Zone d'Implantation Potentielle ne permet pas de vues en direction des zones de projet.

Tableau 102 : Les principaux lieux de vie et d'habitat à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Commune	Population communale en 2013 ¹⁰	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Aire d'étude
GUINGAMP	7 500	17	Éloignée
PLOUMAGOAR	5 000	13	Éloignée

¹⁰ Source : <http://www.insee.fr/>

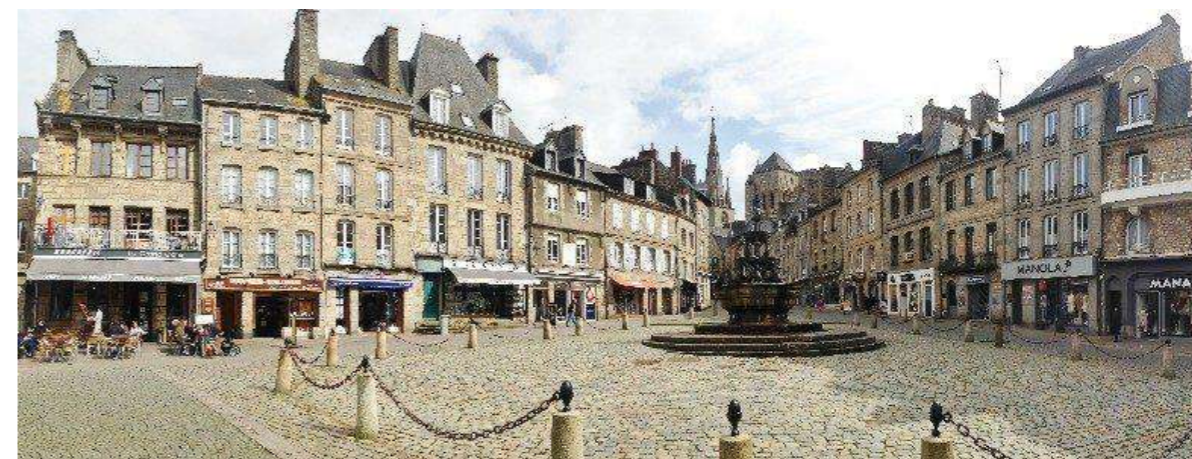
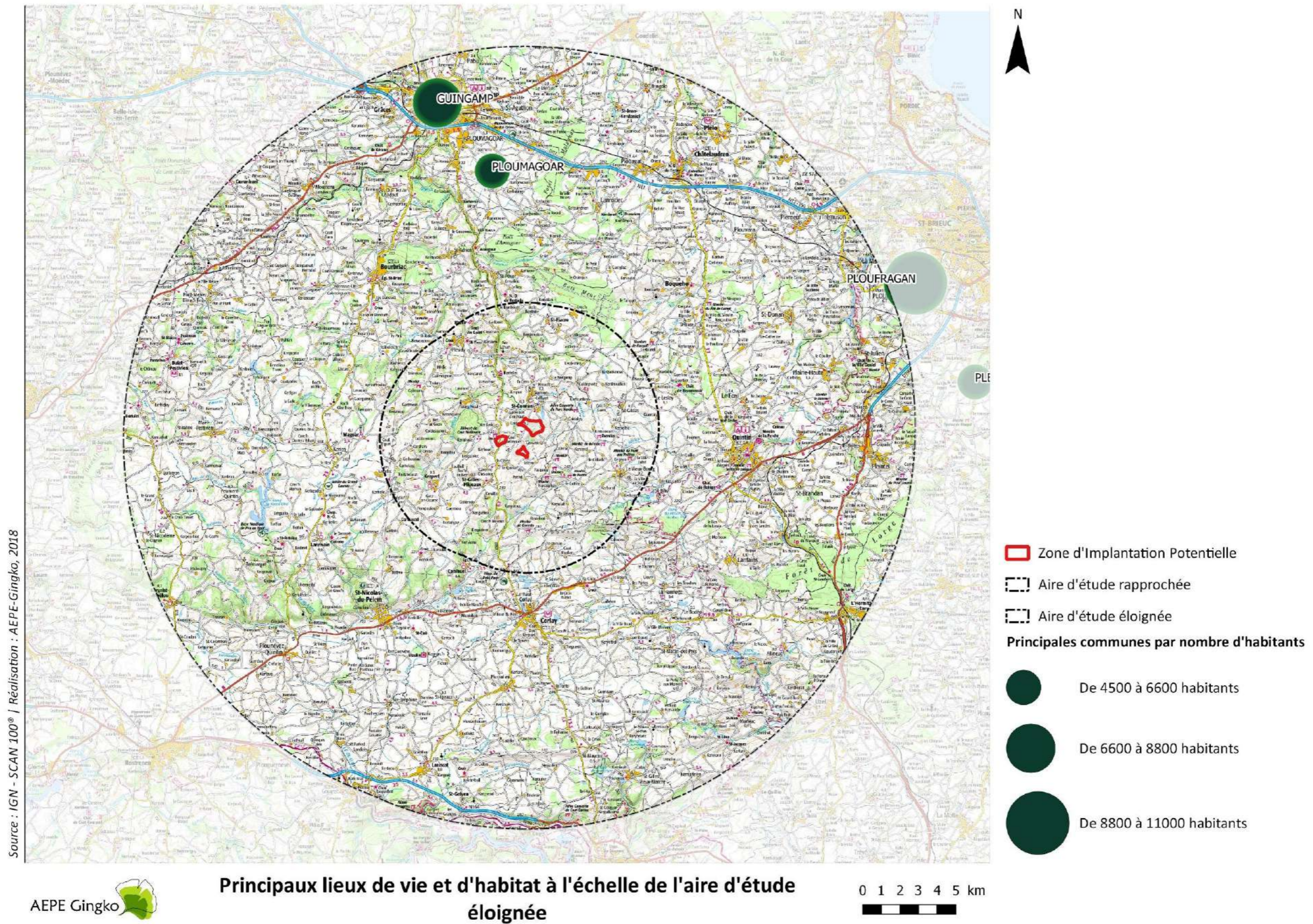


Photo 47 : Le centre de la ville de Guingamp (source : l'Echo de l'Armor et de l'Argoat)



Photo 48 : L'eau et la pierre de Guingamp (Source : Ouest France <https://www.ouest-france.fr/bretagne/guingamp-22200/guingamp-ville-carrefour-en-2030-118144>)



Carte 105 : Les principaux pôles urbains à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

IV.3.1.2. À L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE

Les bourgs situés au sein de l'aire d'étude rapprochée ont été analysés individuellement pour évaluer leur sensibilité vis-à-vis de l'implantation potentielle d'éoliennes au sein de la Zone d'Implantation Potentielle. Cette analyse s'est effectuée à partir des critères suivants : éloignement vis-à-vis du périmètre d'étude immédiat, environnement immédiat, situation topographique et forme urbaine, risques d'inter-visibilité avec la silhouette des bourgs (présence de boisements autour de la ville, ouvertures visuelles, etc...).

Le tableau et la carte ci-après présentent les résultats obtenus pour les bourgs recensés à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée concernant leur sensibilité paysagère potentielle. Ainsi plusieurs critères rentrent en compte :

- L'éloignement par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP ou périmètre d'étude immédiat) :
 - Plus un bourg est proche, plus le risque de visibilité depuis celui-ci, ainsi que le risque de covisibilité sont élevés ; plus les éoliennes risquent d'impliquer une modification substantielle de l'ambiance paysagère initiale (notion de taille apparente : avec la distance et l'effet de perspective, les aérogénérateurs deviennent peu à peu moins marquants).
- La situation topographique :
 - Un bourg en point haut ou sur un versant offre généralement plus de perspectives vers les territoires environnants et sa silhouette est plus souvent perceptible de l'extérieur – le risque est donc globalement plus élevé.
 - Un bourg en point bas est en général plus encaissé, le relief limite les vues vers l'extérieur – le risque est donc globalement plus faible. En revanche, si le bourg est proche de la ZIP, une attention particulière doit être portée au risque de surplomb.
 - Parmi les situations intermédiaires, les bourgs situés sur des versants orientés vers la ZIP peuvent être considérés comme plus sensibles que ceux orientés à l'opposé.

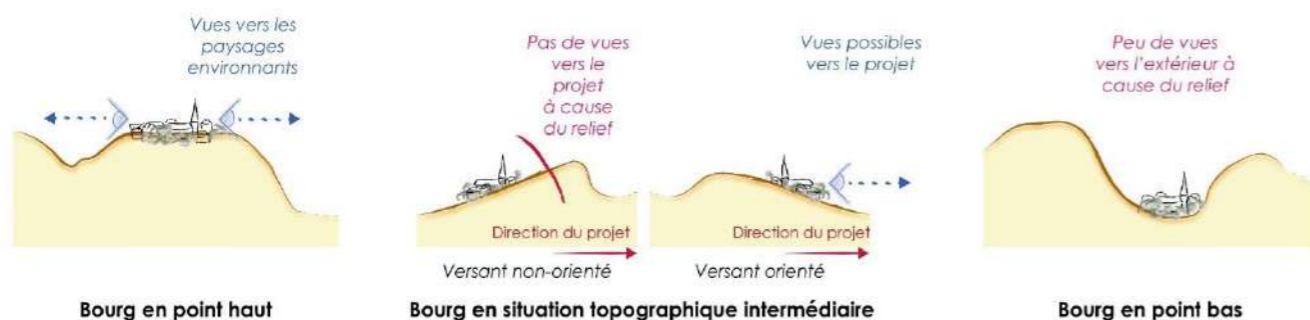


Figure 74 : Schéma de principe concernant la situation topographique des bourgs

- La forme urbaine :
 - En fonction de la typologie de l'urbanisation du bourg et de la densité de la trame bâtie, le nombre d'ouvertures visuelles varie : points de vue depuis l'intérieur ou les entrées / sorties de bourgs ; si des parcelles ouvertes se trouvent dans le village, des perspectives vers les paysages environnants sont possibles ; des lotissements périphériques peuvent offrir de larges perspectives sur le territoire...

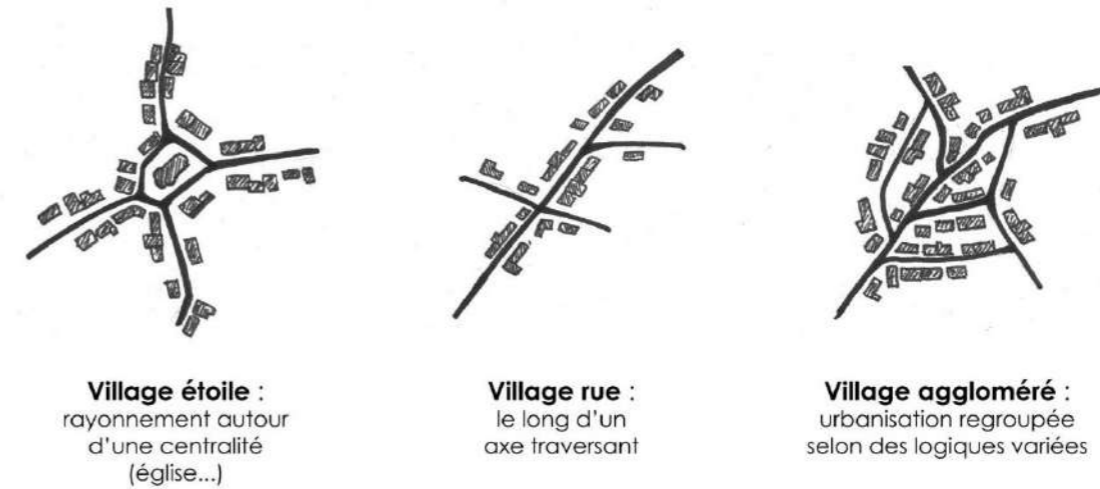


Figure 75 : Typologie des formes urbaines des bourgs – Source AEPE-Gingko

- L'environnement immédiat en direction de la ZIP :
 - Si des masques visuels (forêt...) sont présents entre le bourg et le projet, le risque d'interaction visuelle se trouve réduit.
- La présence de risque(s) de visibilité significatif(s) depuis le bourg :
 - Il s'agit de déterminer, à travers un travail alliant cartographie et analyse de terrain, si des ouvertures visuelles en direction de la ZIP sont possibles, notamment depuis le cœur de la ville ou du village, la périphérie et / ou les entrées / sorties de bourg.
- La présence de risque(s) de covisibilité avec la silhouette de bourg.
 - Il s'agit d'établir si le bourg considéré est perceptible depuis les paysages environnants sur des sites fréquentés (réseau routier...) et si le projet risque d'être perceptible simultanément (portion similaire du champ visuel).

Les résultats de cette analyse sont présentés dans le tableau ci-dessous et illustrés sur la carte des Sensibilités potentielles des lieux de vie à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée présente ci-après.

Les bourgs à la **sensibilité potentielle très forte** correspondent aux villes et villages où plusieurs vues sont possibles en direction de la Zone d'Implantation Potentielle, et de façon **potentiellement très prégnante** ; autrement dit les lieux de vie et d'habitat où le projet risque de modifier l'ambiance paysagère initiale et l'identité paysagère.

Les bourgs à la **sensibilité potentielle forte** sont les lieux de vie et d'habitat où plusieurs vues sont possibles en direction de la Zone d'Implantation Potentielle, et de façon potentiellement assez marquante.

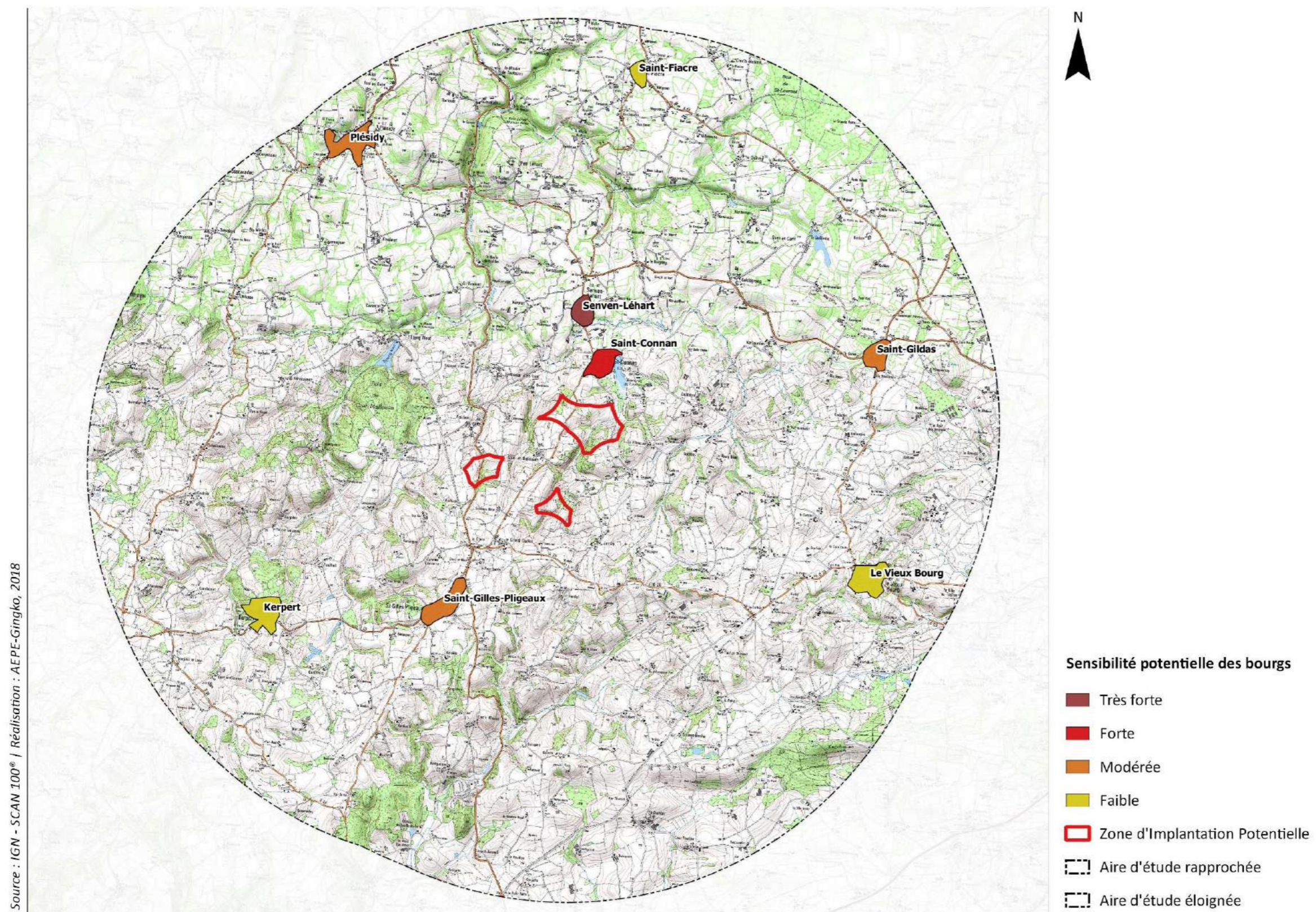
Les bourgs à la **sensibilité potentielle modérée** sont les lieux de vie et d'habitat où une ou plusieurs vues sont possibles en direction de la Zone d'Implantation Potentielle.

Les bourgs à **sensibilité très forte, forte ou modérée** font l'objet d'une analyse détaillée dans la suite du document, et plus particulièrement ceux situés dans le périmètre d'étude rapproché. Certains d'entre eux peuvent présenter un risque de covisibilité, avec des vues simultanées entre la silhouette du bourg et le périmètre immédiat.

Les bourgs à la **sensibilité potentielle faible** sont les lieux de vie et d'habitat où les vues en direction de la Zone d'Implantation Potentielle sont lointaines et / ou en grande partie masquées par différents filtres (végétation, topographie, bâti).

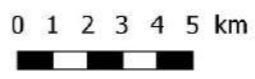
Tableau 103 : Les principaux lieux de vie et d'habitat à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Commune	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Principales caractéristiques paysagères											Risque de visibilité si implantation d'éoliennes au sein du périmètre d'étude immédiat					Niveau de sensibilité paysagère potentielle
		Situation topographique					Forme urbaine			Environnement immédiat en direction de la Zone d'Implantation Potentielle			Risque de visibilité significatif depuis le bourg			Risque d'inter-visibilité avec la silhouette de bourg		
		Point haut	Plateau intermédiaire	Versant orienté	Versant non-orienté	Point bas	Village -étoile	Village -rue	Village-agglo-méré	Ouvert	Semi-ouvert	Fermé	Cœur de ville	Périphérie	Entrées, sorties	OUI	NON	
SAINT-CONNAN	0,5				X			X		X			X	X	X	X		Forte
SENVEN-LEHART	1,2			X				X		X			X	X	X	X		Très forte
SAINT-GILLES-PLIGEAUX	1,5		X					X		X			X		X		X	Modérée
KERPert	3,6	X						X		X					X		X	Faible
SAINT-GILDAS	4,1			X				X		X					X	X		Modérée
LE VIEUX BOURG	4,4		X					X		X					X		X	Faible
PLESIDY	5,0			X		X		X		X					X	X		Modérée
SAINT-FIACRE	5,2					X		X		X					X		X	Faible



Source : IGN - SCAN 100® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2018

Sensibilités potentielles des bourgs à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée



Carte 106 : Les villes et villages à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, hiérarchisés par niveau de sensibilité paysagère potentielle

Ci-après, est détaillée l'analyse paysagère des bourgs ressortant de l'analyse multi-critères.

SAINT-CONNAN

Le bourg de Saint-Connan est situé à 0,5 km au nord de la Zone d'Implantation Potentielle, en contrebas de celle-ci. Le bourg est en effet en position topographique basse (215 mètres) sur une pente s'orientant vers le nord (à l'opposé de la zone de projet), en direction du ruisseau du Moulin de Kerdic dans lequel s'écoulent les eaux de l'étang de Saint-Connan situé en périphérie est du village.

Le noyau bâti est cerné à l'ouest par la RD 4 et à l'est par l'étang. Le bourg, très peu étalé, comprend simplement quelques habitations autour de l'église. Des boisements marquent sa périphérie sud, notamment autour de l'étang, tandis que les haies bocagères sont denses dans sa partie nord, en direction du ruisseau.

Les ouvertures visuelles principales en direction de la zone de projet se situent le long de la RD 4 dans la partie ouest du bourg ainsi que depuis le centre-bourg lorsque le recul des habitations le permet, au niveau du parking au sud de l'église et du cimetière. En sortie sud-ouest du bourg, la position dominante de la route permet une ouverture visuelle en direction du projet.

Depuis le coteau opposé du ruisseau de Kerdic il n'y a aucune vue sur la silhouette du bourg, qui est masquée par la ripisylve et les nombreuses haies.

La sensibilité potentielle du bourg est donc qualifiée de forte en raison des vues potentielles qui s'ouvrent à la fois depuis le centre du bourg et depuis ses périphéries.



Photo 49 : La silhouette du clocher du bourg caractéristique



Photo 50 : Covisibilité en entrée de bourg entre le clocher de Saint-Connan et une éolienne du parc de Saint-Gildas



Photo 51 : Vue en sortie de bourg sud-ouest en direction de la zone d'implantation potentielle



Photo 52 : La place de l'église de Saint-Connan



Photo 53 : L'étang de Saint-Connan



Carte 107 : Zoom sur le bourg de Saint-Connan et identification des principales ouvertures visuelles vers la Zone d'Implantation Potentielle

SENVEN-LEHART

Le bourg de Senven-Léhart est situé à 1,2 km au nord de la Zone d'Implantation Potentielle, sur un coteau du ruisseau du Moulin de Kerdic, opposé au coteau de Saint-Connan. Le coteau est donc orienté en direction de la zone de projet.

Le bourg s'est construit le long de la RD 4 qui traverse ensuite les parties 1 et 3 de la zone de projet. Des vues s'ouvrent donc en direction de la Zone d'Implantation Potentielle depuis le centre du bourg, ses entrées et sorties le long de la RD 4. Des covisibilités sont possibles depuis la RD 22, route située à l'est du bourg et dont la position en surplomb permet une large vue sur le paysage bocager. L'ouverture permise par la position en surplomb de la route est toutefois nuancée par la présence d'arbres le long de la route qui ne permettent qu'une vision partielle en direction de la Zone d'Implantation Potentielle.

De manière générale, l'environnement bocager qui entoure le bourg de Senven-Léhart nuance les vues en direction du potentiel projet, mais **la situation du bourg sur un versant orienté en direction des zones de projet confère toutefois une sensibilité potentielle très forte au bourg.**



Photo 54 : Entrée de bourg nord de Senven-Léhart



Photo 55 : Sortie de bourg sud de Senven-Léhart en direction de Saint-Connan



Photo 56 : Sortie de bourg est de Senven-Léhart



Photo 57 : Vue depuis le parvis de l'église de Senven-Léhart en direction de la Zone d'Implantation Potentielle



Carte 108 : Zoom sur le bourg de Senven-Léhart et identification des principales ouvertures visuelles vers la Zone d'Implantation Potentielle

SAINT-GILLES-PLIGEAUX

À 1,5 km au sud-ouest de la Zone d'Implantation Potentielle, Saint-Gilles-Pligeaux s'est également construit le long de la RD 4 à environ 265 mètres d'altitude, soit une position topographique similaire aux points bas des zones de projet.

L'église et sa place dominant le reste du bourg. Cependant les vues en direction de la Zone d'Implantation Potentielle sont masquées par les maisons qui entourent la place de l'église. En entrée et en sortie de bourg par la RD 4, des vues s'ouvrent en direction de la Zone d'Implantation Potentielle, toutefois filtrées par les haies et boisements qui entourent le bourg.

La sensibilité potentielle du bourg est donc qualifiée de modérée en raison du filtrage des vues par les haies et boisements.



Photo 58 : Le centre-bourg de Saint-Gilles-Pligeaux et son église



Photo 59 : L'église du bourg en position de léger belvédère



Photo 60 : Vue depuis le cimetière qui entoure l'église de Saint-Gilles-Pligeaux



Source : IGN ORTHO® / Réalisation : AEPE Gingko 2019



Carte 109 : Zoom sur le bourg de Saint-Gilles-Pligeaux et identification des principales ouvertures visuelles vers la Zone d'Implantation Potentielle

SAINT-GILDAS

À 4 km au nord-est de la Zone d'Implantation Potentielle, le bourg de Saint-Gildas est situé à une altitude de 250 mètres sur un coteau en légère pente en direction de la zone de projet. Les boisements épars et haies bocagères sont nombreux autour du bourg, notamment en bordure des routes, et contribuent à filtrer les vues sur le paysage environnant depuis le centre-bourg ainsi qu'en entrée et sortie.

La sensibilité du bourg est qualifiée de modérée en raison de vues potentielles en périphérie et en entrée de bourg par la RD 22 au nord à la faveur d'ouverture dans les boisements.



Photo 61 : Le centre-bourg de Saint-Gildas



Photo 62 : Entrée de bourg ouest de Saint-Gildas par la RD 22



Photo 63 : Entrée de bourg est de Saint-Gildas par la RD 22



Source : IGN ORTHO® / Réalisation : AEPE Gingko 2019



Carte 110 : Zoom sur le bourg de Saint-Gildas et identification des principales ouvertures visuelles vers la Zone d'Implantation Potentielle

PLESIDY

Le bourg de Plésidy se situe à 5 km au nord-ouest de la zone de projet, dans un creux de la topographie, à 207 mètres d'altitude, encadré par deux vallonnements qui culminent à 248 et 254 mètres. L'église est en position de belvédère à mi-pente d'un vallon boisé. Depuis le cimetière qui entoure l'église des points de vue en direction du projet sont possibles. En périphérie de bourg, des vues sont également possibles en direction de la Zone d'Implantation Potentielle sur des points qui dominent légèrement le reste du bourg. Ainsi, dans la partie est de Plésidy, en léger surplomb de la chapelle, des vues lointaines s'ouvrent en direction de la Zone d'Implantation Potentielle. Au sommet du mont au nord-ouest du bourg, à proximité de la chapelle, un vaste panorama s'ouvre en direction du sud et de l'est, toutefois nuancé par la présence d'entrepôts.

La sensibilité potentielle du bourg est qualifiée de modérée.



Photo 64 : L'église de Plésidy surplombant le bourg



Photo 65 : Le centre-bourg de Plésidy, depuis le cimetière qui entoure l'église, des vues lointaines sont possibles tandis que le bâti en centre-bourg forme un paysage fermé



Photo 66 : Entrée de bourg de Plésidy par la RD 5



Source : IGN ORTHO® | Réalisation : AEPE Gingko 2019



Plésidy

Principales ouvertures visuelles en direction de la Zone d'Implantation Potentielle

Carte 111 : Zoom sur le bourg de Plésidy et identification des principales ouvertures visuelles vers la Zone d'Implantation Potentielle

IV.3.1.3. LES HAMEAUX PROCHES

De la même façon que pour les bourgs à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les lieux-dits situés à proximité de la Zone d'Implantation Potentielle sont étudiés et différents critères permettent de les hiérarchiser en fonction de leur sensibilité potentielle vis-à-vis du projet : distance, situation topographique (le hameau est-il localisé sur un versant orienté en direction de la zone d'implantation potentielle ? ...), forme du hameau et présence ou non d'ouvertures visuelles (le bâti agricole bloque-t-il le regard au premier plan ? ...). Ainsi, plusieurs secteurs de sensibilité potentielle sont identifiés (cf. carte et tableau ci-après).

Le projet comporte trois parties de la Zone d'Implantation Potentielle. On remarque donc que les directions du projet depuis les hameaux sont nombreuses, la position par rapport à la zone la plus proche est indiquée dans le contexte paysager. Le risque d'encercler certains hameaux, et particulièrement ceux qui sont situés au milieu des trois zones devra être vérifié. On remarque également que de nombreux hameaux sont situés sur des points hauts du relief, au sommet de vallonnements. Cependant le caractère très bocager du territoire ainsi que la présence de boisements et de ripisylves viennent souvent contraster les vues potentielles en direction du projet.

Nom du hameau	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle	Contexte paysager (situation topographique, environnement immédiat, ...)	Direction du projet	Risque de visibilité depuis ce hameau	Niveau de sensibilité paysagère potentielle
Kerdauid	0,5	Au nord de la zone 2, Kerdauid est situé en bordure ouest de la RD 767, à 220 mètres d'altitude. La RD 767 est entourée de boisements denses qui isolent des vues en direction de l'est ; les vues sont d'avantage ouvertes en direction du sud et de la zone 2.	Sud, sud-est et nord-est	Oui	Modérée
Kerdraou	0,5	Le hameau est en point bas, à l'ouest de la zone 1, à 190 mètres d'altitude, à proximité du ruisseau affluent du ruisseau du Moulin de Kerdic. De fait, des boisements et haies entourent le hameau de manière plus ou moins rapprochée. Les vues sont plus prégnantes depuis l'est du hameau en direction de la zone 1.	Sud et sud-est	Oui	Forte
Bossant	0,5	Entre les zones 1 et 3 de la Zone d'Implantation Potentielle, Bossant est en léger surplomb du ruisseau et de sa ripisylve à environ 240 mètres d'altitude. Le hameau est entouré d'un boisement qui forme une clairière autour du hameau. En raison de la proximité des zones de projet des vues sont possibles par-dessus les boisements.	Nord, ouest et sud-ouest	Oui	Forte
Kerhoué	0,5	Au sud-ouest des zones 2 et 3 de la ZIP, Kerhoué se situe en position intermédiaire à 260 mètres d'altitude et est composé de plusieurs habitations entrecoupées de haies au nord et au sud et de boisements à l'est et à l'ouest. Peu de vues se dégagent depuis l'intérieur du hameau en direction des zones de projet en raison de la végétation.	Est et nord-est	Non	Faible
Coat ar Belléqués	0,5	Le hameau est au centre des trois zones de projet, à l'ouest de la RD 4, bordé à l'ouest et à l'est par les boisements de ripisylves. Malgré la présence de nombreuses haies et boisements autour du hameau, sa position topographique en léger surplomb permet des vues lointaines aux abords du hameau, et des vues en direction des trois zones de projet.	Au milieu des trois parties de la Zone d'Implantation Potentielle	Oui	Très forte
Kerdaniel	0,5	Au sud de la zone 3, Kerdaniel est situé à environ 270 mètres, sur un point haut de la topographie. Depuis la RD 28, une allée plantée mène au hameau, qui se prolonge ensuite à l'est du hameau par une haie arborée. Depuis l'habitation, des vues peuvent s'ouvrir en direction du nord et notamment des zones 3 et 1 de projet.	Nord et nord-ouest	Oui	Très forte
Lescanic	0,5	À l'est entre les zones 1 et 3, le bourg de Lescanic est en léger point bas à 249 mètres en fond de vallonement. Des haies bocagères entourent le hameau de manière rapprochée et filtrent les vues.	Nord, ouest et sud-ouest	Oui	Modérée
Crénonen	0,5	Entre les zones 1 et 2 de la ZIP, Crénonen se situe à 239 mètres d'altitude, en position intermédiaire sur une pente orientée au nord. Des haies entourent de manière très rapprochée les bâtiments du hameau, limitant ainsi les percées visuelles possibles en direction du projet.	Est, sud et sud-est	Non	Faible
Créniel	0,5	Au nord-est de la zone 1 de la ZIP, Créniel est situé à 240 mètres d'altitude, sur un vallonement du ruisseau de Saint-Connan. Des vues sont possibles depuis l'ouest du hameau en direction des trois parties de la ZIP.	Sud-ouest	Oui	Forte
Jarnay	0,5	Le hameau de Jarnay est situé à 267 mètres d'altitude, en position intermédiaire, le hameau est structuré autour d'une route principale, au sud-est de la zone 3 de la ZIP. Le hameau est entrecoupé par des haies bocagères qui forment des masques visuels successifs, cependant en certains point de la route et depuis les habitations, il n'y a pas de masque visuel proche.	Nord et nord-ouest	Oui	Modérée
Garenne Meur	0,5	Entre les zones 2 et 3 de la ZIP, dans leur partie sud, la Garenne Meur est située sur une pente à 265 mètres d'altitude, orientée en direction de l'est de la zone 3.	Nord-ouest et nord-est	Oui	Forte
La Villeneuve	0,5	Le hameau se situe à l'est de la partie 1 de la ZIP, à mi-pente d'un vallonement orienté en direction de l'est et du ruisseau de la Villeneuve. La butte sur laquelle est implanté le hameau masque les vues en direction des zones de projet.	Ouest et sud-ouest	Non	Faible
Bon espoir	0,5	Au nord du hameau de Jarnay, Bon Espoir est situé sur un point plus haut, à 277 mètres d'altitude, quelques haies basses et arbres entourent le hameau, ils laissent cependant des ouvertures en direction des zones de projet.	Nord, nord-ouest et ouest	Oui	Très forte

Nom du hameau	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle	Contexte paysager (situation topographique, environnement immédiat, ...)	Direction du projet	Risque de visibilité depuis ce hameau	Niveau de sensibilité paysagère potentielle
Kerlay	0,6	Le hameau de Kerlay se situe au sud de la zone 3, il est composé de deux habitations et d'un bâtiment agricole, au sommet d'un vallonement, à 275 mètres d'altitude. Des vues potentielles s'ouvrent depuis les habitations en direction du nord puisque les fonds de jardins ne sont pas boisés, des haies et boisements plus lointains permettent cependant de filtrer les vues.	Nord et nord-ouest	Oui	Forte
Le Grand Quélen	0,6	Au croisement de la RD 4 et de la RD 28, le hameau est composé de bâtiments agricoles dans sa partie ouest et des habitations le long de la RD 228 à l'est. À une altitude intermédiaire de 268 mètres, les sorties du hameau par les deux routes permettent des vues filtrées par la végétation.	Nord-est et nord-ouest	Oui	Modérée
Galbouan d'en haut	0,8	Au nord-ouest de la zone 1, Galbouan d'en haut se situe à 229 mètres d'altitude, sur une hauteur d'un vallonement comme l'indique sa toponymie. Le hameau comprend un ensemble d'habitations entrecoupées de haies qui structurent les jardins. Depuis certaines habitations en lisière est notamment, des vues potentielles s'ouvrent en direction des zones de projet.	Sud-ouest et sud	Oui	Modérée
Le Cosquer	0,8	À l'est, entre les zones 1 et 3, le Cosquer se situe à une altitude de 246 mètres, à proximité du ruisseau de Villeneuve ; sa ripisylve forme un écran végétal à l'ouest du hameau en direction des zones de projet.	Nord-ouest et sud-ouest	Non	Faible
La Clarté	0,9	Au sud-ouest du hameau du Grand Quélen, la Clarté possède la même typologie, sur un point légèrement plus bas du relief, construit autour de la RD 28 et la RD 767, les bâtiments agricoles sont situés dans la partie nord et les habitations au sud, une chapelle est présente à l'ouest. Les bâtiments agricoles ainsi que la végétation forme des filtres successifs mais depuis certaines habitations, les vues sont d'avantage dégagées.	Nord et nord-est	Oui	Modérée
Abbaye de Coat Mallouen	0,9	À l'ouest de la zone 2, l'abbaye de Coat Mallouen et son hameau sont bordés par le bois de Coat Mallouen au nord, le hameau surplombe un ruisseau qui alimente l'étang neuf au nord du hameau. De fait de la position en léger surplomb du hameau sur un vallonement du ruisseau, des vues potentielles s'ouvrent en direction des zones de projet, des haies et boisements viennent cependant filtrer les vues depuis les habitations, de fait, les vues potentielles sont principalement situées le long de la route principale.	Nord-est et sud-est	Oui	Modérée



Photo 67 : Le hameau de Coat ar Bellègues



Photo 68 : Maison du hameau de Coat ar Bellègues



Photo 69 : L'intérieur boisé du hameau de Coat ar Bellègues



Photo 70 : Maison du hameau du Grand Quélen au croisement de la RD 4 et RD 28, vue en direction de la Zone d'Implantation Potentielle



Photo 71 : Le hameau de Kerdaniel, vue en direction de la Zone d'Implantation Potentielle

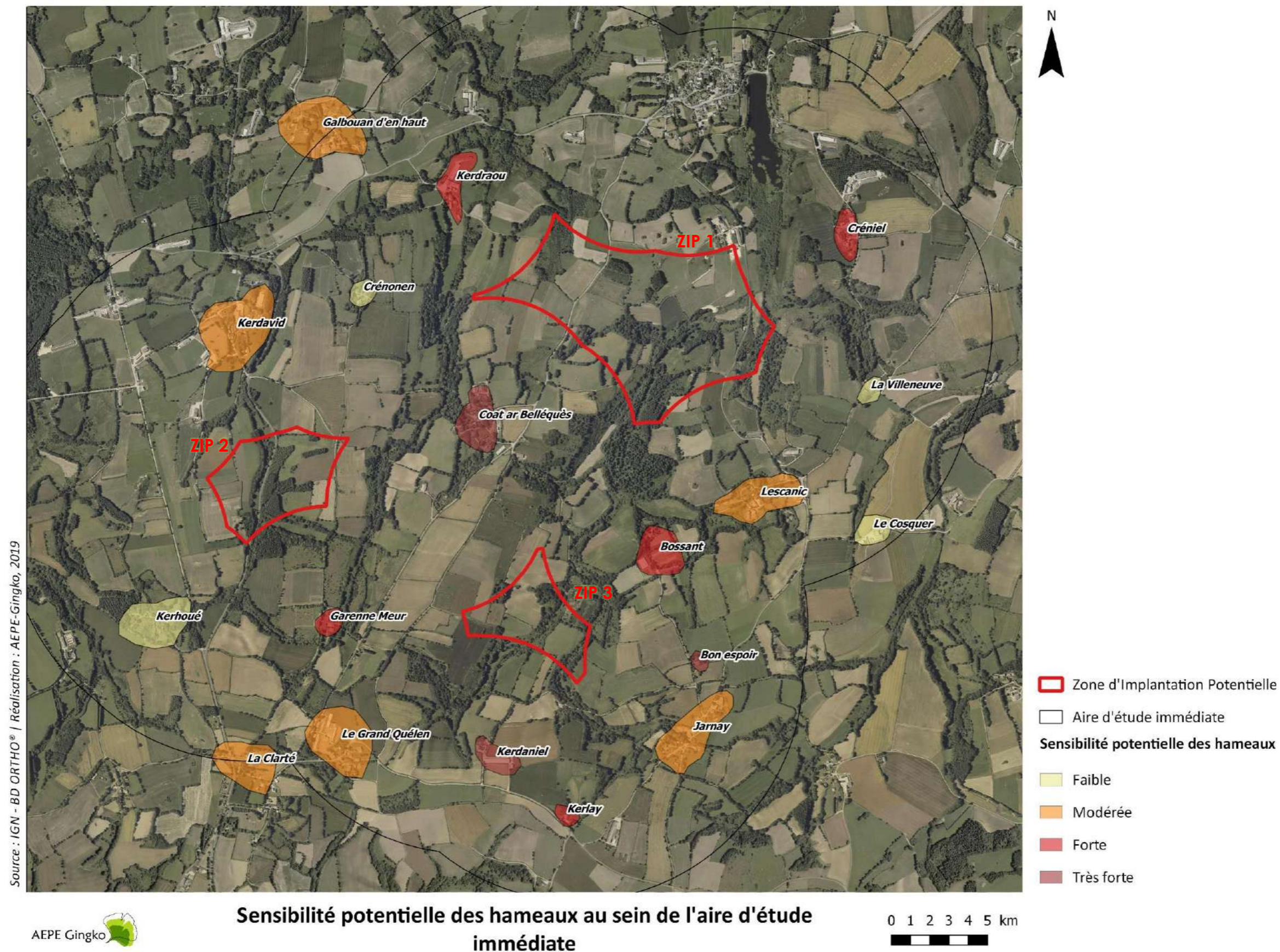


Photo 72 : Vue depuis les abords du hameau Bon Espoir au nord de Jarnay

ENJEUX

L'étude du contexte paysager des principaux lieux de vie et d'habitat permet de les hiérarchiser en fonction de leur sensibilité vis-à-vis de la mise en place d'éoliennes au sein de la Zone d'implantation Potentielle. Ressortent ainsi :

- Avec une sensibilité potentielle très forte : le bourg de Senven-Léhart ; les hameaux de Coat ar Bellegues, Bon Espoir et Kerdaniel.
- Avec une sensibilité potentielle forte : le bourg de Saint-Connan, les hameaux de Kerlay, la Garenne Meur, Créniel, Bossant et Kerdraou.
- Avec une sensibilité potentielle modérée : les bourgs de Saint-Gilles-Pligeaux, Saint-Gildas, Plésidy ; et les hameaux de Kerdavid, Jarnay, Lescanic, Le Grand Quélen, Galbouan d'en haut, la Clarté et l'abbaye de Coat Mallouen.



Carte 112 : la sensibilité potentielle des hameaux proches

IV.3.2. LES AXES DE COMMUNICATION

Les axes de communication constituent des composantes organisant les territoires : s'ils peuvent représenter selon les cas des lignes de force structurantes, des barrières, etc..., ils sont surtout des espaces de découverte privilégiés des paysages. Leur étude permet donc à la fois de comprendre le rôle qu'ils jouent dans les territoires, et d'identifier les tronçons qui présentent plus ou moins de sensibilité par rapport au projet.

IV.3.2.1. À L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

La carte ci-après présente la répartition des axes majeurs à l'échelle de l'aire d'étude éloignée :

- **La RN 12** traverse le nord de l'aire d'étude éloignée en reliant Guingamp à Saint-Brieuc. Elle se situe à une altitude inférieure à la Zone d'Implantation Potentielle aux alentours de 100 mètres dans une plaine s'orientant vers la côte. Les abords de la route sont souvent plantés de manière dense. Quelques ouvertures permettent de percevoir le paysage agricole et bocager, sans toutefois permettre de vues lointaines en raison de la planéité du relief. **La sensibilité potentielle de la route est qualifiée de faible en raison de sa position topographique.**
- **La RD 9** se situe dans la partie nord-est de Guingamp et relie le bourg à Lanvollon. Les bords de la route sont occupés par de l'habitat pavillonnaire ou par des haies bocagères. La route est en position légèrement plus haute que le reste de la plaine, dégagant potentiellement des vues en direction de la Zone d'Implantation Potentielle. **Sa sensibilité potentielle est donc qualifiée de faible et ponctuellement modérée.**
- **La RD 787**, dans la partie nord-est de l'aire d'étude éloignée, permet de relier Guingamp à Carhaix-Plouguer. À proximité de Guingamp, la route se situe à proximité du ruisseau du bois de la Roche et traverse ensuite le Léguer. La route est donc située principalement à des altitudes moyennes et accompagnée dans sa partie est par la ripisylve du ruisseau qui filtre les vues. **La sensibilité potentielle de la RD 787 est faible.**
- **La RD 790** passe au sud-est de la Zone d'Implantation Potentielle, permettant ainsi de relier Rostrenen à Saint-Brieuc. La route alterne ainsi les passages en plaine et d'autres à des altitudes plus élevées sur des monticules granitiques. A la faveur de séquences se situant à des altitudes plus élevées et d'une ouverture du paysage, des perceptions en direction de la zone de projet sont possibles. À l'ouest de Corlay, une portion permet des vues lointaines, les vallonnements du relief et les monts boisés sont perceptibles. **La sensibilité potentielle de la RD 790 est ponctuellement modérée.**
- **La RD 700**, dans la partie est de l'aire d'étude éloignée, traverse la forêt de Lorge avant de rejoindre Saint-Brieuc et d'être bordée par des bourgs de l'agglomération. La route traverse des paysages très fermés, en longeant notamment les boisements de la vallée du Gouët à l'ouest, en direction de la Zone d'Implantation Potentielle. Les perceptions sont cependant d'avantage dégagées au nord de la forêt de Lorge, lorsque la route rejoint la RD 790. **La sensibilité potentielle de la route est faible en raison de la fermeture du paysage depuis l'axe routier et modérée sur une portion en direction de Saint-Brieuc.**

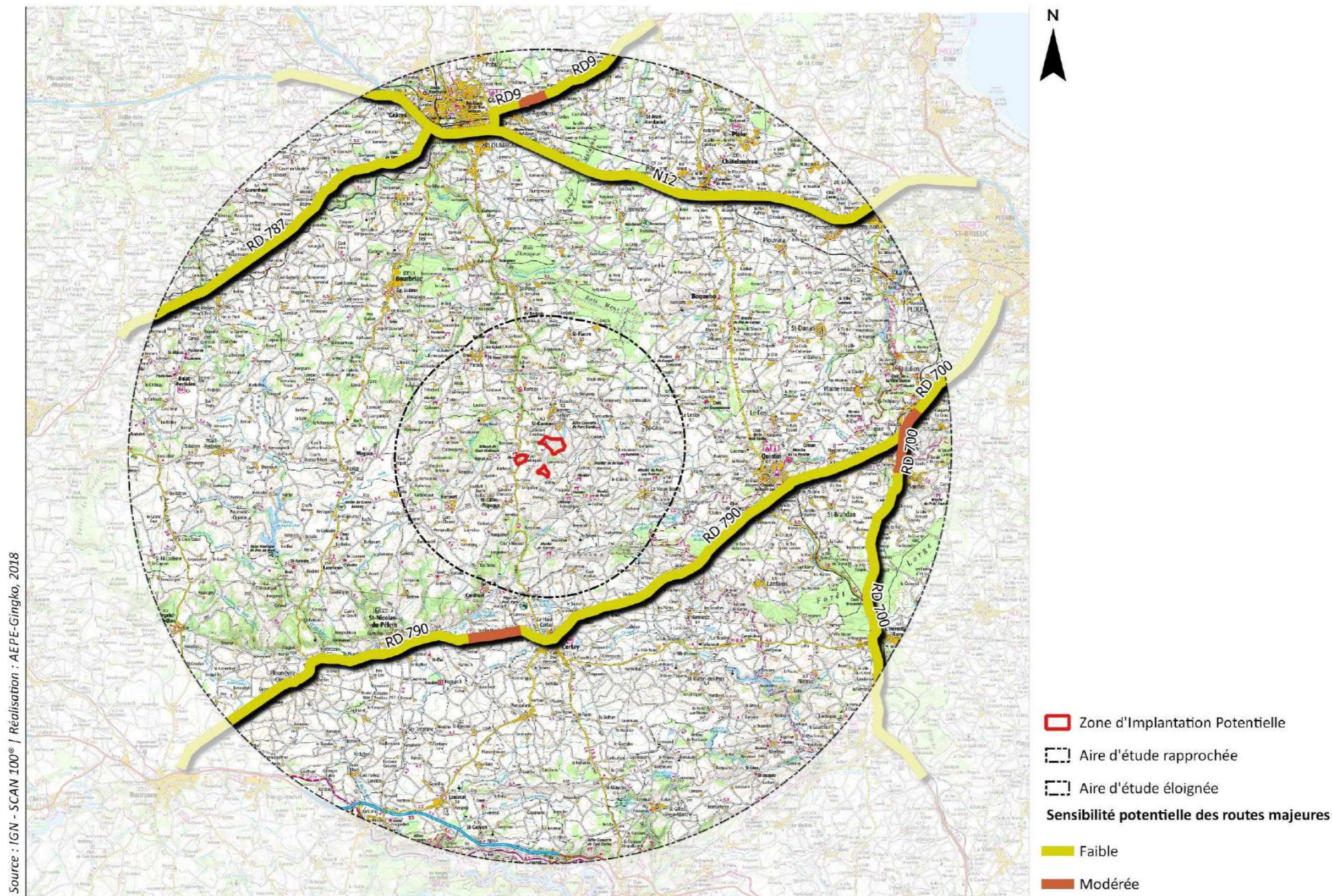
Les vallonnements importants du relief permettent peu de percées visuelles depuis les axes de communication majeurs à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Cette fermeture du paysage est amplifiée par la présence d'un bocage dense, de boisements épars et de ripisylves ainsi que d'une végétation qui accompagne souvent les bords de route.



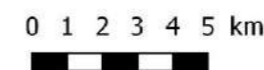
Photo 73 : Vues depuis la RD 790 en direction de la Zone d'Implantation Potentielle, la position haute de la route permet de percevoir un vaste panorama



Photo 74 : Vues en direction des zones de projet au nord depuis la RD 790 entre Corlay et Saint-Nicolas-du-Pélem



Sensibilité des routes majeures à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



Carte 113 : Les axes de communication à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

IV.3.2.2. À L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE

À cette échelle, une analyse cartographique détaillée est réalisée afin d'identifier les axes dont les tronçons relèvent d'une sensibilité paysagère potentielle, en prenant en compte un ensemble de critères paysagers : orientation vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle, composition des abords, situation topographique, présence d'ouvertures visuelles... Le tableau et la carte ci-après présentent les résultats de cette étude à propos des principaux axes recensés, hiérarchisés en fonction de leur importance et donc de leur niveau de fréquentation.



Photo 75 : Depuis la RD 28, des perceptions larges et lointaines se dégagent (au sud-est de la Zone d'Implantation Potentielle)



Photo 76 : Vue en direction de la Zone d'Implantation Potentielle depuis la RD 4 au sud des zones de projet



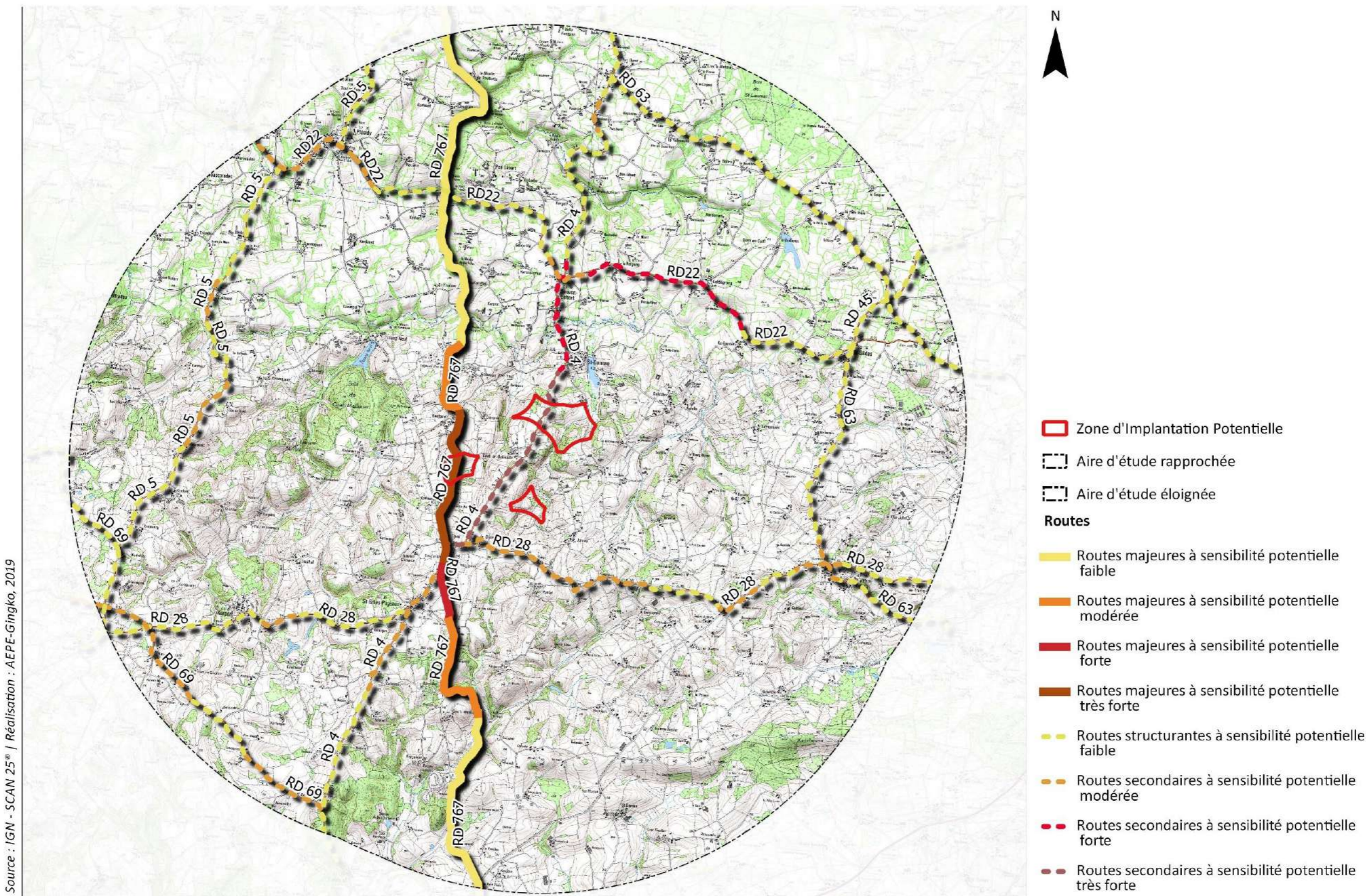
Photo 77 : Depuis la RD 4 au sud de Saint-Gilles-Pligeaux, des vues dégagées s'ouvrent malgré le contexte bocager en direction de la Zone d'Implantation Potentielle



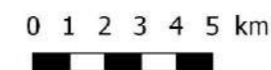
Photo 78 : Depuis la RD 5, au nord du bourg de Kerpert, des vues se dégagent en direction des zones de projet, derrière une ligne de crête

Tableau 104 : L'analyse de la sensibilité paysagère potentielle des axes structurants à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Importance	Route	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Commentaire paysager (situation topographique, composition des abords...)	Niveau de sensibilité paysagère potentielle
Secondaire	RD 4	Au sein de la zone 1 de la ZIP	D'orientation globale nord/sud, la RD 4 passe entre les zones 2 et 3 de la ZIP puis au sein de la zone 1. Cette section comporte une sensibilité très forte vis-à-vis du projet en raison de la possibilité d'encerclement. Lorsqu'elle se situe au nord de la ZIP en position de surplomb, elle possède une sensibilité potentielle forte. La route est ensuite encaissée dans la vallée boisée d'un affluent du Trieux et présente une sensibilité faible.	Très forte
Secondaire	RD 22	2,3 km	La RD 22 d'orientation nord-ouest/est passe au nord de la ZIP, à l'est de Senven-Léhart. La route est en position de belvédère sur les hauteurs d'un vallonement, sa sensibilité potentielle est forte en raison d'ouvertures visuelles qui permettent des vues en direction du projet, bien que celles-ci soient filtrées par les multiples haies qui rythment l'espace agricole et par un alignement d'arbres présent le long de la route. Dans la partie ouest de Senven-Léhart, la route est encaissée dans des vallées boisées et présente une sensibilité potentielle faible. Aux abords de Plésidy cependant, la hauteur de la route peut permettre des vues en direction du projet.	Forte
Secondaire	RD 767	Au sein de la zone 2 de la ZIP	La RD 767 se situe sur un axe nord/sud. Dans la partie nord de l'aire d'étude rapprochée, la route est encaissée dans le relief de la vallée du Trieux et aucune vue en direction du projet ne se dégage. Elle possède une sensibilité modérée et très forte aux abords et au sein de la ZIP, puis faible dans la partie sud de l'aire d'étude rapprochée, dans le sud de la vallée du Sulon.	Très forte
Secondaire	RD 63	3,6 km	Dans la partie est de la Zone d'Implantation Potentielle, la route traverse des paysages vallonnés et bocagés à une altitude intermédiaire, à l'est d'une ligne de crête formée par les vallonements du ruisseau de Villeneuve. Ce relief isole les vues en direction de la Zone d'Implantation Potentielle.	Faible
Secondaire	RD 28	0,6 km	Sur un axe général ouest/est, au sud de la ZIP, la RD 28 traverse une diversité de paysages, avec notamment de beaux points de vue sur des vallées, comme la vallée du Sulon, au sud-est de la ZIP ainsi que des panoramas mettant en exergue les parcs éoliens en exploitation au sein de l'aire d'étude rapprochée. Les perceptions en direction du projet se situent principalement sur la section la plus proche de la ZIP qui offre des vues lointaines en direction du nord.	Modérée
Secondaire	RD 5	4,4 km	La RD 5 se situe à l'ouest de la ZIP dans des paysages au caractère bocagé très présent et qui traverse des vallées boisées. Aux abords du hameau de Cailouan, des vues lointaines sont possibles en raison de l'ouverture du paysage et de la situation en léger surplomb de la route.	Modérée
Secondaire	RD 69	5,6 km	La RD 69 se situe au sein de l'extrémité sud-ouest de l'aire d'étude rapprochée et se situe aux alentours de 270 mètres. Sur les sections les plus hautes, des points de vue lointains se dégagent en direction des zones de projet.	Modérée



Sensibilités des routes majeures, structurantes et secondaires à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée



Carte 114 : Les axes de communication à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

ENJEUX

L'étude du contexte paysager des principaux axes de communication permet de les hiérarchiser en fonction de leur sensibilité vis-à-vis de la mise en place éventuelle d'éoliennes au sein de la Zone d'Implantation Potentielle. Ressortent ainsi :

- **Avec une sensibilité potentielle faible à très forte :**
 - La RD 4 et la RD 767 (axe secondaire).
- **Avec une sensibilité potentielle faible à forte :**
 - la RD22 (axe secondaire) ;
- **Avec une sensibilité potentielle faible à modérée :**
 - la RD 790, la RD 9, la RD 700 (axe majeur) ;
 - la RD22, RD 28, RD 5, RD 69 (axe secondaire).

LES ELEMENTS D'INTERET TOURISTIQUE

Plusieurs sources ont été consultées afin de répertorier les lieux d'intérêt touristiques, en les hiérarchisant en fonction de leur niveau de rayonnement (régional, départemental ou local) :

- Sites internet ADT ;
- Offices tourisme locaux...

IV.3.2.3. LES ELEMENTS TOURISTIQUES MAJEURS A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE (RAYONNEMENT REGIONAL ET/OU DEPARTEMENTAL)

La carte et le tableau ci-après présentent de façon synthétique les résultats de l'analyse de la sensibilité des éléments touristiques majeurs à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Il est à noter qu'il s'agit principalement d'éléments touristiques culturels

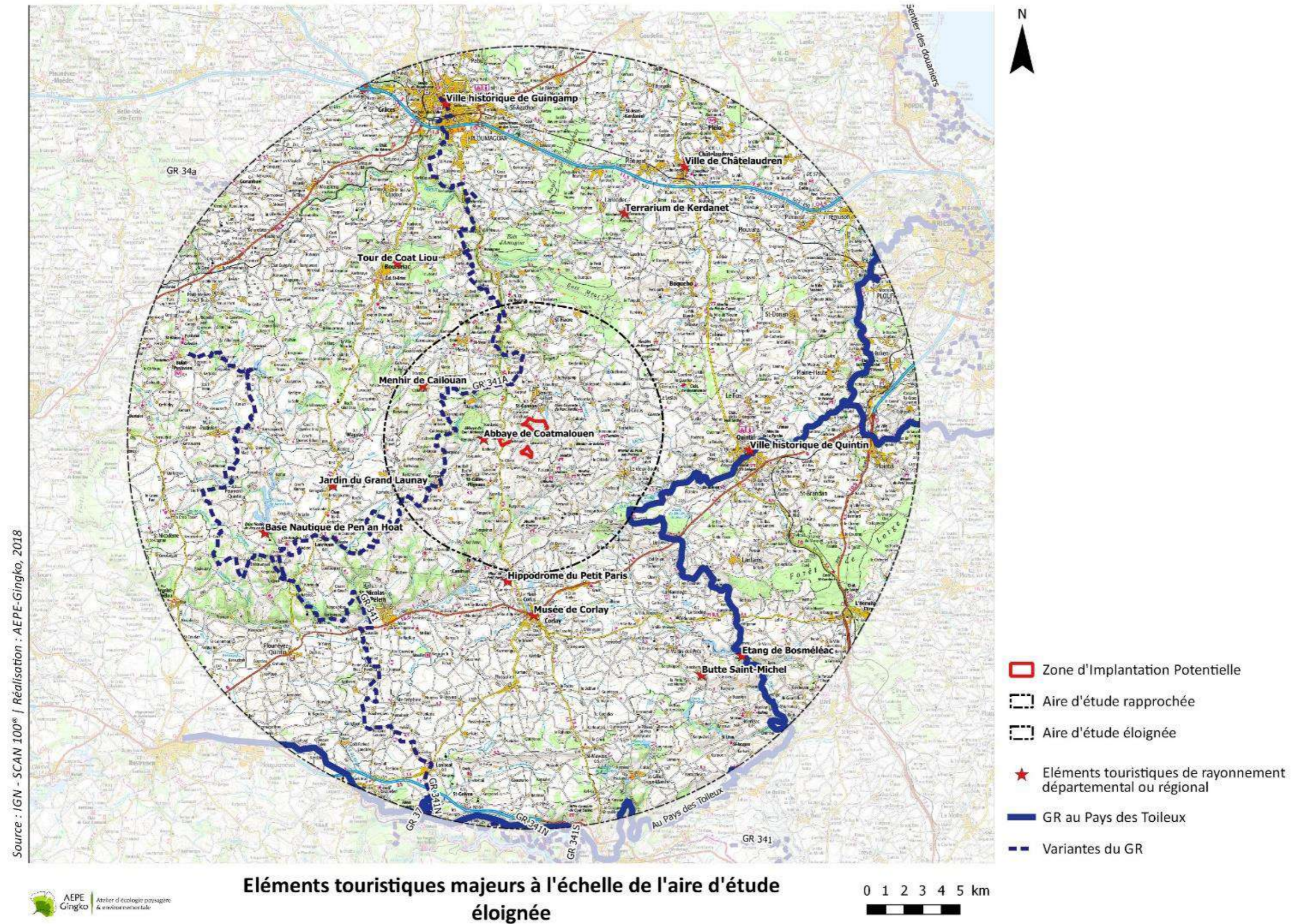
Les entités considérées comme présentant une sensibilité moyenne ou forte sont détaillées individuellement par la suite.

La carte et le tableau ci-après présentent de façon synthétique les résultats de l'analyse de la sensibilité des éléments touristiques majeurs à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Il est à noter qu'il s'agit principalement d'éléments touristiques culturels.

Les entités considérées comme présentant une sensibilité moyenne ou forte sont détaillées individuellement par la suite.

Tableau 105 : L'analyse de la sensibilité paysagère potentielle des éléments touristiques à rayonnement régional / départemental à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Élément touristique	Éloignement vis-à-vis de la ZIP (km)	Commentaire paysager	Niveau de sensibilité potentielle
Abbaye de Coat Mallouen	0,8	L'abbaye se situe à l'ouest de la ZIP, accolée au boisement de Coat Mallouen. Elle est située sur un vallonement d'un ruisseau affluent du Trieux. Des vues filtrées se dégagent en direction des zones de projet, les nombreuses haies et boisements épars constituant en effet des filtres visuels successifs. Toutefois, la proximité des zones de projet, notamment la n°2, lui confère une sensibilité potentielle forte.	Forte
GR 341 variante	2,0	Cette variante du GR 341 passe à l'ouest de la ZIP, au plus proche du projet. Le chemin serpente dans les boisements du coteau de la vallée du Trieux. Le bois de Coat Mallouen constitue donc un filtre de premier plan. Depuis une portion du GR entre les hameaux de Trolan et Saint-Yvonnec, au nord-ouest de la ZIP, la sensibilité potentielle du chemin est modérée en raison de vues potentielles depuis cette route en position de belvédère.	Forte
Pôle de l'étang neuf	2,6	Le pôle de l'étang neuf est situé au nord de l'étang neuf, au nord-ouest de la zone d'implantation potentielle. Il comprend le musée de la résistance en Argoat, un pôle pêche, un atelier de peinture ainsi qu'une auberge. Le musée, récemment construit, s'inscrit dans le caractère naturel du site avec une architecture en bois montée sur pilotis sur les berges de l'étang. Une terrasse permet de profiter pleinement du cadre et de la vue. La position de l'étang dans un creux de la topographie ainsi que le caractère boisé des rives de l'étang ne permettent pas de dégager de percée visuelle en direction du projet, des vues partielles et filtrées sont toutefois possibles.	Modérée
Menhir de Cailouan	4,7	Au nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée le menhir se situe à une altitude de 240 mètres, accolé à un boisement. Depuis le menhir ainsi que depuis la route qui y mène, des vues filtrées sont possibles en direction du projet potentiel.	Modérée
GR 341	6,0	Le GR 341 passe au sud et à l'est de la Zone d'Implantation Potentielle, permettant de découvrir les paysages bocagés et boisés entre Quintin, Saint-Brieuc et Mûr-de-Bretagne. Dans la partie sud de l'aire d'étude éloignée, le chemin de randonnée est encaissé dans la vallée et ne permet pas de vues en direction du projet. De manière plus proche de la Zone d'Implantation Potentielle, le chemin passe au sein de paysage aux vues la plupart du temps fermées par un bocage dense et des massifs boisés tel le bois de Guercy, au sud-est de l'aire d'étude rapprochée. Le GR ne soulève donc pas de sensibilité particulière vis-à-vis du potentiel projet.	Faible
Hippodrome du Petit Paris	6,7	Au sud de la ZIP, l'hippodrome est sur une pente orientée à l'est qui culmine à 221 mètres et dont le point bas à est 209 mètres. Depuis l'intérieur de l'hippodrome, l'orientation de la pente et les boisements qui l'entourent ne permettent pas de vues en direction de la ZIP.	Faible
Musée de Corlay	8,5	Le musée de Corlay ou maison du cheval, est situé au sein du bourg dans une ancienne station de haras construite dans les ruines du château fort, situé sur les rives de l'étang de Corlay dans la partie nord du bourg. Le musée se situe donc en position topographique basse à 174 mètres, encaissé en fond de vallée dont les rebords sont boisés.	Faible
Base nautique de Pen an Hoat	9,3	La base nautique se situe au sud-ouest de la ZIP, dans la vallée du Blavet. La base nautique est au sud de l'étang, entouré de boisements qui bordent également les rives de la pièce d'eau. La base nautique est située à environ 200 mètres d'altitude et ne permet pas de vues en direction de la ZIP.	Faible
Jardin du grand Launay	9,4	Au sud-ouest de la ZIP, le jardin du Grand Launay se situe au sud du ruisseau du Moulin de Salle, bordant ainsi sa ripisylve. Il est labellisé jardin remarquable et prend place sur un terrain mouvementé au milieu de sources et de bois. Le jardin s'implante sur une légère butte qui culmine à 264 mètres. Des vues potentielles s'ouvrent depuis le chemin d'accès au jardin ainsi que depuis l'entrée sud.	Modérée
Ville historique de Quintin	11,0	À l'est de la ZIP, Quintin est implanté dans la vallée du Gouët, le centre historique est organisé autour d'une rue principale dans l'axe de l'église, à une altitude de 197 mètres. L'encaissement du bourg et les boisements qui l'entourent ne permettent pas de vues lointaines.	Faible
Tour de Coat Liou	11,0	Au nord-ouest de la Zone d'Implantation Potentielle, la tour de Coat Liou est un point haut au nord-est de Bourbriac. Cette ancienne tour haute d'une vingtaine de mètres domine le bois de Coat Liou au sein duquel elle est située et permet des points de vue lointains depuis son sommet. L'office de tourisme de Guingamp, baie de Paimpol précise même que l'on pourrait voir la mer par beau temps !	Modérée
Terrarium de Kerdanet	12,0	Au nord-est de la ZIP, le terrarium de Kerdanet s'implante dans un paysage très bocagé, à 160 mètres d'altitude, au sein du hameau de Kerdanet. L'implantation du bâtiment au sein du tissu urbain, entouré d'un dense maillage bocagé et en situation topographique basse ne permet pas d'ouvrir de vue en direction du projet.	Faible
Butte Saint-Michel	14,8	La butte Saint-Michel est le troisième point culminant de Bretagne et offre un panorama sur un rayon de 30 kilomètres autour du sommet ; avec un point haut qui culmine à 320 mètres. Le sommet de la butte est en partie boisé, principalement sur le versant sud-ouest de la butte. Depuis le sommet de la butte, des vues potentielles en direction du projet s'ouvrent.	Forte
Ville de Châtelaudren	15,4	Châtelaudren, au nord-ouest de la ZIP, au sein de la vallée du Leff, s'organise de part et d'autre de la rivière au sein d'une dépression de la vallée. Le centre-ville, en fond de vallée, est la partie la plus touristique du bourg. En raison de l'encaissement dans le relief, il n'y a pas de vue qui se dégage en direction de la ZIP.	Faible
Étang de Bosméléac	15,5	L'étang est une retenue au sein de la vallée de l'Oust dont les rives sont boisées. Une promenade autour de l'étang est possible. En raison de l'encaissement topographique et du boisement des rives de l'étang, il n'y a pas de vues en direction de la zone de projet. Cependant, depuis les abords de l'étang, notamment depuis les points hauts des coteaux qui l'entourent, des vues potentielles peuvent s'ouvrir en direction des zones de projet ; il ne s'agit toutefois pas de points d'attraction touristique. L'étang étant un site inscrit, la sensibilité potentielle du site sera traitée dans la partie relative au patrimoine.	Faible
Ville historique de Guingamp	17,6	La ville historique de Guingamp se situe dans la vallée du Trieux, sur la rive droite de la rivière, en fond de vallée. Depuis le cœur historique, aucune vue ne se dégage en direction du projet.	Faible



Carte 115 : Les éléments touristiques majeurs à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

LES ÉLÉMENTS DE TOURISME LOCAL A L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ

Lorsque l'on « zoome » à l'échelle du périmètre d'étude rapproché, et que l'on considère des éléments touristiques à rayonnement plus « local », on observe que plusieurs itinéraires de petite randonnée sont répertoriés, ainsi que des éléments architecturaux (cf. carte et tableau ci-après).

NB : Les éléments touristiques à rayonnement régional / départemental sont analysés ci-avant, dans la partie relative aux éléments touristiques majeurs à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.

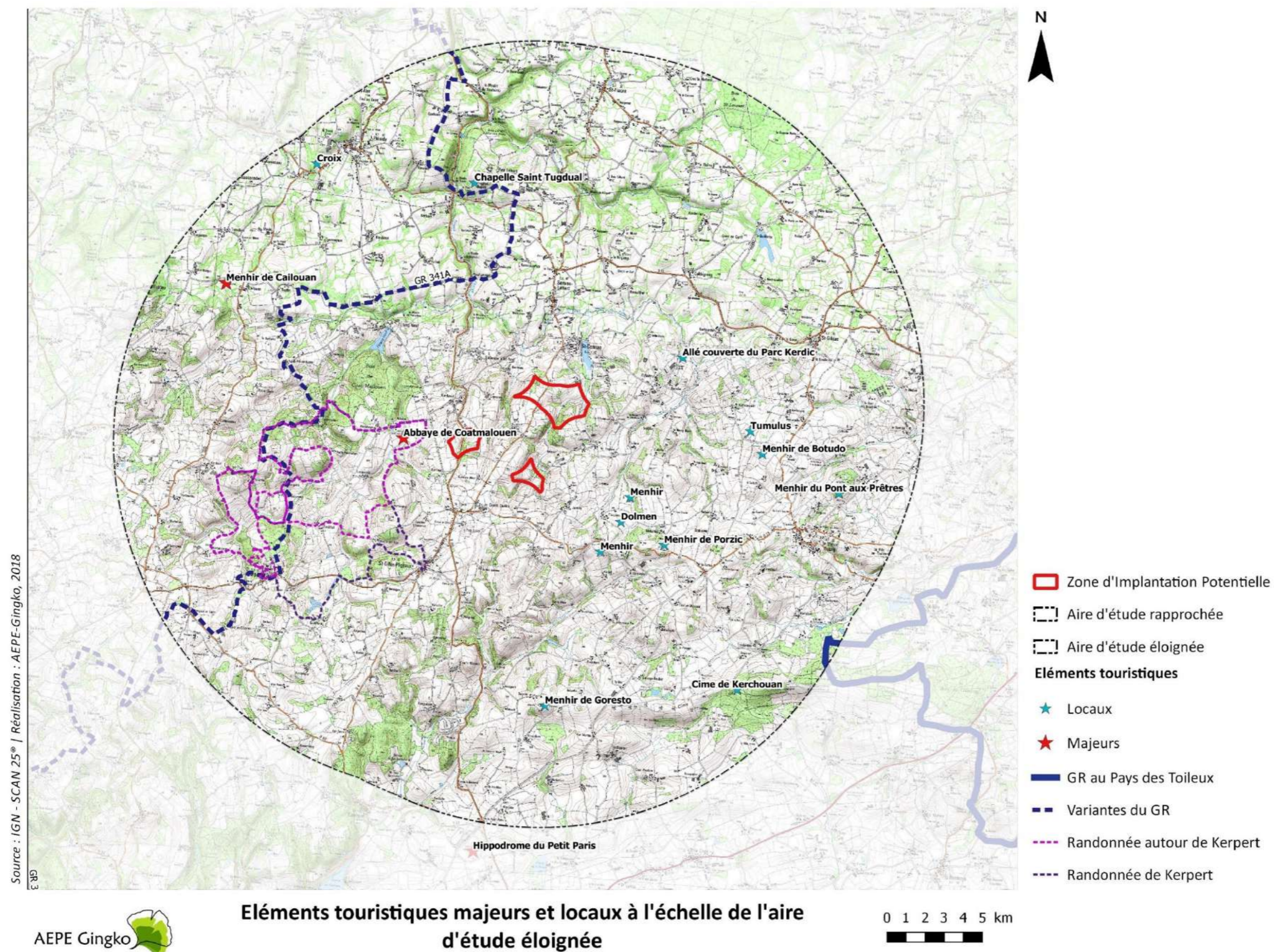
Les éléments touristiques locaux au sein de l'aire d'étude rapprochée faisant l'objet d'une protection patrimoniale (notamment les menhirs, dolmens et tumulus) seront étudiés de manière plus détaillée au sein de la partie consacrée au patrimoine.

Les dolmens et menhirs se situant à côté et sur une position topographique avec un environnement immédiat similaire sont traités de manière simultanée.

Tableau 106 : L'analyse de la sensibilité paysagère potentielle des éléments touristiques à rayonnement local à l'échelle du périmètre rapproché

Élément touristique	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Commentaire paysager	Niveau de sensibilité paysagère potentielle
Randonnée autour de Kerperit	0,5	Cette randonnée locale fait une boucle dans la partie ouest de l'aire d'étude rapprochée, en passant par le bois de Coat Mallouen ainsi que par le bourg de Kerperit et autour de la vallée du Trieux. La randonnée possède une sensibilité forte vis-à-vis du projet lorsqu'elle est proche de la ZIP ainsi que lorsqu'elle se situe sur des points hauts du relief au sud-ouest du projet.	Forte
Randonnée de Kerperit	0,5	La randonnée de Kerperit suit globalement le tracé de la randonnée de Kerperit mais est plus longue et passe par Saint-Gilles-Pligeaux et les étangs situés au sud. Sa sensibilité potentielle est similaire à celle de la randonnée autour de Kerperit.	Forte
Abbaye de Coat Mallouen	0,8	Voir le chapitre précédent.	Forte
Menhir	1,5	Ces 2 menhirs et ce dolmen se situent au sud-est de la Zone d'Implantation Potentielle à des altitudes variant entre 245 et 297 mètres. Ils sont installés sur des points hauts du relief, au sommet de prairies vallonnées, ce qui permet d'ouvrir des vues en direction des trois zones de projet. Il n'existe pas de chemin d'accès menant au pied des monuments, les touristes peuvent simplement les observer depuis la RD 28 et la route menant du hameau de Pasquiou à Kerdalmez. Des covisibilités indirectes sont possibles depuis ces axes de communication.	Forte
Menhir	1,6		
Dolmen	1,6		
Allée couverte du Parc Kerdic	1,9	L'allée couverte du Parc Kerdic se situe au nord-est de la Zone d'Implantation Potentielle, dans la partie est de la commune de Saint-Connan. Le monument est implanté à proximité du ruisseau de la Villeneuve, en position topographique basse ce qui ne permet pas d'ouvrir de vues en direction des zones de projet.	Faible
GR 341 variante	2,0	Voir le chapitre précédent.	Forte
Menhir de Porzic	2,5	Le menhir de Porzic se situe à proximité du hameau homonyme au sud-est de la Zone d'Implantation Potentielle, en contrebas d'une butte culminant à 306 mètres et permettant un large panorama en direction du sud. En raison de sa position topographique et de boisements à l'ouest entourant le hameau de Kerdalmez, aucune vue ne s'ouvre en direction des zones de projet depuis le menhir.	Faible
Tumulus	3,0	Le tumulus et le menhir de Botudo se situent à l'est des zones de projet à une altitude d'environ 275 mètres. L'environnement dégagé et la position haute des monuments permettent des vues lointaines depuis leurs abords. Ceux-ci sont toutefois uniquement perceptibles depuis la route, sans aucun chemin d'accès. Leur sensibilité potentielle vis-à-vis du projet sera traitée de manière plus approfondie dans la partie relative au patrimoine.	Modérée
Menhir de Botudo	3,3		

Élément touristique	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Commentaire paysager	Niveau de sensibilité paysagère potentielle
Chapelle Saint Tugdual	3,7	La chapelle Saint Tugdual se situe au nord-ouest des zones de projet sur une ligne de crête à environ 230 mètres d'altitude, surplombant la RD 22. Depuis la chapelle quelques haies et boisements forment des masques de premier plan, filtrant les perceptions sur le grand paysage. Toutefois, des vues filtrées lointaines sont toutefois possibles en direction du potentiel projet.	Modérée
Menhir de Gorestou	3,9	Au sud de la Zone d'Implantation Potentielle, le menhir Gorestou se situe au sommet d'une butte culminant à 280 mètres. Depuis le menhir, des perceptions lointaines sont possibles ; bien que filtrées par les boisements en bas de la butte, au nord du hameau de Gorestou.	Modérée
Menhir du Pont aux Prêtres	4,9	Le menhir du Pont aux Prêtres se situe à l'est de la Zone d'Implantation Potentielle, au sud du hameau de la Ville Juhel en contrebas d'une butte culminant à 275 mètres. En raison de sa position topographique basse, aucune vue ne se dégage en direction des zones de projet.	Faible
Menhir de Cailouan	5,0	Voir le chapitre précédent.	Modérée
Cime de Kerchouan	5,1	La cime de Kerchouan se situe au sud-est de la Zone d'Implantation Potentielle, il s'agit d'une ligne de crête d'orientation est/ouest culminant à 318 mètres qui permet des perceptions lointaines. Dans la partie ouest de la cime, le parc éolien du Haut Corlay implanté en ligne souligne l'orientation de la ligne de force du paysage. La partie la plus haute de la cime est occupée par une forêt. Aux abords du parc éolien construit, des vues se dégagent en direction de la Zone d'Implantation Potentielle.	Modérée
Croix	5,6	La croix de Plésidy se situe dans la partie sud-ouest du bourg, à proximité de la RD 22, celle-ci est entourée de boisements et de maisons qui ne permettent pas de perceptions lointaines depuis les abords de la croix.	Faible



Carte 116 : Les éléments touristiques à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

L'ABBAYE DE COAT MALOUCEN



Photo 79 : Le site de l'abbaye de Coat Malouen vu depuis la façade en direction de la Zone d'Implantation Potentielle



Photo 80 : Panneau explicatif de l'histoire de l'abbaye



Photo 81 : La façade de l'abbaye, dont les 21 fenêtres, refaites au XVIIIème siècle, composent des ouvertures aléatoires sur le paysage alentour et offrent aux visiteurs une vision atypique

LE POLE DE L'ETANG NEUF



Photo 82 : Panorama sur l'étang neuf avec l'auberge et le musée sur la droite, on perçoit les berges boisées de l'étang qui ferment les vues et limite les perceptions en direction de la Zone d'Implantation Potentielle



Photo 83 : L'auberge de l'étang neuf côté rue



Photo 84 : L'étang neuf se situe dans un creux de la topographie comme en témoigne la route en direction des zones de projet

LE MENHIR DE CAILOUAN

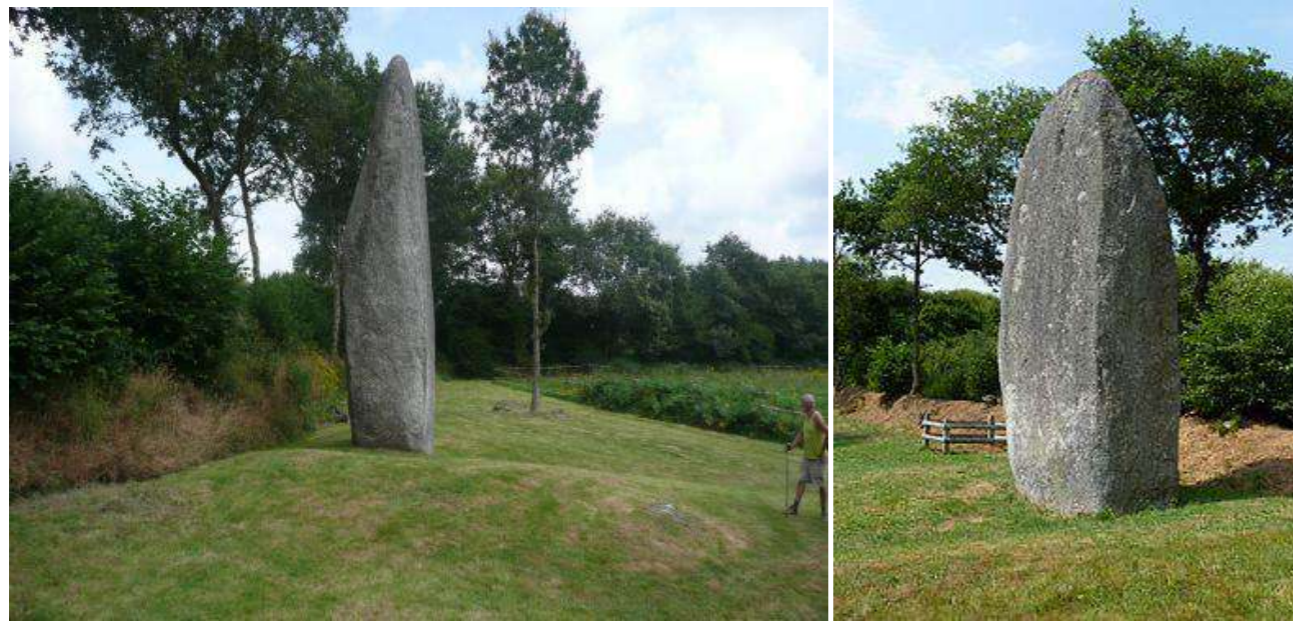


Photo 85 : Le menhir de Cailouan s'insérant dans un environnement bocagé (source : France-voyage.com)

LA BUTTE SAINT MICHEL



Photo 86 : Accès au sommet de la butte Saint-Michel par un sentier de randonnée



Photo 87 : Les pentes de la butte Saint Michel boisées de chênes



Photo 88 : La table d'orientation au sommet de la butte



Photo 89 : Le vaste panorama à 360° qui s'ouvre au sommet de la butte

ENJEUX

L'étude du contexte paysager des principaux éléments touristiques permet de les hiérarchiser en fonction de leur sensibilité potentielle vis-à-vis de l'implantation éventuelle d'éoliennes au sein de la Zone d'Implantation Potentielle. Ressortent ainsi :

- Avec une sensibilité potentielle forte : la randonnée autour de Kerpert, la randonnée de Kerpert, l'abbaye de Coat, la variante du GR 341 et la butte Saint-Michel.
- Avec une sensibilité potentielle modérée : le menhir de Botudo, la chapelle Saint-Tugdual, le menhir de Gorest, le menhir de Cailouan, la cime de Kerchouan, le pôle de l'étang neuf et le jardin du Grand Launay, la tour de Coat Liou.

IV.3.3. LE CONTEXTE EOLIEN

La carte ci-après répertorie les parcs éoliens à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, en distinguant les éoliennes existantes (en exploitation), celles autorisées et celles en instruction.

On dénombre 11 parcs éoliens en exploitation à l'échelle de l'aire d'étude éloignée et 3 à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée. 4 parcs éoliens sont autorisés et 2 déposés.

Au sein de l'aire d'étude rapprochée, les parcs de Saint-Gildas au nord-est, le Haut Corlay au sud-est et Kerpert-Magoar à l'ouest se situent dans un rayon de 3 à 5 km autour de la Zone d'Implantation Potentielle. Les implantations en ligne de Saint-Gildas et du Haut Corlay leur permettent d'être facilement lisibles dans le paysage. Le parc du Haut Corlay souligne en effet le relief de la cime de Kerchouan par son implantation en hauteur tandis que le parc de Saint-Gildas s'appuie sur une ligne de force du relief orientée nord-ouest/sud-est et est également implanté en point haut. Le parc de Kerpert-Magoar est installé à une altitude d'environ 270 mètres, les éoliennes sont implantées en ligne courbe d'orientation générale nord/sud. Malgré ces trois parcs construits au sein de l'aire d'étude rapprochée, ceux-ci sont peu visibles aux alentours de la Zone d'Implantation Potentielle avec peu de covisibilités entre les différents parcs en raison de la fermeture du paysage par le bocage et un relief très vallonné. On remarque cependant que la position topographique haute des parcs ainsi que les implantations qui suivent globalement les lignes de force du relief permettent une meilleure lecture du motif éolien dans le paysage. Les principales vues qui se dégagent sur les éoliennes sont en effet depuis les points hauts des routes, permettant des vues dégagées, comme depuis la RD 22 qui passe au sud du parc éolien de Saint-Gildas et illustré ci-après.

Le parc éolien de Plésidy, au nord-ouest des zones de projet possède une typologie différente des autres parcs éoliens de l'aire d'étude rapprochée : les éoliennes sont installées en position topographique plus basse aux alentours de 225 mètres et sont groupées selon une implantation non linéaire en carré, avec une éolien isolée au nord. Il s'agit du parc éolien le plus proche de la Zone d'Implantation Potentielle, à 3 km.

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, on remarque que la plupart des parcs se sont implantés sur des points hauts en choisissant des lignes d'implantation qui soulignent le relief :

- **Au sud-ouest de la Zone d'Implantation Potentielle**, le parc éolien en exploitation de Saint-Bihy en ligne est/ouest se situe à l'est du parc éolien du Haut Corlay et possède une implantation similaire également sur les hauteurs de la cime de Kerchouan. Toutefois, le parc éolien de Lanfains, qui est implanté sur la même ligne de force du relief, à l'est, possède une implantation plus complexe avec trois éoliennes orientées nord/sud et un aérogénérateur isolé au nord.
- **La partie ouest de l'aire d'étude éloignée** est celle où le motif éolien est le plus dense. Les parcs se sont installés sur les hauteurs du massif de l'Arrée, avec des implantations variables : si le parc de Lanrivain possède une implantation sur deux lignes qui suit celle du parc de Kerpert-Magoar, les parcs de Maël-Pestivien, Pont-Merlvez et Pont-Melvez 2 se sont d'avantage implantés sans ligne directrice forte. Les parcs éoliens situés au sein de l'Arrée possèdent d'avantage d'éoliennes que dans le reste de l'aire d'étude éloignée : au nord-ouest le parc de Grunhuel-Moustéru-Tréglamus est ainsi composé d'une ligne de 8 éoliennes, le parc de Pont-Melvez 2 a 13 aérogénérateurs en exploitation et 5 sont accordés et le parc de Maël-Pestivien possède 7 éoliennes.
- **Dans la partie sud de l'aire d'étude éloignée**, le parc en exploitation de Caurel/Saint-Mayeux et celui, déposé, de Saint-Mayeux se sont implantés en suivant globalement les lignes du relief orientées est/ouest. Les deux

projets comportent chacun 5 éoliennes. L'implantation du parc de Caurel/Saint-Mayeux sur les hauteurs de la vallée du Blavet, de manière parallèle à celle-ci permet au parc d'être intégré au paysage environnant en soulignant le relief de la vallée.

- **Au nord de l'aire d'étude éloignée**, un seul parc est en exploitation, il s'agit du parc de Boquého-Plouagat composé de 4 éoliennes sur une ligne nord/sud. Au sud-est de Guingamp, le parc accordé de Ploupmagoar, qui comprend 3 éoliennes, possède la particularité d'être implanté au sein de la forêt de Malaunay.



Photo 90 : Vue sur le parc éolien de Saint-Gildas en sortie de bourg de Saint-Gildas



Photo 91 : Vue sur le parc éolien de Saint-Gildas depuis la RD 22 à l'ouest de Saint-Gildas

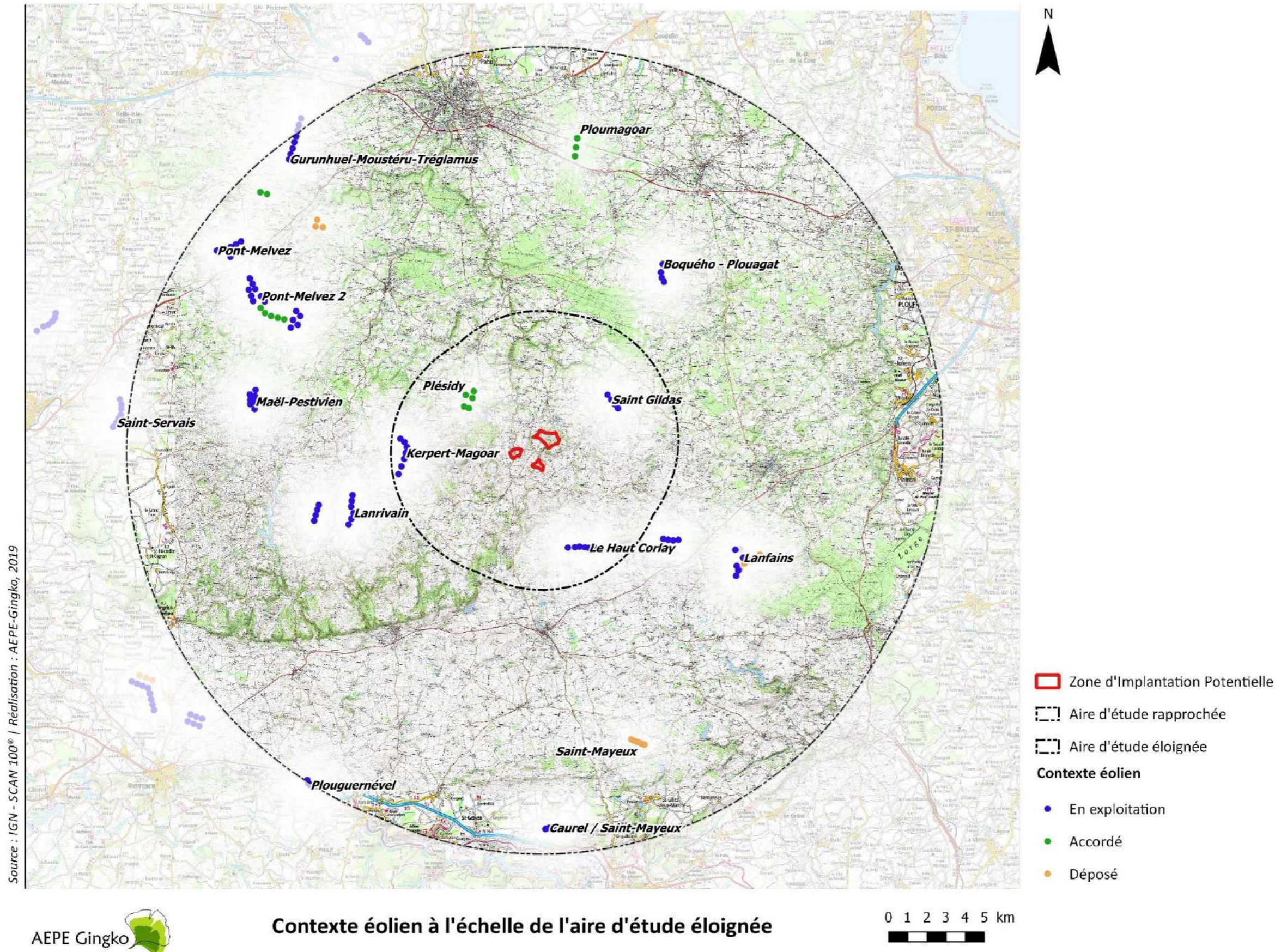


Photo 92 : Le parc éolien de Saint-Gildas vu depuis la RD 22 à l'est de Senven-Léhart

ENJEUX

L'analyse du contexte éolien montre que la majorité des parcs se sont installés sur des points hauts du relief, avec une certaine disparité au sein de l'aire d'étude éloignée dans l'orientation et le type d'implantation des parcs. Au sein de l'aire d'étude rapprochée, les parcs éoliens sont d'avantage implantés suivant des lignes qui suivent les traits de force de la topographie. On remarque que les parcs éoliens s'implantant en ligne et en accord avec les lignes de force du relief sont plus facilement lisibles dans le paysage et permettent en outre de mettre en avant des éléments de paysage (des vallées, cimes, lignes de crêtes...).

Il est donc recommandé que l'implantation du projet soit en accord avec le relief de la Zone d'Implantation Potentielle, soit selon une ligne d'orientation globale nord/sud parallèle au ruisseau qui traverse les zones 1 et 3 du projet.



Contexte éolien à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

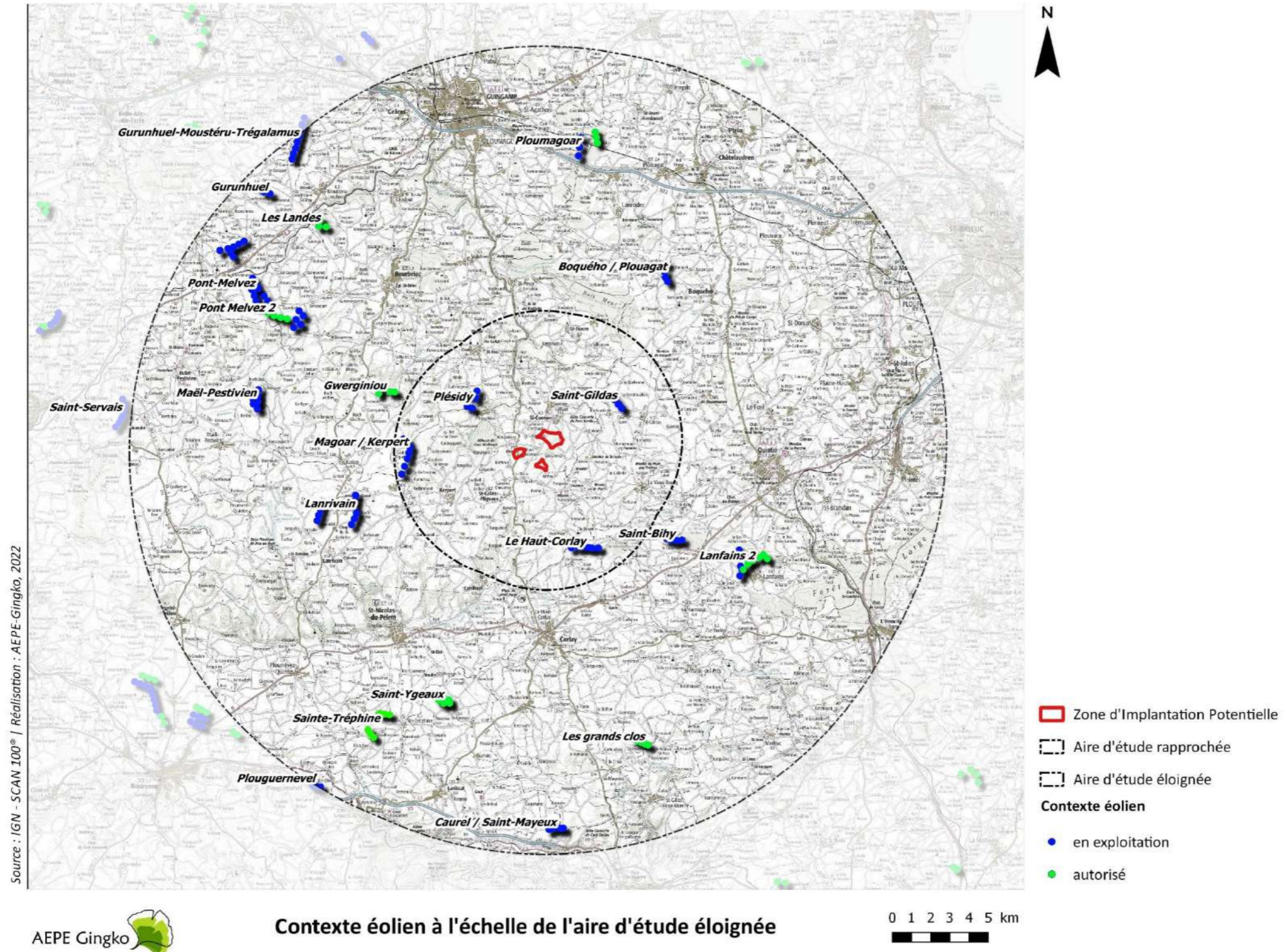
Carte 117 : Le contexte éolien à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

IV.4. MISE A JOUR DU CONTEXTE EOLIEN

- Absence du **parc éolien de Kerimard (Corlay)** « qui est soumis au régime de déclaration », toutefois, ce projet n'ayant pas été autorisé, il n'a pas été pris en compte dans l'analyse suivante.

La demande de compléments a mis en exergue des erreurs quant à l'actualisation du contexte éolien :

- Absence du **parc éolien de Gwerginiou (Bourbriac)** autorisé le 02/03/2021 ;



Carte 118 : Contexte éolien à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

IV.5. LE PAYSAGE DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE

Comme le montre la figure ci-après, la Zone d'Implantation Potentielle est composée de trois parties qui ont été nommées 1,2 et 3.

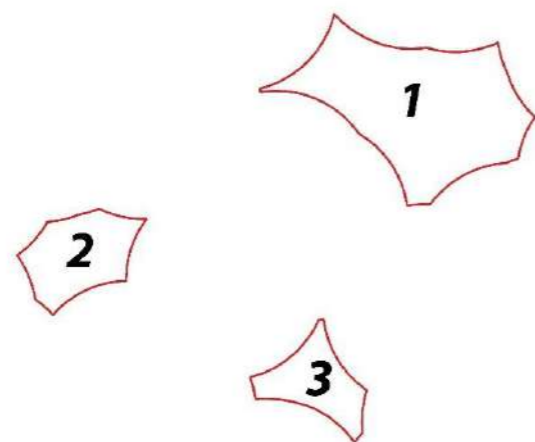


Figure 76 : Numérotation des différentes parties de la Zone d'Implantation Potentielle

La **partie 1** de la Zone d'Implantation Potentielle est la plus étendue, avec 62,4 hectares. Elle se situe au sud du bourg de Saint-Connan et est traversée dans sa partie ouest par la RD 4. Cette zone de projet se caractérise par la présence d'un vallon : les extrémités ouest et est de la zone culminent à 250 mètres d'altitude, tandis que le fond de vallon à proximité du ruisseau, affluent de l'étang de Saint-Connan au nord, se situe à environ 205 mètres. Des coteaux d'environ 45 mètres de haut encadrent le cours d'eau et créent une topographie mouvementée et accidentée. Les vues sont relativement ouvertes sur les points hauts, au niveau du passage de la RD 4, seulement contraintes par quelques boisements et landes. Aux abords du ruisseau, il s'agit d'un paysage fermé par une dense ripisylve et des boisements qui soulignent les pentes du vallon. La RD 4 se situe sur une position d'interfluve, entre deux ruisseaux qui s'écoulent en direction du nord pour rejoindre le ruisseau du moulin de Kerdic au nord.



Photo 93 : Point haut au niveau de la RD 4 de la partie 1 de la Zone d'Implantation Potentielle



Photo 94 : Panorama en direction de l'ouest depuis la RD 4 au sein de la partie 1 de la Zone d'Implantation Potentielle



Photo 95 : Vue sur le vallon de la zone n°1 vu depuis la RD 4



Photo 96 : Les vallonnements de la partie 1 de la Zone d'Implantation Potentielle vus depuis la RD 4



Photo 97 : Aux abords du hameau de Créniel au nord de la partie 1 de la Zone d'Implantation Potentielle



Photo 98 : Vues filtrées sur l'étang de Saint-Connan aux abords de la Zone d'Implantation Potentielle

Une route secondaire traverse la partie 1 de la Zone d'Implantation Potentielle et permet de relier Saint-Connan au hameau de Lescanic au sud. La route franchit le ruisseau et permet de découvrir le paysage de l'intérieur du vallon boisé, comme l'illustre la photo ci-après.



Photo 99 : La route de desserte locale au sein de la partie 1 de la Zone d'Implantation Potentielle

Au sud de la partie 1 de la zone de projet, un point haut à environ 265 mètres permet un panorama sur l'ensemble du vallon, comme l'illustre la photo ci-après.



Photo 100 : Au sud de la partie 1 la route s'élève permettant des vues plus lointaines



Photo 101 : La route de Lescanic et la descente en direction du ruisseau au sein de la Zone d'Implantation Potentielle

La partie 2, au sud-ouest de la partie 1 compte 20 hectares. Cette zone de projet, de taille plus modeste, est traversée par la RD 767 du nord au sud. La route est légèrement encaissée dans un point bas aux alentours de 230 mètres d'altitude tandis que le point haut de la zone, à l'est, culmine à 267 mètres. Les pentes du vallon sont boisées ; de fait, les abords de la route sont fermés par des boisements continus, tandis que sur les hauteurs de la zone, il s'agit de prairies et cultures qui composent un paysage semi-ouvert.

La plus petite zone de projet, la n°3, compte 15,2 hectares, au sud de la partie 1. Au contraire des 2 autres zones, elle n'est traversée par aucune route. En amont du ruisseau qui passe au sein de la zone n°1, cette partie de la Zone d'Implantation Potentielle se caractérise par la présence d'un vallon qui culmine à 255 mètres au sud-ouest. Les pentes du vallon et les abords du ruisseau sont boisés, avec une végétation de lande sur les parties les plus hautes de la zone.



Photo 102 : La RD 767 au sein de la partie 2 de la Zone d'Implantation Potentielle

De manière générale on observe que les trois zones possèdent des caractéristiques communes :

- Les trois parties de la Zone d'Implantation Potentielle s'insèrent au sein d'un **paysage de vallon** avec une topographie marquée et des pentes boisées.
- La végétation est à la fois composée de végétaux de lande (pins, résineux, ajoncs) et de feuillus, notamment aux abords des cours d'eau ; composant ainsi un **paysage diversifié**.

- Les **points hauts permettent des vues larges et dégagées**, le maillage bocager entourant les prairies et cultures étant relativement lâche, tandis que les fonds de vallon proposent un paysage fermé par la topographie et les boisements.

Il s'agit d'un territoire à l'organisation complexe avec de multiples vallons et boisements qui contraignent les vues et ne permettent des perceptions ouvertes qu'en des points spécifiques. Les vues sont conditionnées par les vallons et les boisements, chaque point haut acquiert donc une importance particulière et est l'occasion de découvrir un nouveau paysage.



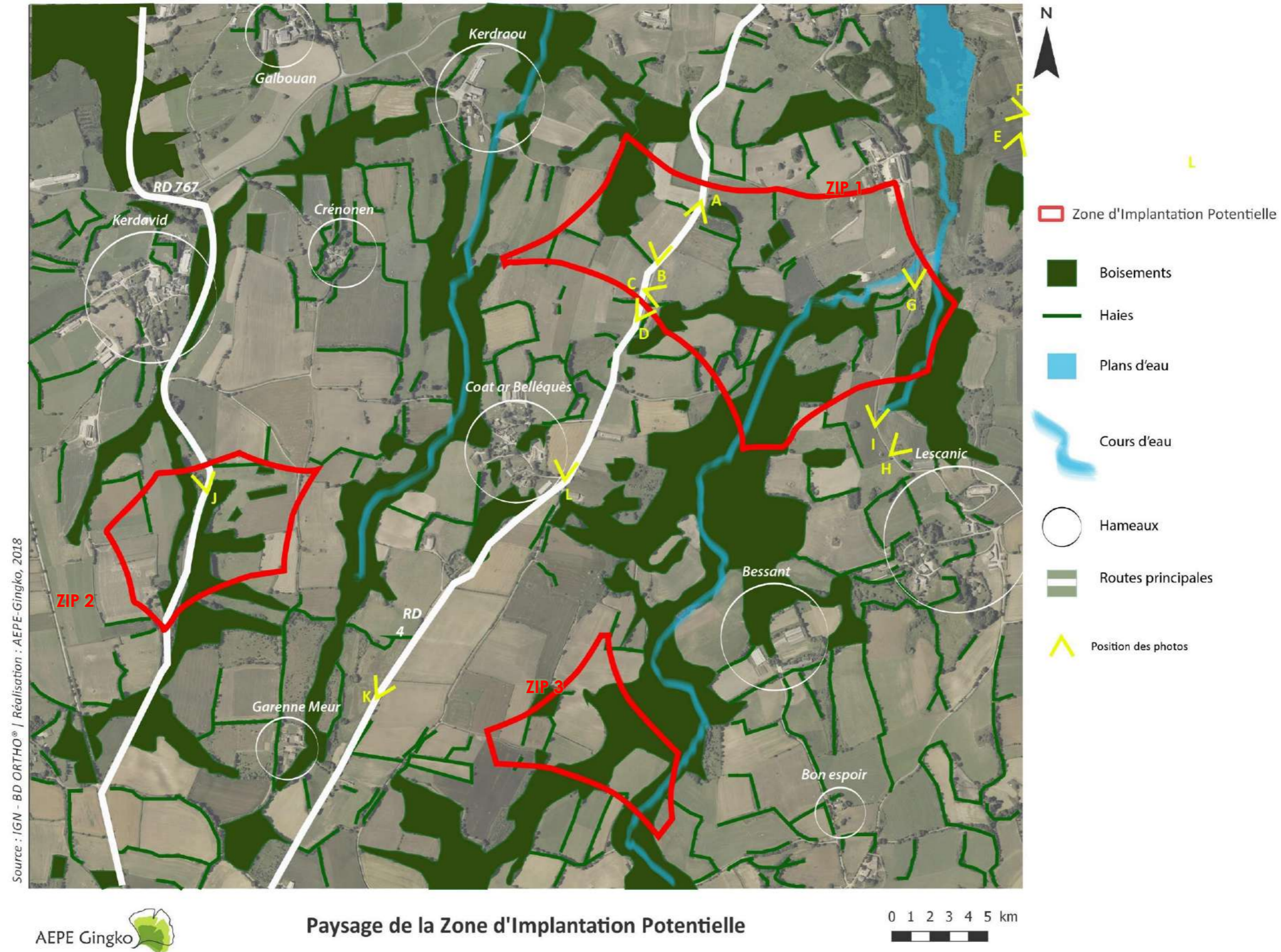
Photo 103 : Vue depuis la RD 4 au milieu des parties 2 et 3 de la Zone d'Implantation Potentielle

L'habitat au sein de l'aire d'étude immédiate est présent de manière dispersée, avec de nombreux hameaux qui parsèment le territoire. On note la présence d'un hameau au centre des trois zones : il s'agit de Coat ar Belléquès, dont la sensibilité potentielle vis-à-vis du projet a été décrite précédemment. Cependant, depuis les habitations et leurs abords, la présence de haies ou boisements contraignent la plupart du temps les vues.



Photo 104 : Entrée du hameau de Coat ar Belléquès (sur la gauche de la prise de vue)

Les photographies utilisées pour illustrer le site, ses ambiances, et « donner à voir » son paysage sont localisées sur la carte ci-après.



Carte 119 : Le paysage de la Zone d'Implantation Potentielle

IV.6. L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES

Afin de comprendre l'évolution des paysages au fil des siècles, la comparaison de cartes ou de photographies aériennes anciennes s'avère pertinente.

Les cartes de Cassini (cf. ci-après), produites vers 1740, montrent une certaine densité d'habitation avec de très nombreux lieux-dits et hameaux qui témoignent de l'ancienneté de l'habitat sur l'ensemble du territoire et de l'organisation historique en habitat dispersé. Les principaux axes de communication sont représentés, telle la voie reliant Guingamp et passant à l'ouest de la Zone d'Implantation Potentielle. La carte met en avant la complexité de la topographie avec de très nombreux vallons, vallées et lignes de crêtes qui forment un paysage où les étendues planes sont rares. Les boisements représentés sont principalement situés sur des points hauts, en sommet de lignes de crêtes.

Les cartes d'État-Major (cf. ci-après), réalisées vers 1866 avec plus de détails que les cartes de Cassini (on discerne précisément la trame bâtie, les routes, etc.), mettent entre autres en évidence :

- Un réseau hydrographique dense avec de nombreux vallons. La carte d'État-Major représente tous les cours d'eau, y compris les plus modestes comme celui se situant au sein de la Zone d'Implantation Potentielle. Ces cours d'eau s'accompagnent d'étangs et plans d'eau (étang de Saint-Connan, étang au nord du bois de Malouen...).
- La présence ponctuelle de boisements, comme le bois de Malouen à l'ouest de la Zone d'Implantation Potentielle. Ceux-ci sont toutefois rares et c'est le bocage, non représenté sur la carte, qui semble dominer sur le territoire.
- Un habitat présent de manière dense et dispersé avec une trame viaire importante qui sillonne le territoire.

La comparaison de photographies aériennes anciennes (cf. ci-après) témoigne notamment de la stabilité des paysages dans le temps, avec peu de changements. En effet, entre 1948 et aujourd'hui l'habitat a peu évolué. Au sein de certains hameaux, des bâtiments agricoles ont été construits (des serres ou des hangars agricoles) et quelques nouvelles exploitations agricoles ont vu le jour. Ces constructions témoignent d'une évolution de l'agriculture vers des élevages de taille plus importante. On observe parallèlement une certaine fermeture des paysages, notamment à proximité des cours d'eau.

Les cartes postales anciennes témoignent de l'importance locale accordée à l'étang de Saint-Connan, au nord de la Zone d'Implantation Potentielle. Celui-ci est en effet représenté sur plusieurs cartes postales. Elles témoignent de la vie quotidienne et des activités qui se déroulaient au bord du plan d'eau (lessive, jeux...). Cet étang à proximité du bourg est aujourd'hui peu utilisé et les activités se situent d'avantage au bord de l'étang neuf, au nord du bois de Malouen avec le musée de la résistance en Argoat et une auberge qui permet de déjeuner sur l'eau.

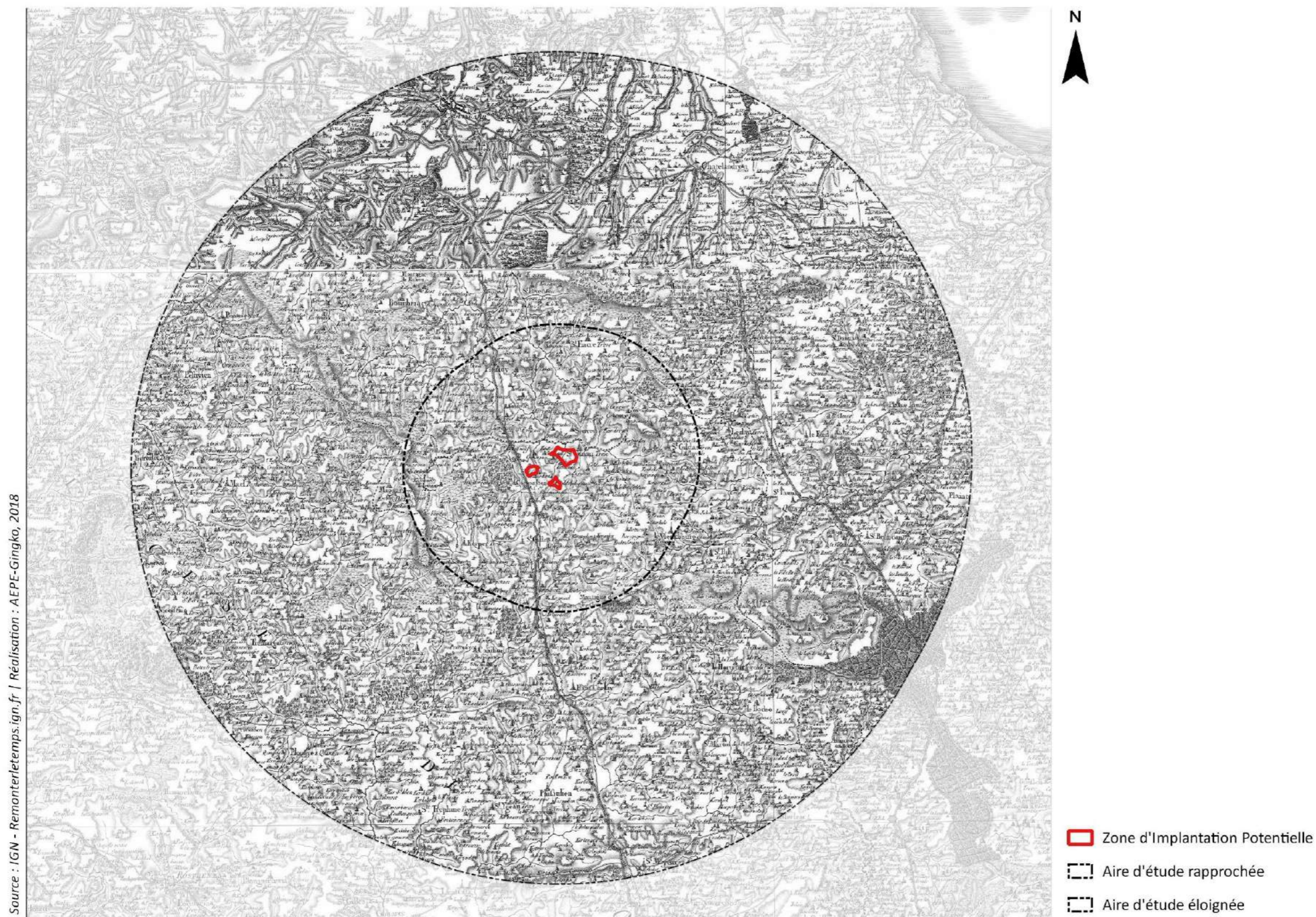


Figure 77 : Cartes postales anciennes de l'étang de Saint-Connan

ENJEUX

Le paysage très vallonné à la fois au sein de l'aire d'étude rapprochée et de l'aire d'étude éloignée a contraint l'installation des hommes. De fait les paysages n'ont globalement pas subi de transformations majeures. Cette stabilité apparente de la structure du territoire a toutefois été marquée par des modifications locales : constructions de nouveaux bâtiments agricoles (des bâtiments d'élevage notamment), transformation des fermes, destruction de certaines haies...

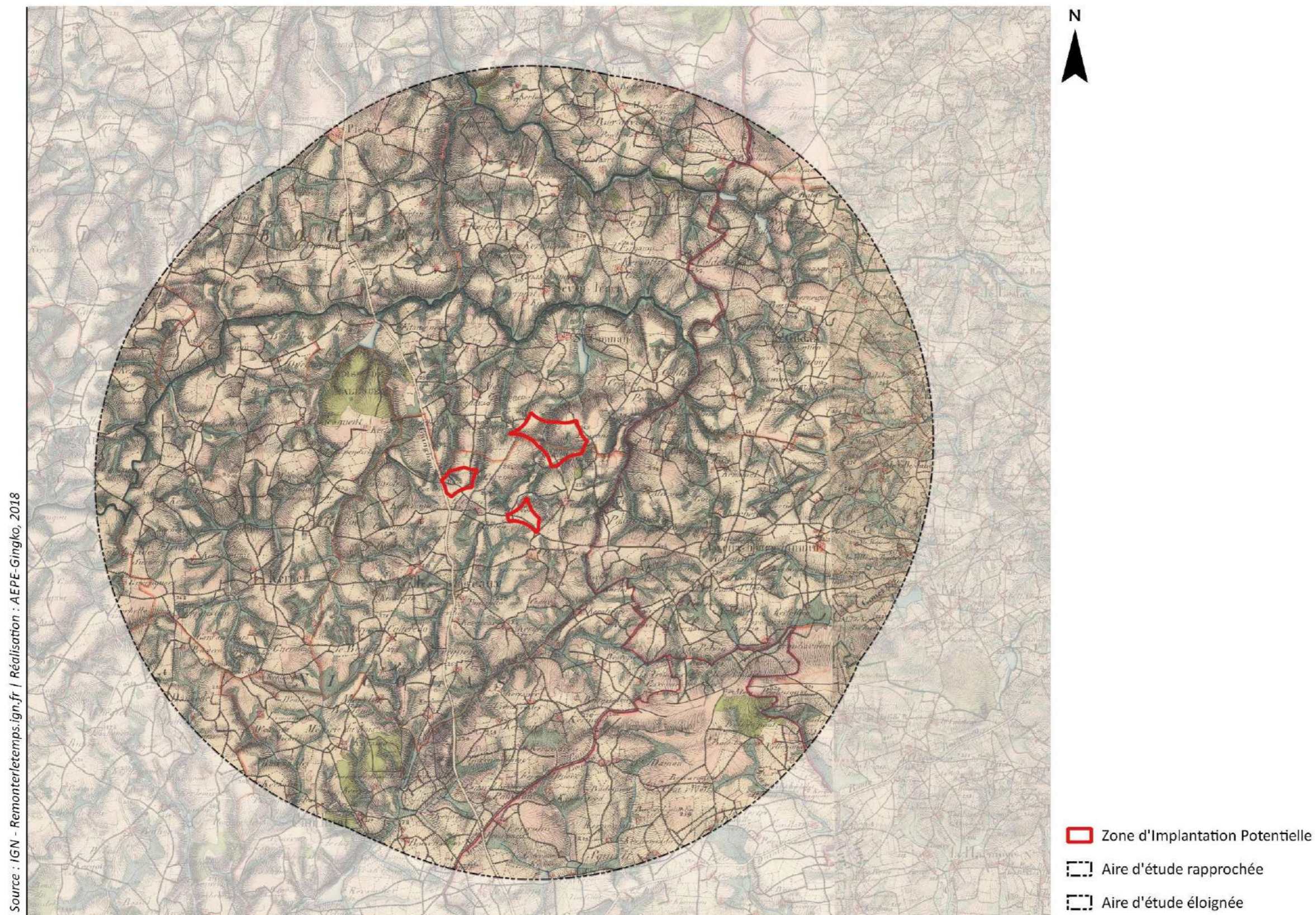
L'apparition du motif éolien a peu modifié le paysage autour de la Zone d'Implantation Potentielle, le relief vallonné contraint en effet les vues la plupart du temps et les parcs éoliens apparaissent de manière furtive et partielle dans le champ de vision. Les vues franches et ouvertes qui permettent de percevoir la totalité des éoliennes sont rares. La transition énergétique s'inscrit donc de manière discrète au sein des paysages, malgré la construction de nouveaux projets de parcs éoliens.



Evolution des paysages - Carte de Cassini à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

0 1 2 3 4 5 km

Carte 120 : L'évolution des paysages – Les cartes de Cassini (vers 1740)



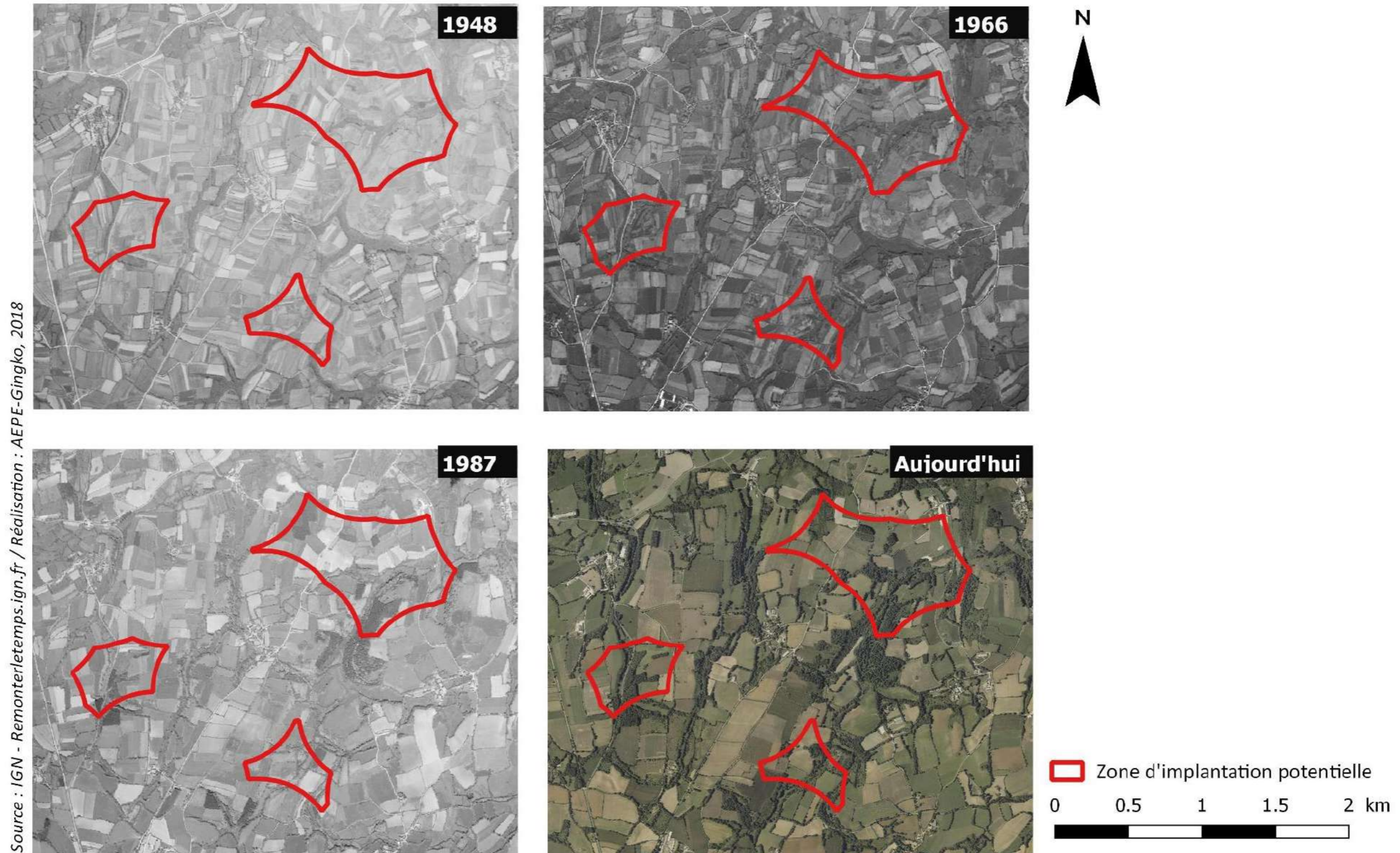
Source : IGN - Remonterletemps.ign.fr / Réalisation : AEPE-Gingko, 2018



Evolution des paysages - Carte d'état major à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

0 1 2 3 4 5 km

Carte 121 : L'évolution des paysages – Les cartes d'État-Major (vers 1866)



Evolution des paysage - photographies aériennes de 1948 à nos jours

Carte 122 : L'évolution des paysages – La comparaison de photographies aériennes anciennes

IV.7. L'ANALYSE PATRIMONIALE

IV.7.1. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES (SPR)

Le dispositif des « Sites Patrimoniaux Remarquables » (SPR), introduit par les articles L. 631-1 à L.633.1 de l'article 75 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) crée un nouveau régime unique de protection du patrimoine appelé « Sites Patrimoniaux Remarquables » qui succède aux trois dispositifs existants (les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager : ZPPAUP, les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine : AVAP, et les secteurs sauvegardés).

Les SPR sont gérés par des Plans de Valorisation de l'Architecture et du patrimoine (PMVAP).

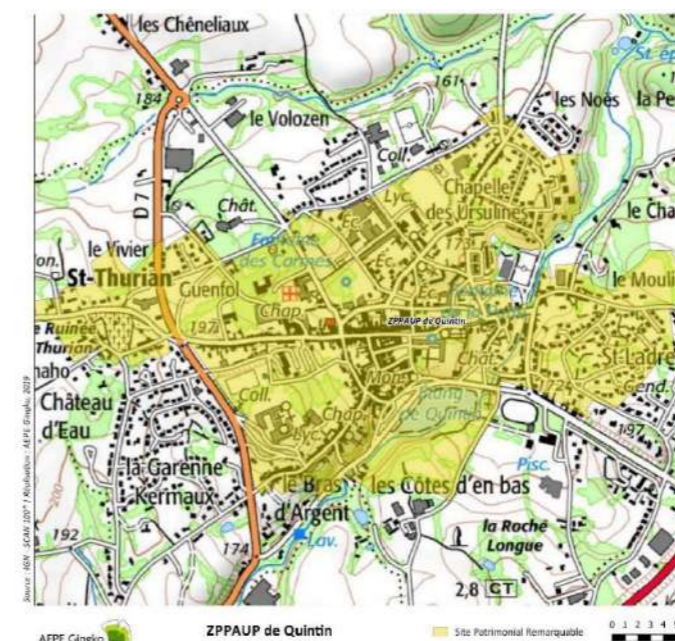
À ce jour, le règlement de l'AVAP ou de la ZPPAUP continue de produire ses effets de droit jusqu'à ce que s'y substitue un PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) ou un plan de valorisation (PVAP). L'article 42 de la nouvelle loi sur le patrimoine prévoit que les AVAP et PSMV aujourd'hui en cours d'étude s'achèveront dans les conditions juridiques antérieures à la loi. Au jour de leur création, les AVAP deviennent des sites patrimoniaux remarquables. Ce règlement se substitue, le cas échéant, à celui de la ZPPAUP applicable antérieurement.

La carte ci-après met en évidence la présence de deux Sites Patrimoniaux Remarquables au sein de l'aire d'étude éloignée. Il s'agit des ZPPAUP de Quintin (à l'est de la zone de projet) et de Châtelaudren (au nord-est de la Zone d'Implantation Potentielle).

La ZPPAUP de Quintin comprend le centre-bourg, ainsi que la périphérie du bourg en excluant les lotissements les plus récents aux extrémités du bourg. L'analyse paysagère du diagnostic architectural, patrimonial et environnemental met en évidence des vues dégagées sur la ville depuis ses abords, permises par des différences topographiques. Quintin est en effet installé dans un point bas de la vallée du Gouët (point le plus bas à 154 mètres d'altitude). Le noyau urbain ancien s'est construit à proximité du cours d'eau (au nord de l'étang de Quintin), la couverture arborée délimite le noyau urbain le plus ancien. Ainsi, depuis le centre-ville, aucune vue ne se dégage en direction du potentiel projet, la topographie et la végétation contraignant les perceptions lointaines. Le rapport de présentation de la ZPPAUP souligne la qualité des paysages de l'intérieur du bourg : un écrin arboré autour des principaux monuments, des alignements, haies bocagères et murs en pierre qui permettent de créer des axes de vue, contribuent à composer un paysage de qualité où le patrimoine est mis en valeur par les structures végétales.

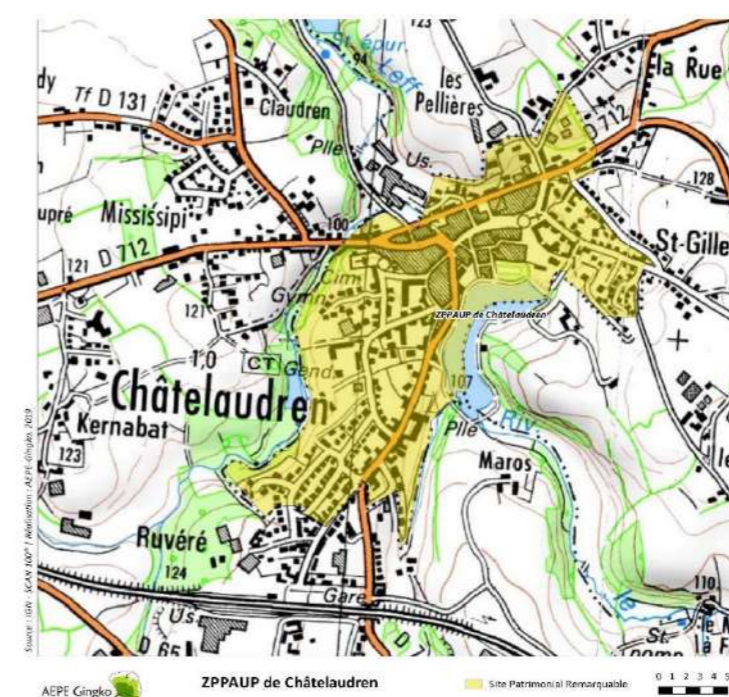
Le rapport de la révision de la ZPPAUP liste également les points de vue qui se dégagent sur la ville en périphérie du bourg et qui sont qualifiés de « particulièrement sensibles » :

- Le coteau pentu et bocager dans la partie sud du bourg. Depuis ce point, des vues potentielles se dégagent en direction de la Zone d'Implantation Potentielle, aux abords du menhir de la Roche longue notamment.
- Depuis l'est, des vues dégagées en direction de l'ouest sur le clocher et la silhouette du bourg. Cette vue, en direction opposée au projet ne soulève pas d'ouverture visuelle significative en direction du projet.
- En raison d'une potentielle covisibilité indirecte entre la silhouette de Quintin et la zone de projet au niveau des parties hautes du coteau sud du bourg, **la sensibilité potentielle de la ZPPAUP de Quintin est qualifiée de modérée.**

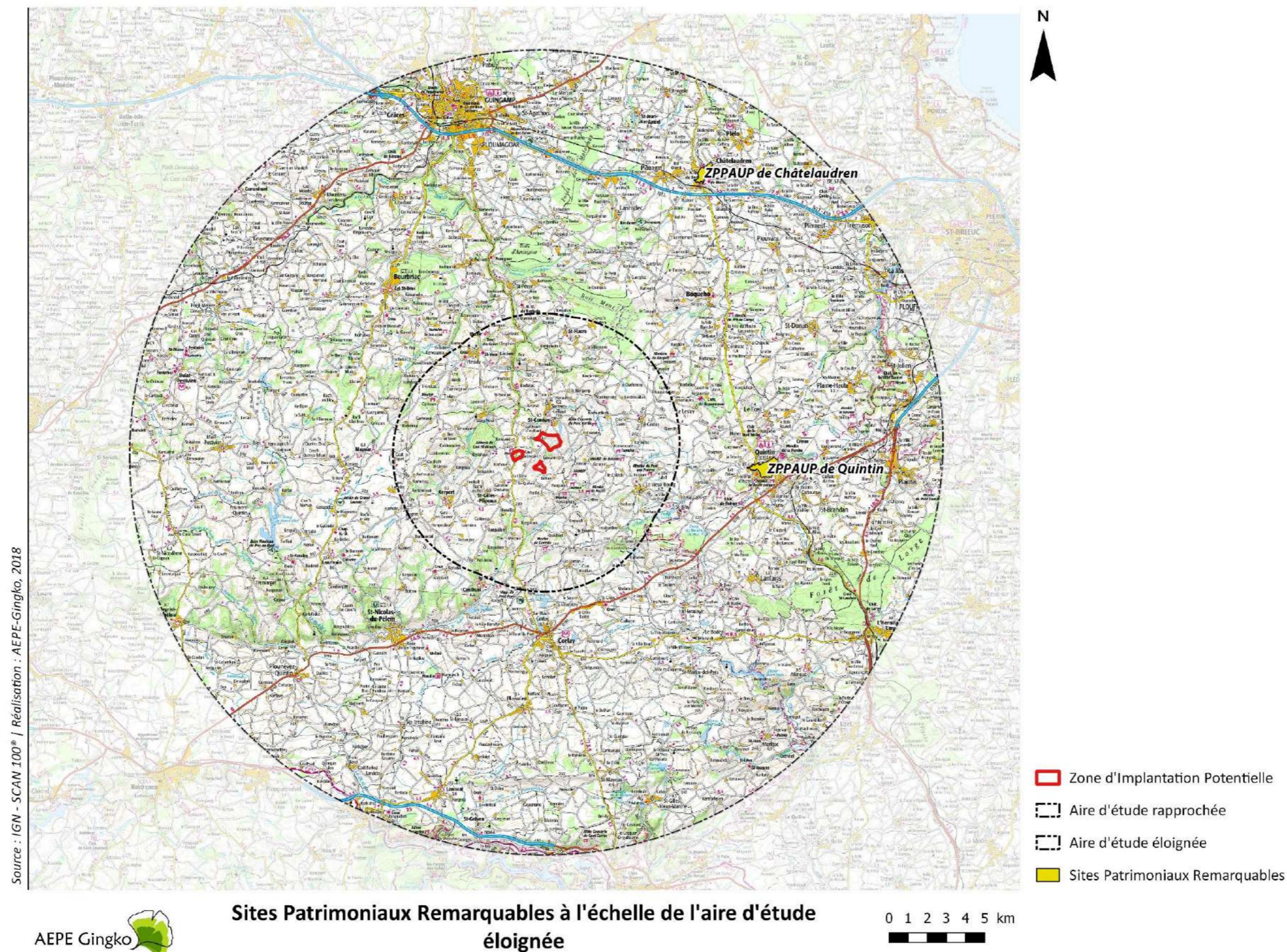


Carte 123 : Zoom sur le SPR de Quintin

La ZPPAUP de Châtelaudren, à 15,6 km de la Zone d'Implantation Potentielle, comprend le centre-bourg ainsi que sa périphérie sud-ouest. La ville historique s'est installée dans un point bas de la vallée du Leff à une centaine de mètres d'altitude. Le bourg enjambe le ruisseau et a tiré parti de sa position singulière avec l'implantation d'usines dans sa partie ouest, à proximité du Leff et un étang qui longe le noyau historique du bourg dans sa partie est. Le bourg s'est également étendu sur les coteaux de la vallée, notamment le long de la RD 4, de la RD 712 et de la RD 7. La vallée est cependant peu marquée et les altitudes en périphérie du bourg se situent autour de 152 mètres. **La sensibilité potentielle de la ZPPAUP de Châtelaudren est faible**, aucune vue ne se dégage depuis le centre ancien ou les périphéries du bourg en direction de la Zone d'Implantation Potentielle en raison des altitudes basses qui contraignent les vues.



Carte 124 : Zoom sur le SPR de Châtelaudren



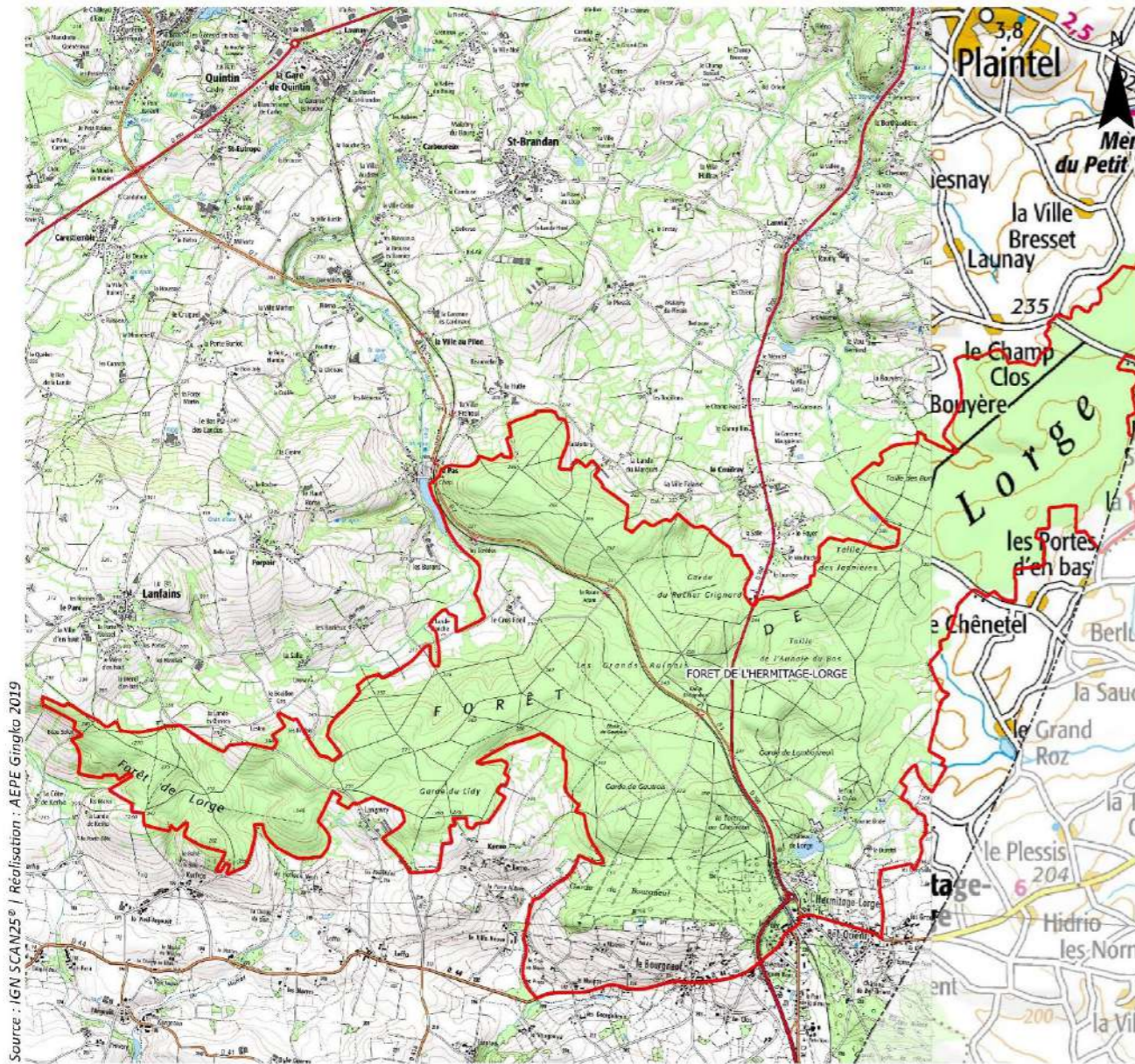
Carte 125 : Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

IV.7.2. LES SITES INSCRITS ET SITES CLASSES

Les sites inscrits et classés correspondent à des lieux qui, par leur qualité patrimoniale, justifient une protection de niveau national, au titre de la loi du 2 mai 1930 (art. L.341-1 à 22 du code de l'environnement). L'objectif de cette protection est de garantir pour ces sites, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...).

Comme l'illustre la carte ci-après, on dénombre 8 sites inscrits et classés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Site	Type de classement	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Commune	Commentaire paysager	Niveau de sensibilité paysagère potentielle
Forêt de l'Hermitage-Lorge	Inscrit	12,0	Plaintel	Au sud-est de la Zone d'Implantation Potentielle, la forêt de l'Hermitage-Lorge se situe au sud de Plaintel et Quintin sur une ligne de crête culminant à environ 300 mètres d'altitude. Le site inscrit comprend la forêt ainsi que le château de Lorge et s'étend en périphérie du bourg de l'Hermitage-Lorge au sud de la forêt. En raison de la position topographique haute de la forêt, des perceptions lointaines sont possibles en lisière nord de celle-ci en direction de la zone de projet, et plus particulièrement dans la partie nord-ouest du site aux abords du hameau de la Hutte ainsi que dans sa partie nord-est à proximité du hameau du Champs clos.	Modérée
Étang de Bosméléac	Inscrit	12,7	Allineuc	L'étang de Bosméléac se situe au sud-ouest de la forêt de l'Hermitage-Lorge. Il s'agit d'un vallon inondé alimenté par les cours d'eau de l'Ouest et la rigole d'Hilvern. Un barrage dans la partie est du plan d'eau retient l'eau et les bords de l'étang sont majoritairement boisés. Il s'agit d'un paysage fermé à la fois par la topographie et par les boisements. Cependant, au sud-ouest de l'étang, des points hauts à environ 230 mètres permettent des perceptions lointaines avec de possibles covisibilités entre le projet et le site inscrit même si depuis ces points, l'étang en lui-même n'est pas visible.	Modérée
Lieu-dit du chaos du Gouët	Inscrit	16,3	Saint-Julien	Le site du chaos du Gouët comprend une partie de la vallée du Gouët, entre le Moulin Crénan et le moulin de Saint-Méen, au sud-est du bourg de Plaine-Haute. Le site est reconnu pour les roches issues du massif armoricain entre lesquelles s'écoulent les eaux du Gouët composant une atmosphère mystérieuse et pittoresque. La fermeture du paysage par la topographie de la vallée ne permet pas de perceptions lointaines en direction de la zone de projet.	Faible
Vallon de Sainte-Anne-du-Houlin	Inscrit	17,5	Saint-Julien	Au nord-est de la Zone d'Implantation Potentielle, le site inscrit se situe au sud de l'étang, sur un versant de la vallée du Gouët ainsi que dans la partie est du bourg de Saint-Julien. Il s'agit d'un paysage boisé et fermé, l'altitude la plus haute du site à 150 mètres, ne permet pas de dégager de vue en direction de la Zone d'Implantation Potentielle.	Faible
Vallée de Poulancre	Inscrit	17,9	Saint-Gilles-Vieux-Marche	Au sud-est de l'aire d'étude éloignée, le site inscrit de la vallée du Poulancre est composé d'un paysage au relief mouvementé qui compose des gorges dont les bords sont boisés. La RD 63 en fond de vallée permet de découvrir les paysages intérieurs des gorges, peu de points de vue en hauteur se dégagent en raison des boisements. Sur les hauteurs de l'étang de Poulancre. A proximité du bourg de Saint-Gilles-Vieux-Marche, une vue dégagée s'ouvre sur l'étang de Poulancre. Toutefois, en direction de la zone de projet, les vues ne sont pas ouvertes.	Faible
Vallée du Daoulas	Inscrit	19,1	Plelauff	Le site inscrit de la vallée du Daoulas, à l'extrémité sud de l'aire d'étude éloignée, comprend une partie des gorges du Doualas, la rivière forme en effet des méandres et traverse un relief escarpé avant de rejoindre le canal de Nantes à Brest au sud. Dans la partie nord du site, sur les points hauts de la vallée, à environ 250 mètres, la végétation de lande permet des vues ouvertes et lointaines, en direction des gorges au sud-est mais également en direction du nord et de la Zone d'Implantation Potentielle.	Modérée
Manoir du Traou-Hubert et ses abords	Classé	19,5	Le Merzer	À l'extrémité nord de l'aire d'étude éloignée, le manoir de Traou-Hubert se situe à l'ouest de la rivière du Traou au sein d'un paysage bocager à une altitude d'environ 100 mètres. Le site classé comprend l'allée plantée permettant d'accéder au manoir ainsi que le vallon du Traou à l'est. Depuis le site classé, aucune vue ne se dégage en direction de la zone de projet.	Faible

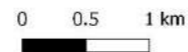
FORET DE L'HERMITAGE-LORGE



Source : IGN SCAN25® | Réalisation : AEPE Gingko 2019

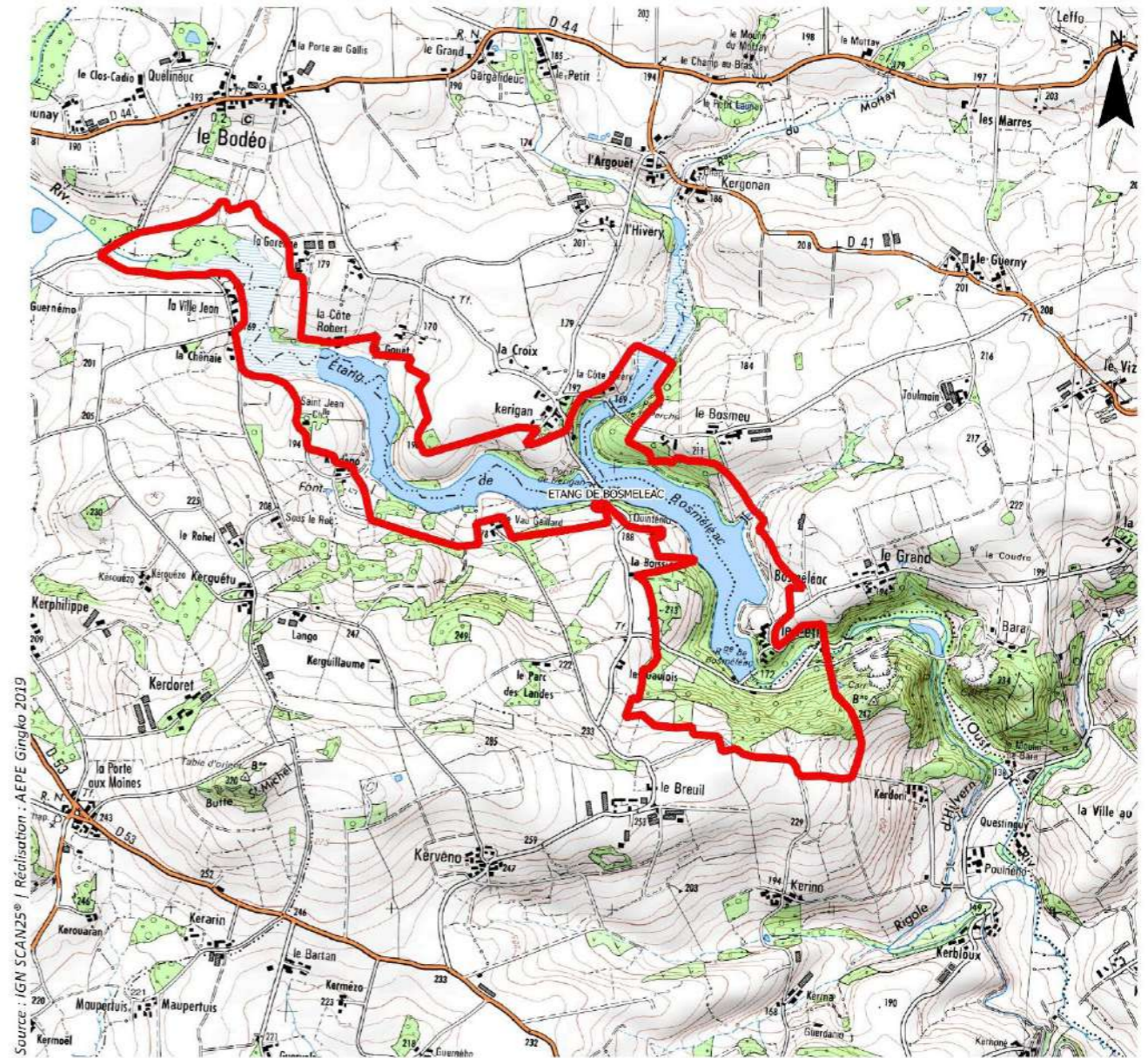


Site inscrit de la forêt de l'Hermitage-Lorge



Carte 126 : Zoom sur le site inscrit de la forêt de l'Hermitage-Lorge

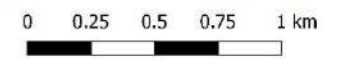
ÉTANG DE BOSMELEAC



Source : IGN SCAN25® | Réalisation : AEPE Gingko 2019

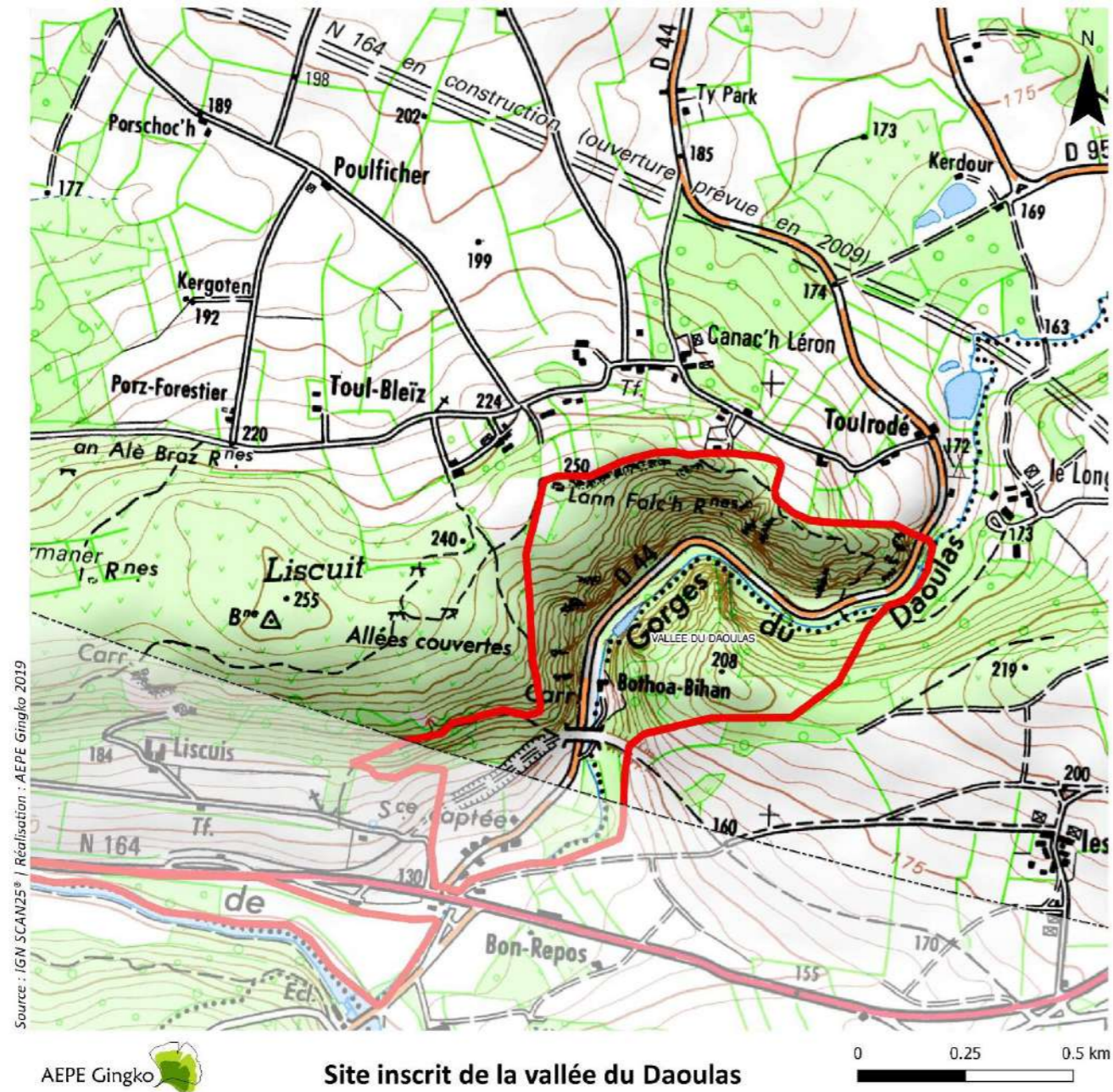


Site inscrit de l'étang de Bosméléac

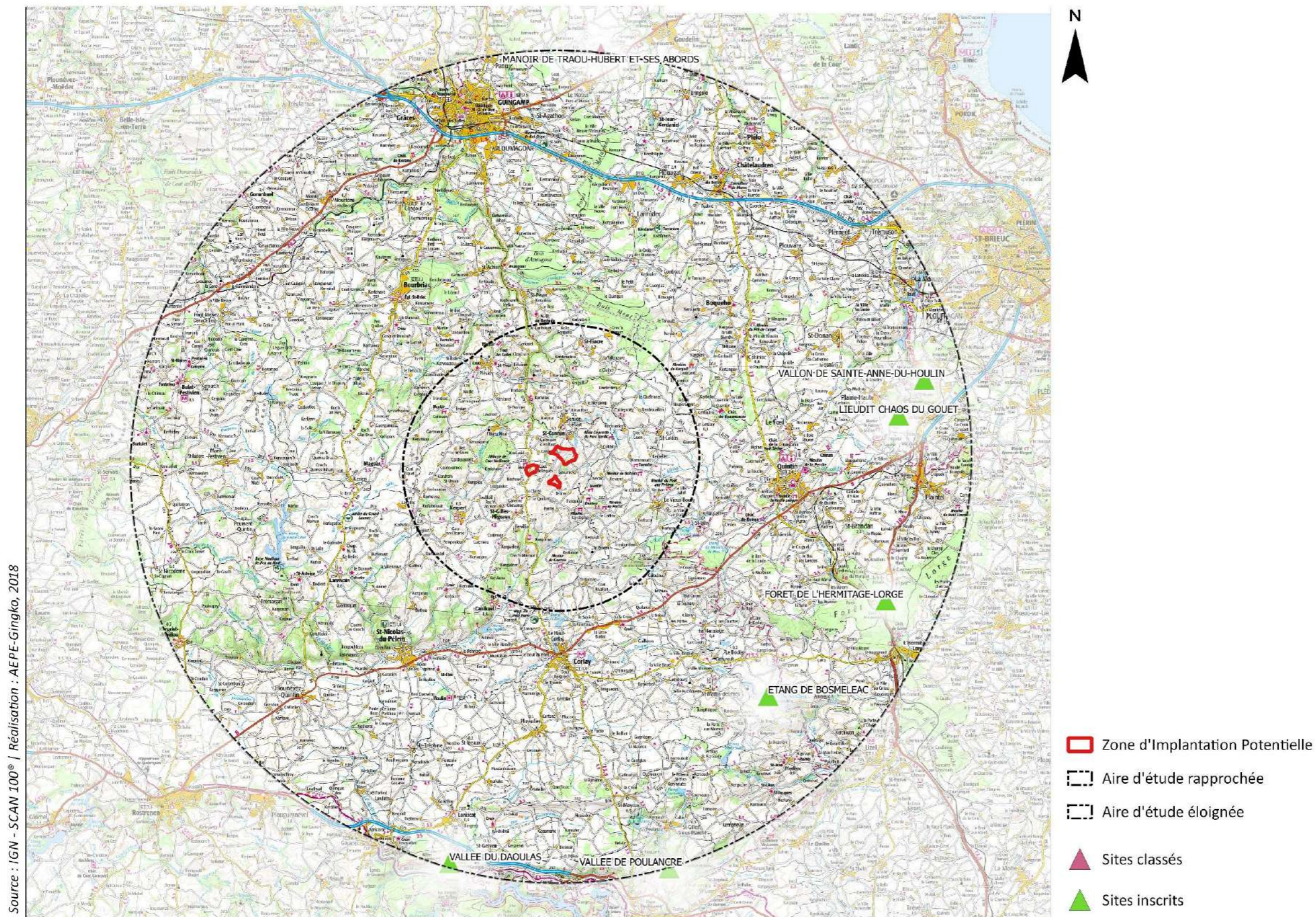


Carte 127 : Zoom sur le site inscrit de l'étang de Bosméléac

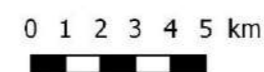
VALLEE DU DAOULAS



Carte 128 : Zoom sur le site inscrit de la vallée du Daoulas



Sites Classés et inscrits à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



Carte 129 : Les sites inscrits / classés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

IV.7.3. LES MONUMENTS HISTORIQUES

IV.7.3.1. L'ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES

Les monuments historiques correspondent à des immeubles qui présentent un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art et à ce titre bénéficient d'une protection juridique. Les monuments historiques peuvent être classés ou inscrits en fonction de leur intérêt. Un monument historique classé représente un intérêt patrimonial plus fort qu'un monument historique inscrit.

Un périmètre de protection est défini autour de chaque monument historique. Par défaut, il s'agit d'un périmètre s'étendant sur 500 mètres autour de l'édifice. Celui-ci peut éventuellement être modifié en fonction du contexte du monument historique (aire de visibilité de celui-ci, qualité du bâti et des paysages environnants...) Ce périmètre de protection constitue une servitude d'utilité publique. Tout projet situé, partiellement ou en totalité, dans ce périmètre de protection nécessite un avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Une grille d'évaluation de la sensibilité des monuments historiques vis-à-vis de l'implantation potentielle d'éoliennes au sein du périmètre immédiat a été mise en place, afin de faire ressortir les monuments les plus exposés et présentant donc les enjeux les plus importants à prendre en compte (cf. Tableau 107). Leur sensibilité théorique est estimée grâce à une analyse multicritères. Plus la note est élevée, plus l'on considère que le monument historique est potentiellement sensible vis-à-vis du projet. (Méthodologie décrite dans la PARTIE 2 - IV.5.5. L'évaluation de la sensibilité des monuments historiques, page 72).

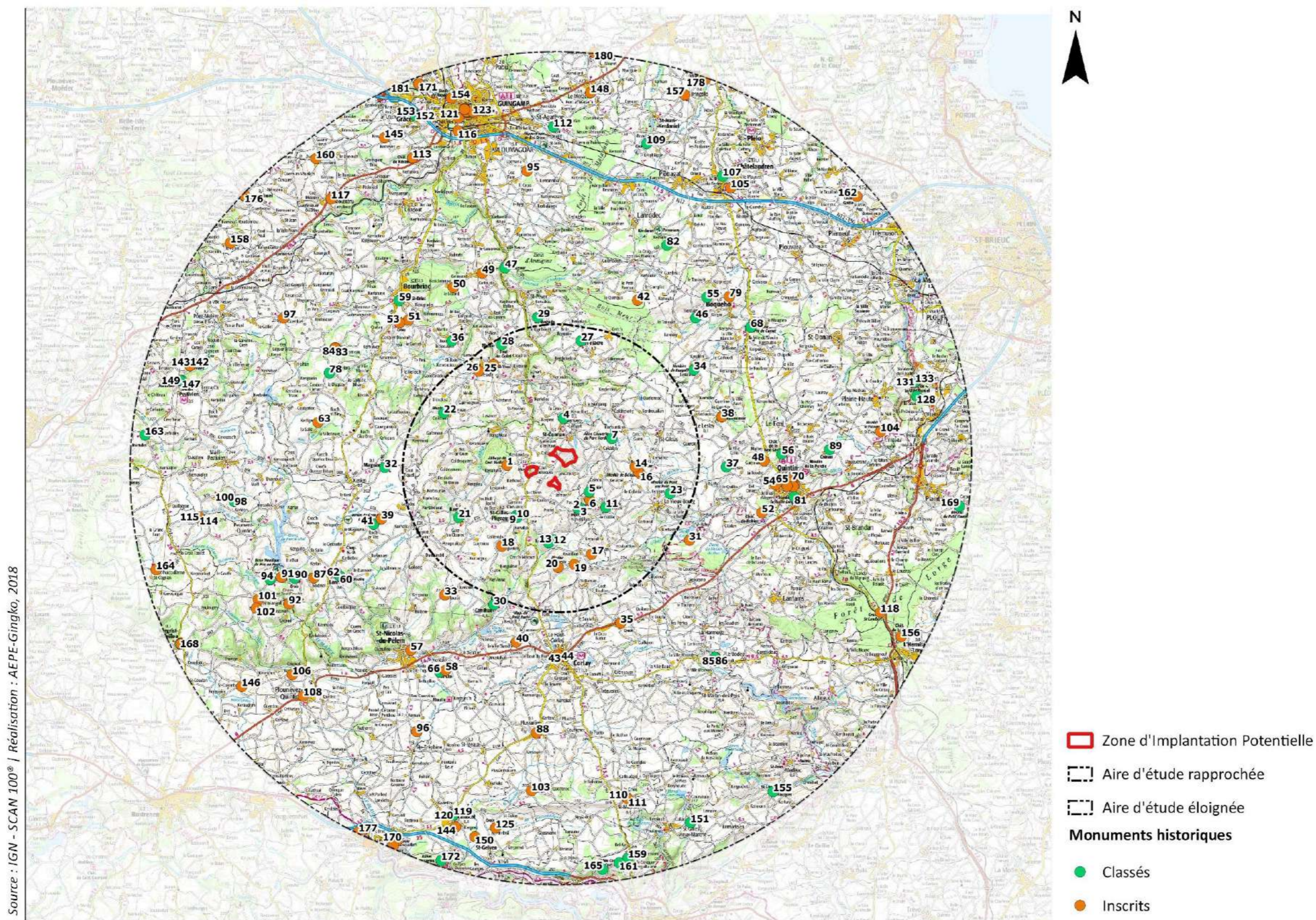
On obtient ainsi une note sur 20 pour chaque monument historique qui évalue sa sensibilité potentielle théorique vis-à-vis de l'implantation d'éoliennes au sein du périmètre immédiat.

Cette évaluation multicritère permet d'obtenir une gradation différenciant les monuments historiques présentant plus ou moins de sensibilité vis-à-vis du périmètre immédiat. On distingue ainsi les édifices jugés comme potentiellement sensibles (ayant une note supérieure à 10, en **orange** dans le tableau suivant), ou au contraire peu sensibles vis-à-vis du projet.

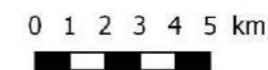
La Carte 130 présente l'ensemble des monuments historiques de la zone d'étude, en faisant la distinction entre immeubles inscrits et classés.

Pour faciliter la lecture de cette carte, chaque élément est repéré par un nombre relié au Tableau 107 qui répertorie les monuments historiques de la zone d'étude.

Chacun des monuments historiques ainsi évalué comme potentiellement sensible fait ensuite l'objet d'une analyse détaillée permettant de confirmer son degré de sensibilité vis-à-vis du projet.



Monuments historiques à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



Carte 130 : Les monuments historiques à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Tableau 107 : Analyse de la sensibilité des monuments historiques vis-à-vis de l'implantation potentielle d'éoliennes dans le périmètre immédiat

Numéro sur la carte	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Monument historique	Commune	Protection	Critères d'évaluation de la sensibilité paysagère des monuments vis-à-vis de l'aire d'étude immédiate						Note de sensibilité / 20 points
					Distance / 6 points	Situation topographique / 4 points	Environnement immédiat / 4 points	Hauteur du monument / 2 points	Présence de panoramas reconnus / 2 points	Ouverture au public / 2 points	
AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE											
1	1	Abbaye de Coatmalouen	KERPert	inscrit	6	2	0	2	2	2	14
2	1,3	Menhir de Crec'h Ogel	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	classé	6	4	4	1	2	2	19
3	1,4	Menhir christianisé	LE VIEUX-BOURG	classé	6	4	4	1	2	2	19
4	1,5	Calvaire	SENVEN-LEHART	classé	6	2	2	1	0	2	13
5	1,5	Menhir de Pasquiou	LE VIEUX-BOURG	classé	6	2	0	0	0	0	8
6	1,6	Dolmen de Pasquiou	LE VIEUX-BOURG	inscrit	6	2	2	0	0	0	10
7	2	Allée couverte du Parc-Kerdic	SAINT-CONNAN	classé	6	2	0	0	0	0	8
8	2	Chapelle Saint-Laurent	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	classé	6	2	0	2	0	0	10
9	2,1	Église Saint-Gilles	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	classé	6	2	2	2	0	2	14
10	2,1	Fontaine	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	classé	6	2	0	0	0	2	10
11	2,5	Menhir de Porzic	LE VIEUX-BOURG	classé	6	2	0	0	0	0	8
12	2,5	Menhir de Kergornec n° 2	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	classé	6	2	0	0	0	2	10
13	2,7	Menhir de Kergornec	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	classé	6	4	0	0	0	2	12
14	3	Tumulus de Keranhouët (trois)	SAINT-GILDAS	inscrit	6	2	4	1	0	2	15
15	3,1	Menhir de Keranhouët	SAINT-GILDAS	inscrit	6	2	4	1	0	2	15
16	3,3	Menhir de Betudo	LE VIEUX-BOURG	inscrit	6	2	4	1	0	2	15
17	3,7	Chapelle de la Trinité	CANIHUEL	inscrit	6	2	0	1	0	0	9
18	3,7	Tumulus de Colleredo	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	inscrit	6	2	0	0	0	0	8
19	3,8	Menhir de Bodquelen	CANIHUEL	inscrit	6	2	0	1	0	0	9
20	3,9	Menhir de Gorestro	CANIHUEL	inscrit	6	4	0	0	0	2	12
21	4	Église et ossuaire	KERPert	classé	6	2	2	2	2	2	16
22	5	Menhir de Caëlonan	PLESIDY	classé	3	2	0	1	0	2	8
23	5,1	Menhir dit Pont-aux-Prêtres	LE VIEUX-BOURG	classé	3	2	0	1	0	2	8
24	5,2	Calvaire-fontaine	PLESIDY	inscrit	3	2	0	1	0	2	8
25	5,2	Chapelle Saint-Yves	PLESIDY	inscrit	3	2	2	2	0	2	11
26	5,5	Croix du 16e siècle	PLESIDY	inscrit	3	2	2	1	0	2	10
27	5,5	Église et ossuaire	SAINT-FIACRE	classé	3	0	2	2	0	2	9
28	5,9	Manoir de Toulgonec	PLESIDY	classé	3	2	0	2	0	0	7
AIRE D'ETUDE ELOIGNEE											
29	6,6	Chapelle Notre-Dame de Restudo	SAINT-PEVER	classé	3	0	0	2	0	2	7

Numéro sur la carte	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Monument historique	Commune	Protection	Critères d'évaluation de la sensibilité paysagère des monuments vis-à-vis de l'aire d'étude immédiate						Note de sensibilité / 20 points
					Distance / 6 points	Situation topographique / 4 points	Environnement immédiat / 4 points	Hauteur du monument / 2 points	Présence de panoramas reconnus / 2 points	Ouverture au public / 2 points	
30	6,6	Église Notre-Dame	CANIHUEL	classé	3	2	0	2	0	2	9
31	7	Manoir de la Grand'Isle	SAINT-BIHY	inscrit	3	2	0	2	0	0	7
32	7,1	Église	MAGOAR	classé	3	2	0	2	0	2	9
33	7,3	Croix de Kerléouret	SAINT-NICOLAS-DU-PELEM	inscrit	3	4	2	1	0	2	12
34	7,3	Deux menhirs de Kergoff	BOQUEHO	classé	3	0	0	1	0	2	6
35	7,4	Croix	LE HAUT-CORLAY	inscrit	3	2	0	1	0	2	8
36	7,4	Dolmen sous tumulus Danouédou	BOURBRIAC	classé	3	2	0	0	0	2	7
37	7,6	Stèle protohistorique de Kerbrun	LE VIEUX-BOURG	classé	3	2	2	0	0	2	9
38	7,6	Domaine de Beaumanoir	LE LESLAY	inscrit	3	2	0	2	0	0	7
39	7,6	Manoir de Gollodic	LANRIVAIN	inscrit	3	2	0	2	0	0	7
40	8	Manoir de la Ville Blanche	CANIHUEL	inscrit	3	2	0	2	0	0	7
41	8,1	Chapelle de Lannégant (ruines)	LANRIVAIN	classé	3	2	0	2	0	2	9
42	8,2	Château de Perrien (ruines)	LANRODEC	inscrit	3	2	0	2	0	0	7
43	8,3	Château	CORLAY	inscrit	3	2	2	2	0	2	11
44	8,4	Église	CORLAY	inscrit	3	2	0	2	0	2	9
45	8,4	Maison (place de l'Église)	CORLAY	inscrit	3	2	2	2	0	0	9
46	9,1	Chapelle Notre-Dame-de-Pitié	BOQUEHO	classé	3	2	0	2	0	2	9
47	9,4	Chapelle d'Avaugour	SAINT-PEVER	classé	3	2	0	2	0	2	9
48	9,5	Manoir du Guermain	LE FOEIL	inscrit	3	2	2	2	0	0	9
49	9,5	Croix du cimetière	SAINT-ADRIEN	inscrit	3	2	0	1	0	2	8
50	9,6	Manoir du Léopard	BOURBRIAC	inscrit	3	2	2	2	0	0	9
51	9,6	Croix de chemin en granit	BOURBRIAC	inscrit	3	2	0	1	0	2	8
52	9,8	Château de Robien	LE FOEIL	inscrit	3	2	2	2	0	0	9
53	9,8	Chapelle de Darnouët	BOURBRIAC	inscrit	3	2	0	2	0	2	9
54	10,1	Église Saint-Thuriau	QUINTIN	inscrit	0	2	2	2	0	2	8
55	10,3	Croix des Botmiliau	BOQUEHO	classé	0	2	0	1	0	2	5
56	10,4	Manoir de la Noë Sèche	LE FOEIL	classé	0	2	0	2	2	2	8
57	10,6	Église	SAINT-NICOLAS-DU-PELEM	inscrit	0	2	0	2	2	2	8

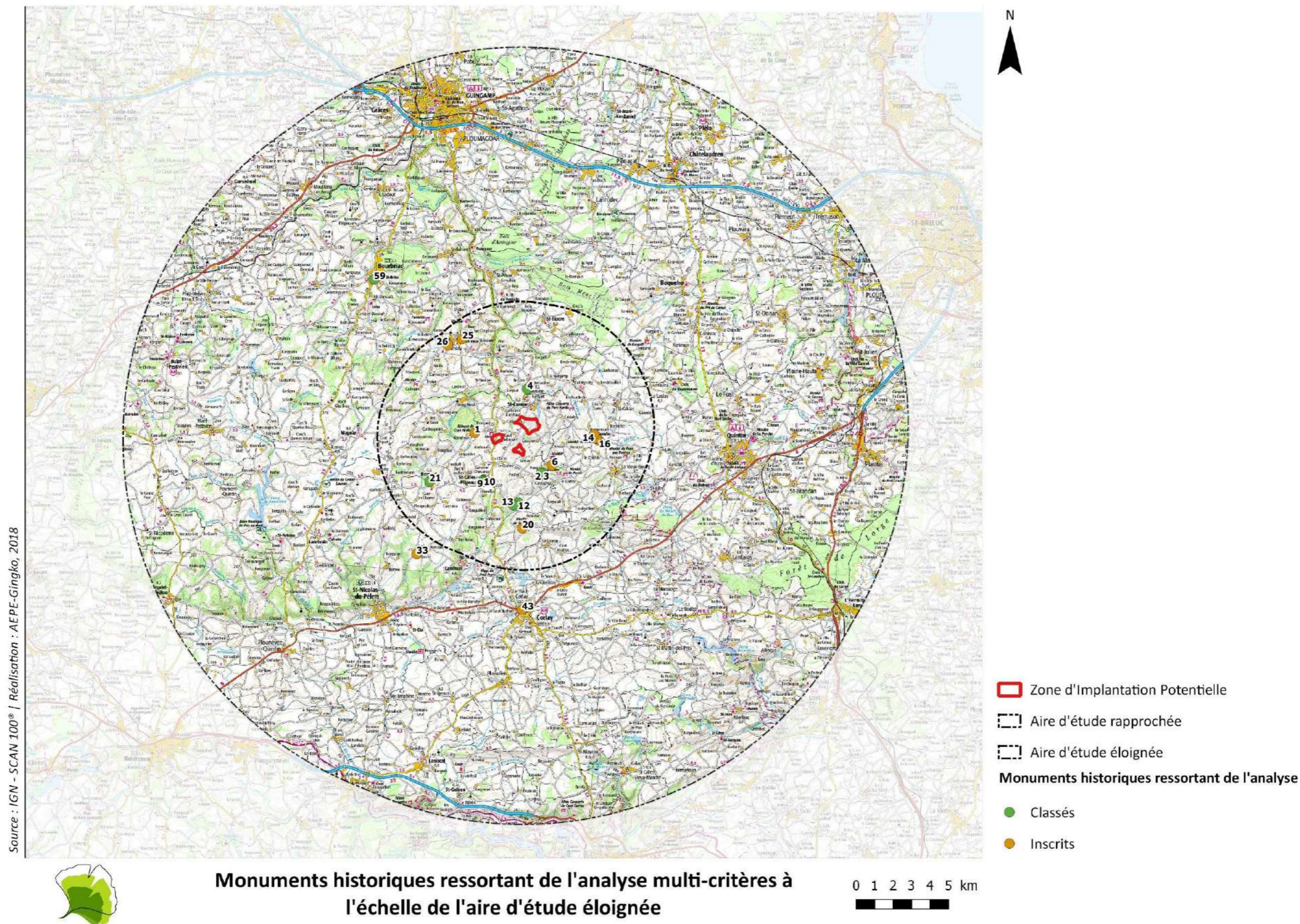
Numéro sur la carte	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Monument historique	Commune	Protection	Critères d'évaluation de la sensibilité paysagère des monuments vis-à-vis de l'aire d'étude immédiate						Note de sensibilité / 20 points
					Distance / 6 points	Situation topographique / 4 points	Environnement immédiat / 4 points	Hauteur du monument / 2 points	Présence de panoramas reconnus / 2 points	Ouverture au public / 2 points	
58	10,6	Fontaine	SAINT-NICOLAS-DU-PELEM	inscrit	0	2	2	0	0	2	6
59	10,7	Église	BOURBRIAC	classé	0	2	2	2	2	2	10
60	10,7	Église	LANRIVAIN	classé	0	2	2	2	0	2	8
61	10,7	Hôtel Digaultray des Landes	QUINTIN	inscrit	0	2	2	2	0	0	6
62	10,7	Calvaire et ossuaire	LANRIVAIN	classé	0	2	2	0	0	2	6
63	10,7	Calvaire du village de Kerlégan	KERIEN	inscrit	0	2	2	1	0	2	7
64	10,8	La Grande Maison	QUINTIN	inscrit	0	2	2	2	0	0	6
65	10,8	Fontaine des Carmes	QUINTIN	classé	0	2	2	0	0	0	4
66	10,8	Chapelle Saint-Eloi	SAINT-NICOLAS-DU-PELEM	classé	0	2	2	2	0	2	8
67	10,9	Maison (37 Grande Rue)	QUINTIN	inscrit	0	2	2	2	0	0	6
68	10,9	Menhir dit du Pré de Camet	PLOUVARA	classé	0	2	0	0	0	2	4
69	10,9	Hôtel Poulain (ancien)	QUINTIN	classé	0	2	2	2	0	0	6
70	10,9	Chapelle des Ursulines	QUINTIN	inscrit	0	2	2	2	0	2	8
71	10,9	Maison du 18e siècle	QUINTIN	inscrit	0	2	2	2	0	0	6
72	10,9	Maison (8 rue au Lait)	QUINTIN	classé	0	2	2	2	0	0	6
73	11	Maison (5 place 1830)	QUINTIN	classé	0	2	2	2	0	0	6
74	11	Maison (deux)	QUINTIN	inscrit	0	2	2	2	0	0	6
75	11	Fontaine de Notre-Dame de la Porte	QUINTIN	classé	0	2	2	0	0	0	4
76	11	Château (partie inscrite)	QUINTIN	inscrit	0	2	0	2	2	2	8
77	11,1	Château (partie classée)	QUINTIN	inscrit	0	2	0	2	2	2	8
78	11,1	Dolmen de Kérvole	BOURBRIAC	classé	0	2	2	1	0	2	7
79	11,1	Croix Saint-Yves	BOQUEHO	inscrit	0	2	2	1	0	2	7
80	11,1	Fortifications (anciennes)	QUINTIN	inscrit	0	2	2	2	0	2	8
81	11,1	Menhir de la Roche Longue	QUINTIN	classé	0	2	2	1	0	2	7
82	11,4	Polissoir	PLOUAGAT	classé	0	2	0	2	0	0	4
83	11,4	Chapelle de Saint-Houarneau	BOURBRIAC	inscrit	0	4	0	2	0	2	8
84	11,4	Croix de calvaire de Saint-Houarneau	BOURBRIAC	inscrit	0	4	0	1	2	2	9

Numéro sur la carte	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Monument historique	Commune	Protection	Critères d'évaluation de la sensibilité paysagère des monuments vis-à-vis de l'aire d'étude immédiate						Note de sensibilité / 20 points
					Distance / 6 points	Situation topographique / 4 points	Environnement immédiat / 4 points	Hauteur du monument / 2 points	Présence de panoramas reconnus / 2 points	Ouverture au public / 2 points	
85	11,6	Manoir de Cléhunault (partie classée)	SAINT-MARTIN-DES-PRES	classé	0	2	2	2	0	0	6
86	11,6	Manoir de Cléhunault (partie inscrite)	SAINT-MARTIN-DES-PRES	inscrit	0	2	2	2	0	0	6
87	12	Croix du 18e siècle	LANRIVAIN	inscrit	0	4	0	1	0	2	7
88	12,3	Croix du 17e siècle	PLUSSULIEN	inscrit	0	4	2	1	0	2	9
89	12,8	Château de Crénan (ancien)	LE FOEIL	classé	0	2	0	2	0	2	6
90	12,8	Chapelle Saint-Antoine	LANRIVAIN	classé	0	2	0	2	0	2	6
91	13,4	Manoir de Lampoul Izellan	TREMARGAT	inscrit	0	2	0	2	0	0	4
92	13,7	Camp protohistorique de Toul-Goulic	TREMARGAT	inscrit	0	4	2	2	0	0	8
93	14	Menhir (Prat-Rous-Cerch)	TREMARGAT	classé	0	2	2	1	0	2	7
94	14	Menhir (Prat-Tuntauren)	TREMARGAT	classé	0	2	2	1	0	2	7
95	14	Manoir de Locmaria	PLOUMAGOAR	inscrit	0	2	0	2	0	0	4
96	14,1	Tumulus de Kerlabour	SAINTE-TREPHINE	inscrit	0	2	2	1	0	2	7
97	14,1	Calvaire de la Croix-Rouge	PONT-MELVEZ	inscrit	0	2	2	1	0	2	7
98	14,7	Tombe mégalithique	MAEL-PESTIVIEN	classé	0	2	2	1	0	2	7
99	14,8	Stèle protohistorique	MAEL-PESTIVIEN	inscrit	0	2	2	1	0	2	7
100	14,8	Dolmen	MAEL-PESTIVIEN	classé	0	2	2	1	0	2	7
101	14,9	Église, croix et cimetière	TREMARGAT	inscrit	0	2	2	2	0	2	8
102	15,2	Menhir de Parc-ar-Menhir	TREMARGAT	inscrit	0	2	2	1	0	2	7
103	15,3	Chapelle Séléden	PLUSSULIEN	inscrit	0	2	2	2	0	2	8
104	15,4	Menhir dit Le Fuseau	PLAINE-HAUTE	inscrit	0	0	0	1	0	2	3
105	15,5	Colombier de Maros	PLOUAGAT	inscrit	0	0	0	2	0	0	2
106	15,6	Chapelle Notre-Dame de Kerhir	PLOUNEVEZ-QUINTIN	inscrit	0	2	2	2	0	2	8
107	15,8	Église Notre-Dame du Tertre	CHATELAUDREN	classé	0	0	2	2	2	2	8
108	15,9	Église	PLOUNEVEZ-QUINTIN	inscrit	0	2	0	2	2	2	8
109	15,9	Croix de Kerfontan	SAINT-JEAN-KERDANIEL	classé	0	2	0	1	0	2	5
110	16	Église	SAINT-MAYEUX	inscrit	0	2	2	2	0	2	8
111	16	Croix du 16 ème siècle	SAINT-MAYEUX	inscrit	0	2	2	1	0	2	7
112	16,2	Stèles gauloises (groupe de cinq), sur	SAINT-AGATHON	classé	0	2	2	1	0	2	7

Numéro sur la carte	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Monument historique	Commune	Protection	Critères d'évaluation de la sensibilité paysagère des monuments vis-à-vis de l'aire d'étude immédiate						Note de sensibilité / 20 points
					Distance / 6 points	Situation topographique / 4 points	Environnement immédiat / 4 points	Hauteur du monument / 2 points	Présence de panoramas reconnus / 2 points	Ouverture au public / 2 points	
		un terrain communal en bordure									
113	16,3	Château de Kéranno	GRACES	inscrit	0	2	2	2	0	0	6
114	16,6	Croix de cimetière du Loch	PEUMERIT-QUINTIN	inscrit	0	2	2	1	0	2	7
115	16,6	Chapelle du Loch	PEUMERIT-QUINTIN	inscrit	0	2	2	2	0	2	8
116	16,7	Abbaye Sainte-Croix (ancienne)	GUINGAMP	inscrit	0	0	2	2	0	2	6
117	16,8	Église	MOUSTERU	inscrit	0	2	2	2	0	2	8
118	17,2	Croix Saint-Lambert	HERMITAGE-LORGE	inscrit	0	2	0	1	0	2	5
119	17,3	Église Saint-Gildas (partie inscrite)	LANISCAT	inscrit	0	2	2	2	0	2	8
120	17,3	Église Saint-Gildas (partie classée)	LANISCAT	classé	0	2	2	2	0	2	8
121	17,4	Château des Salles	GUINGAMP	inscrit	0	0	0	2	0	2	4
122	17,4	Couvent des Ursulines (partie inscrite de 1986)	GUINGAMP	inscrit	0	0	2	2	0	2	6
123	17,4	Couvent des Ursulines (partie inscrite de 1925)	GUINGAMP	inscrit	0	0	2	2	0	2	6
124	17,4	Château	GUINGAMP	inscrit	0	0	2	2	2	2	8
125	17,4	Croix de Kerdrebuil	SAINT-GELVEN	inscrit	0	0	2	1	0	2	5
126	17,4	Château	GUINGAMP	inscrit	0	0	2	2	2	2	8
127	17,4	Couvent des religieuses hospitalières (ancien)	GUINGAMP	classé	0	0	2	2	0	0	4
128	17,5	Menhir	SAINT-JULIEN	classé	0	2	0	2	0	2	6
129	17,5	Prison (ancienne)	GUINGAMP	inscrit	0	0	2	2	0	0	4
130	17,5	Église Notre-Dame du Bon-Secours	GUINGAMP	classé	0	0	2	2	0	2	6
131	17,5	Manoir de la Ville-Daniel (partie classée)	PLAINE-HAUTE	classé	0	2	0	2	0	2	6
132	17,5	Maison (21 rue Notre-Dame)	GUINGAMP	inscrit	0	0	2	2	0	0	4
133	17,5	Manoir de la Ville-Daniel (partie inscrite)	PLAINE-HAUTE	inscrit	0	2	0	2	0	2	6
134	17,5	Maison du 16e siècle	GUINGAMP	inscrit	0	0	2	2	0	0	4
135	17,6	Maison du 17e siècle	GUINGAMP	inscrit	0	0	2	2	0	0	4
136	17,6	Fontaine La Pompe	GUINGAMP	classé	0	0	2	2	0	2	6
137	17,6	Maison du 16e siècle	GUINGAMP	classé	0	0	2	2	0	0	4
138	17,7	Remparts	GUINGAMP	inscrit	0	0	2	2	0	2	6

Numéro sur la carte	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Monument historique	Commune	Protection	Critères d'évaluation de la sensibilité paysagère des monuments vis-à-vis de l'aire d'étude immédiate						Note de sensibilité / 20 points
					Distance / 6 points	Situation topographique / 4 points	Environnement immédiat / 4 points	Hauteur du monument / 2 points	Présence de panoramas reconnus / 2 points	Ouverture au public / 2 points	
139	17,7	Maison (50 place du Centre)	GUINGAMP	inscrit	0	0	2	2	0	0	4
140	17,7	Maison du 16e siècle	GUINGAMP	classé	0	0	2	2	0	0	4
141	17,7	Maison (42 place du Centre)	GUINGAMP	inscrit	0	0	2	2	0	0	4
142	17,7	Chapelle Saint-Blaise et son cimetière (partie inscrite)	BULAT-PESTIVIEN	inscrit	0	2	2	2	0	2	8
143	17,7	Chapelle Saint-Blaise et son cimetière (partie classée)	BULAT PESTIVIEN	classé	0	2	2	2	0	2	8
144	17,8	Loge Michel	LANISCAT	inscrit	0	2	2	2	0	2	8
145	17,9	Manoir de Kérurien	GRACES	inscrit	0	0	2	2	0	0	4
146	17,9	Chapelle Saint-Colomban et son calvaire	PLOUNEVEZ-QUINTIN	inscrit	0	2	2	2	0	2	8
147	17,9	Église Notre-Dame de Bulat	BULAT-PESTIVIEN	classé	0	2	2	2	0	2	8
148	17,9	Manoir du Traou	LE MERZER	inscrit	0	0	0	2	0	0	2
149	18	Fontaines du Coq, de la Vierge et des Sept Saints de Bretagne	BULAT-PESTIVIEN	classé	0	2	2	0	0	2	6
150	18	Manoir de Correc	SAINT-GELVEN	inscrit	0	0	0	2	0	0	2
151	18,1	Menhir	SAINT-GILLES-VIEUX-MARCHE	classé	0	2	2	1	0	2	7
152	18,2	Église	GRACES	classé	0	2	2	2	0	2	8
153	18,2	Croix du 16e siècle	GRACES	inscrit	0	2	2	0	0	2	6
154	18,4	Manoir de Roudourou	GUINGAMP	inscrit	0	0	2	2	0	0	4
155	18,7	Chapelle Saint-Jacques	MERLEAC	classé	0	2	2	2	0	2	8
156	18,7	Château de Lorges	HERMITAGE-LORGE	inscrit	0	2	0	2	0	2	6
157	18,8	Église	BRINGOLO	inscrit	0	2	2	2	0	2	8
158	18,8	Chapelle Saint-Fiacre	GURUNHUEL	inscrit	0	2	0	2	0	2	6
159	18,9	Deux menhirs	CAUREL	classé	0	4	2	1	0	2	9
160	18,9	Croix	MOUSTERU	inscrit	0	2	2	1	0	2	7
161	19,1	Sépulture mégalithique	CAUREL	classé	0	2	0	1	0	2	5
162	19,2	Château Goëlo	PLELO	inscrit	0	2	0	2	0	0	4
163	19,3	Chapelle de Burthulet	SAINT-SERVAIS	classé	0	2	0	2	0	2	6
164	19,3	Église, cimetière et croix	SAINT-NICODEME	inscrit	0	2	2	2	0	2	8

Numéro sur la carte	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Monument historique	Commune	Protection	Critères d'évaluation de la sensibilité paysagère des monuments vis-à-vis de l'aire d'étude immédiate						Note de sensibilité / 20 points
					Distance / 6 points	Situation topographique / 4 points	Environnement immédiat / 4 points	Hauteur du monument / 2 points	Présence de panoramas reconnus / 2 points	Ouverture au public / 2 points	
165	19,3	Allée couverte de Coët Correc	MUR-DE-BRETAGNE	classé	0	2	0	0	0	2	4
166	19,5	Maison (6 rue de l'église)	KERGRIST-MOELOU	inscrit	0	2	2	2	0	0	6
167	19,5	Église et cimetière (partie classée de 1921)	KERGRIST-MOELOU	classé	0	2	2	2	0	2	8
168	19,5	Église et cimetière (partie classée de 1925)	KERGRIST-MOELOU	classé	0	2	2	2	0	2	8
169	19,5	Menhir dit du Petit Vauridel	PLAINTEL	classé	0	0	2	1	0	2	5
170	19,5	Croix de Rosquelfen	LANISCAT	inscrit	0	2	0	1	0	2	5
171	19,6	Château de Kernabat	PLOUISY	inscrit	0	2	0	2	0	0	4
172	19,6	Trois allées couvertes	LANISCAT	classé	0	2	0	2	0	2	6
173	19,8	Calvaire de Rosquelfen	LANISCAT	inscrit	0	2	2	1	0	2	7
174	19,8	Chapelle de Rosquelfen et son enclos	LANISCAT	inscrit	0	2	2	2	0	2	8
175	19,9	Église et calvaire du cimetière (partie classée)	GURUNHUEL	classé	0	2	2	2	0	2	8
176	19,9	Église et calvaire du cimetière (partie inscrite)	GURUNHUEL	inscrit	0	2	2	2	0	2	8
177	19,9	Chapelle Saint-Gilles	GOUAREC	inscrit	0	2	2	2	0	2	8
178	20	Château de la Grand'Ville	BRINGOLO	inscrit	0	2	0	2	0	0	4
179	20	Chapelle Saint-Antoine	PLOUISY	inscrit	0	2	0	2	0	2	6
180	20	Chapelle Saint-Yves et son placître	LE MERZER	inscrit	0	2	0	2	0	2	6
181	20,2	Manoir de Kérisac	PLOUISY	inscrit	0	2	0	2	0	2	6
182	20,2	Rendez-vous de chasse des ducs de Rohan (ancien)	GOUAREC	inscrit	0	2	2	2	0	0	6
183	23	Église	PLOUGONVER	inscrit	0	2	2	2	0	2	8



Carte 131 : Les monuments historiques ressortant de l'analyse multi-critères

IV.7.3.2. LES MONUMENTS HISTORIQUES RESSORTANT DE L'ANALYSE MULTI-CRITERES

ABBAYE DE COATMALOUEUEN

L'abbaye de Coatmalouen se situe à 1 km à l'ouest de la Zone d'Implantation Potentielle. À environ 220 mètres d'altitude, l'ancienne abbaye est implantée sur un versant orienté en direction des zones de projet, un ruisseau alimentant l'étang neuf se situant en fond de vallon entre le monument et la Zone d'Implantation Potentielle.

Le monument historique est constitué des ruines de l'abbaye : une façade à fenêtres ainsi que des restes de murs et escaliers. La particularité de l'abbaye est cette façade orientée en direction des zones de projet dont les fenêtres semblent ouvrir sur le paysage bocager. Plusieurs boisements et haies proches forment des masques visuels en direction de l'ouest. Toutefois, à la fois depuis la route au nord de l'abbaye et depuis l'abbaye en elle-même, des perceptions sur le projet sont possibles. **De fait, la sensibilité potentielle de l'abbaye de Coatmalouen est qualifiée de forte.**



Photo 105 : Vue depuis la route qui borde l'abbaye au nord en direction de la Zone d'Implantation Potentielle



Photo 106 : Vue depuis le pied de la façade de l'abbaye en direction de la Zone d'Implantation Potentielle



Photo 107 : La façade de l'abbaye : les fenêtres ouvrent sur le paysage alentour



AEPE Gingko

Abbaye de Coatmalouen

0 25 50 m

- Emplacement du monument historique
- Boisement créant un filtre visuel
- Angle visuel en direction de la Zone d'Implantation Potentielle

Carte 132 : Zoom sur l'abbaye de Coatmalouen

MENHIR DE CRECH'OGEL ET MENHIR CHRISTIANISE

Le menhir de Crech'Ogel et le menhir christianisé se situent au sud-est à 1,4 et 1,5 km de la Zone d'Implantation Potentielle. Au sud de la RD 28, les deux monuments sont implantés sur une pente orientée en direction des zones de projet. L'altitude à environ 280 mètres permet des vues en direction du projet depuis la route au nord et le chemin au sud, malgré la présence de boisements proches au nord. Les monuments sont intégrés à une haie bocagère bordée d'un chemin. De fait, ils sont peu visibles depuis la RD 28 car partiellement masqués par la végétation.

La sensibilité potentielle des deux menhirs est qualifiée de forte.



Photo 108 : Le chemin de randonnée le long de la haie bocagère qui permet de découvrir les deux menhirs



Photo 109 : Depuis le point haut entre les deux menhirs, des vues lointaines sont possibles



Photo 110 : Le menhir christianisé intégré bordant la haie bocagère



Photo 111 : Le menhir christianisé, vue en direction de la Zone d'Implantation Potentielle et possible covisibilité depuis ce point de vue



Carte 133 : Zoom sur le menhir de Crech'h Ogel et le menhir christianisé

CALVAIRE

Le calvaire de Senven-Léhart se situe devant l'église, intégré au parvis. Le bourg étant implanté sur une pente orientée en direction du sud et des zones de projet, une terrasse en léger belvédère par rapport au reste du bourg se situe devant l'église. Cette position en léger point haut permet d'ouvrir d'avantage les vues depuis l'intérieur du bourg. Ainsi, des perceptions potentielles s'ouvrent sur le projet depuis le calvaire.

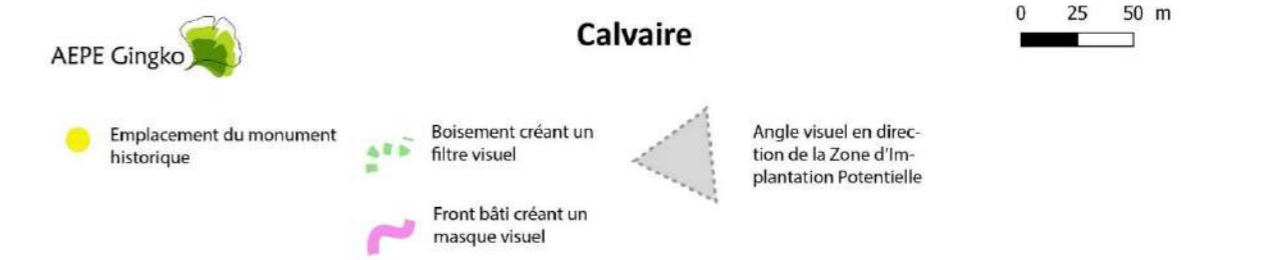
Sa sensibilité potentielle est qualifiée de modérée en raison des filtres visuels de premier plan (front bâti et boisements) qui existent en direction des zones de projet.



Photo 112 : Vue en direction du calvaire depuis le parvis de l'église



Photo 113 : Le calvaire



Carte 134 : Zoom sur le calvaire

DOLMEN DE PASQUIOU

Le dolmen de Pasquiou se situe à 1,6 km à l'est de la Zone d'Implantation Potentielle. À une altitude d'environ 254 mètres, le dolmen est implanté sur la pente d'un vallon orienté en direction du nord-est. Le monument, au milieu d'un champ de colza, est peu visible depuis la route en raison de sa faible hauteur. La visibilité du dolmen dépend donc avant tout des cultures en place au sein de la parcelle agricole. De potentielles covisibilités sont possibles depuis la route au nord, l'environnement étant relativement ouvert, avec des boisements lointains qui forment des filtres visuels de second plan.

La sensibilité potentielle du dolmen Pasquiou est donc modérée.



Photo 114 : Vue en direction du nord et nord-ouest depuis la route au nord du dolmen, la ligne boisée à l'horizon permet toutefois des perceptions lointaines



Photo 115 : Vues dégagées en direction du nord-ouest et de la Zone d'Implantation Potentielle depuis la route au nord du dolmen



Source : IGN ORTHO® | Réalisation : AEPE Gingko 2019



Dolmen de Pasquiou

0 25 50 m

-  Emplacement du monument historique
-  Boisement créant un filtre visuel
-  Front bâti créant un masque visuel
-  Angle visuel en direction de la Zone d'Implantation Potentielle

Carte 135 : Zoom sur le dolmen de Pasquiou

CHAPELLE SAINT-LAURENT, ÉGLISE SAINT-GILLES ET FONTAINE (SAINT-GILLES-PLIGEAUX)

Au sein du bourg Saint-Gilles-Pligeaux, à environ 2 km au sud-ouest de la Zone d'Implantation Potentielle, la chapelle, l'église et la fontaine sont classés. Comme cela a été détaillé au sein de la partie consacrée aux bourgs à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les vues depuis l'église sont contraintes par le front bâti de la rue principale.

Depuis la fontaine, en léger contre-bas par rapport à l'église qui se situe sur le point le plus haut du bourg, les vues en direction de la Zone d'Implantation Potentielle sont à la fois contraintes par la topographie et par les maisons.

La sensibilité potentielle des monuments historiques du bourg de Saint-Gilles-Pligeaux est qualifiée de faible.



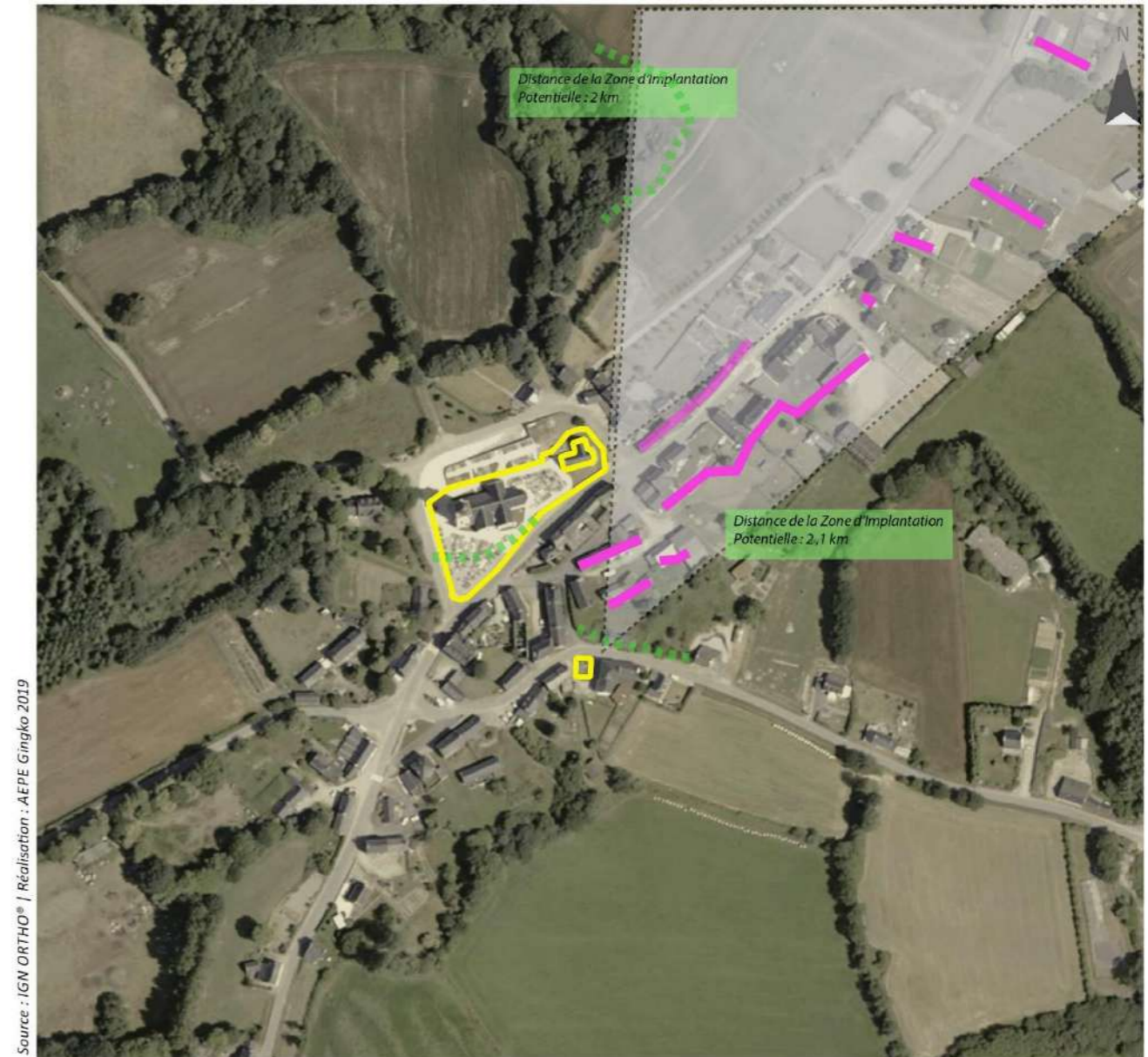
Photo 116 : L'église et le cimetière vus depuis la RD 4



Photo 117 : Vue en direction du nord-est depuis le cimetière, les vues sont contraintes par les bâtiments



Photo 118 : La fontaine en position topographique basse au sein du bourg



Source : IGN ORTHO® / Réalisation : AEPE Gingko 2019

Chapelle Saint-Laurent, église Saint-Gilles et fontaine

AEPE Gingko

- Emplacement du monument historique
- Boisement créant un filtre visuel
- Front bâti créant un masque visuel
- Angle visuel en direction de la Zone d'Implantation Potentielle

0 25 50 m

Carte 136 : Zoom sur la chapelle Saint-Laurent, l'église Saint-Gilles et la fontaine

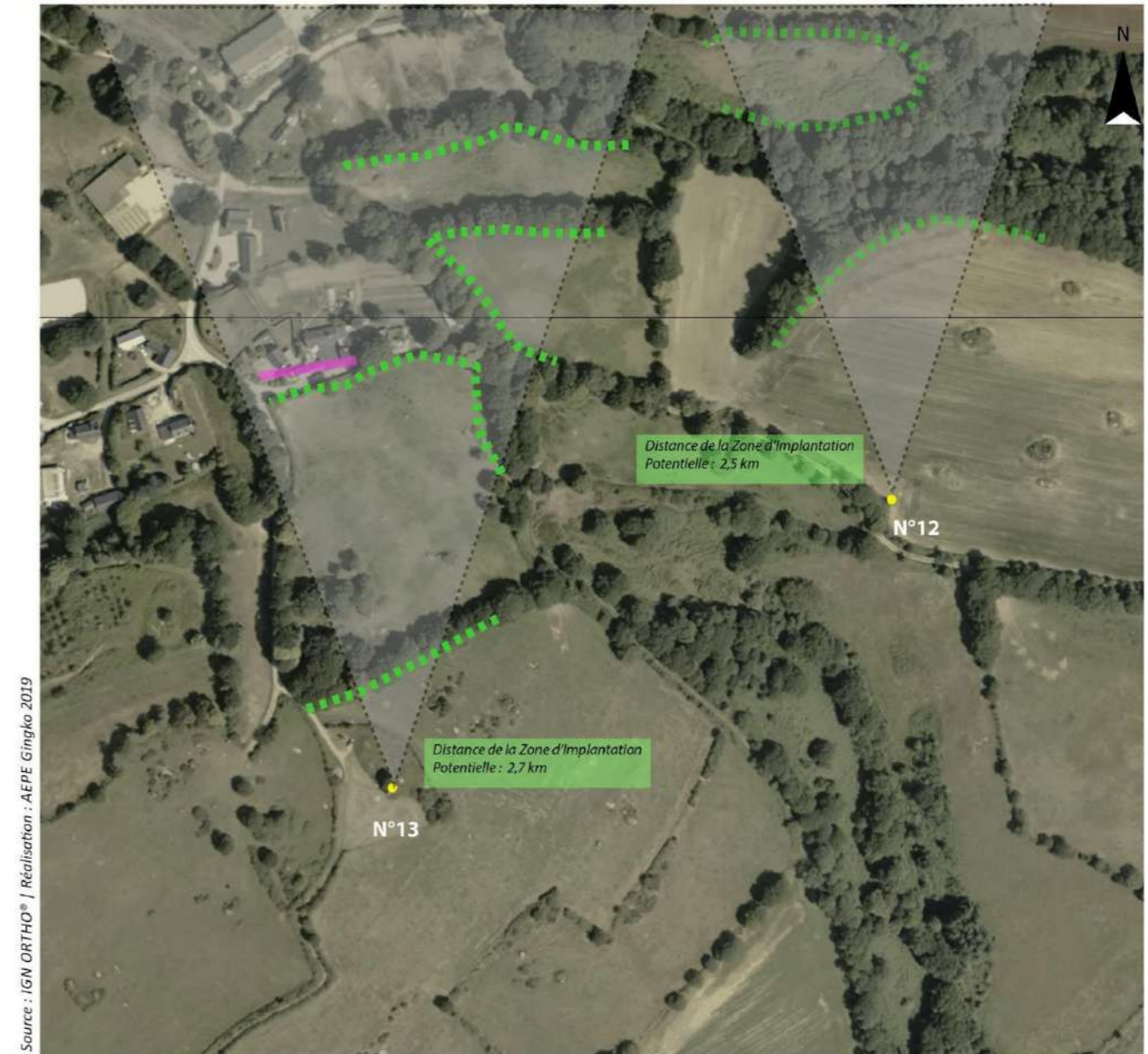
MENHIR DE KERGORNEC N°2 ET MENHIR DE KERGORNEC

Les menhirs de Kergornec sont situés à 2,5 et 2,7 km au sud des zones de projet. Le menhir n°13 se situe sur un point haut à 270 mètres d'altitude, tandis que le n°12 est sur un point légèrement plus bas à 250 mètres. Depuis le point haut, des vues s'ouvrent sur le vallon du Sulon au sud-est, tandis que la Zone d'Implantation Potentielle se situe au nord. Depuis le menhir de Kergornec n°12, aucune vue ne se dégage en direction des zones de projet en raison des boisements qui entourent le menhir.

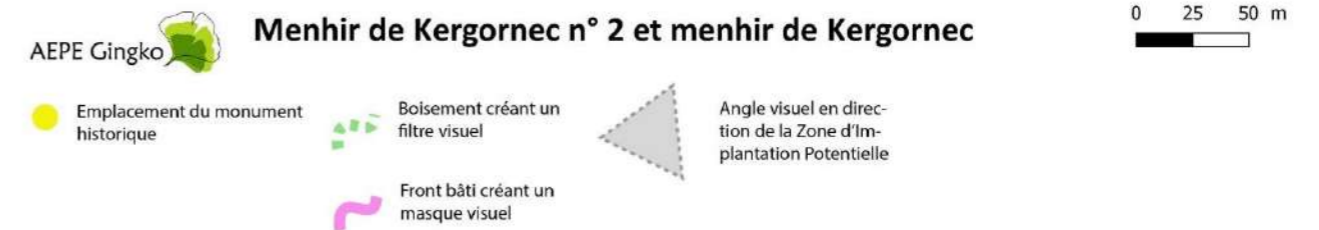
La sensibilité potentielle des deux menhirs est qualifiée de faible.



Photo 119 : Le menhir de Kergornec, la Zone d'Implantation Potentielle se situe sur la gauche de la prise de vue



Source : IGN ORTHO® / Réalisation : AEPE Gingko 2019



Carte 137 : Zoom sur le menhir de Kergornec n°2 et le menhir de Kergornec

TUMULUS DE KERANHOÛËT (TROIS), MENHIR DE KERANHOÛËT ET MENHIR DE BOTUDO

Le tumulus et le menhir de Keranhouët ainsi que le menhir de Botudo se situent à environ 3 km à l'est de la Zone d'Implantation Potentielle. À 280 mètres d'altitude, les monuments se situent au sein de parcelles agricoles délimitées par des haies bocagères. Celles-ci constituent des filtres visuels successifs qui nuancent les vues en direction de la Zone d'Implantation Potentielle. Depuis la route entre les menhirs de Keranhouët et Botudo, des vues potentielles s'ouvrent en direction des zones de projet.

La sensibilité potentielle de ces trois monuments historiques est qualifiée de modérée.



Source : IGM ORTHO® / Réalisation : AEPE Gingko 2019



Carte 138 : Zoom sur le tumulus de Keranhouët, le menhir de Keranhouët et le menhir de Botudo

MENHIR DE GORESTO

À 3,9 km au sud-est de la Zone d'Implantation Potentielle, le menhir de Goresto se situe au sud du hameau du même nom, à une altitude de 280 mètres sur un point haut permettant d'ouvrir un panorama en direction du sud. En direction de la Zone d'Implantation Potentielle, les vues sont masquées par le hameau et la topographie ne permet pas d'ouvrir des vues dégagées en direction du projet.

La sensibilité potentielle du menhir de Goresto est qualifiée de faible.



Photo 120 : Vue aux abords du menhir en direction du vallon au sud



Photo 121 : Vues lointaines qui se dégagent depuis le chemin au sud du menhir



Photo 122 : Le menhir au sein de la prairie, vue en direction du sud



Source : IGN ORTHO® / Réalisation : AEPE Gingko 2019



Carte 139 : Zoom sur le menhir de Goresto

ÉGLISE ET OSSUAIRE

L'église et l'ossuaire de Kerpert se situent à 4 km au sud-ouest de la Zone d'Implantation Potentielle au centre du bourg. À environ 256 mètres d'altitude, l'église est légèrement surélevée du reste du bourg par un muret et en certains points, des vues lointaines sont possibles, comme illustré sur la photo ci-après. Ces percées visuelles sont permises par l'ouverture de la trame bâtie en certains endroits sur la place qui entoure l'église. Ainsi que le montre la carte ci-après, en direction des zones de projet, les vues sont totalement masquées par une maison située en premier plan, ne permettant ainsi pas de percée visuelle.

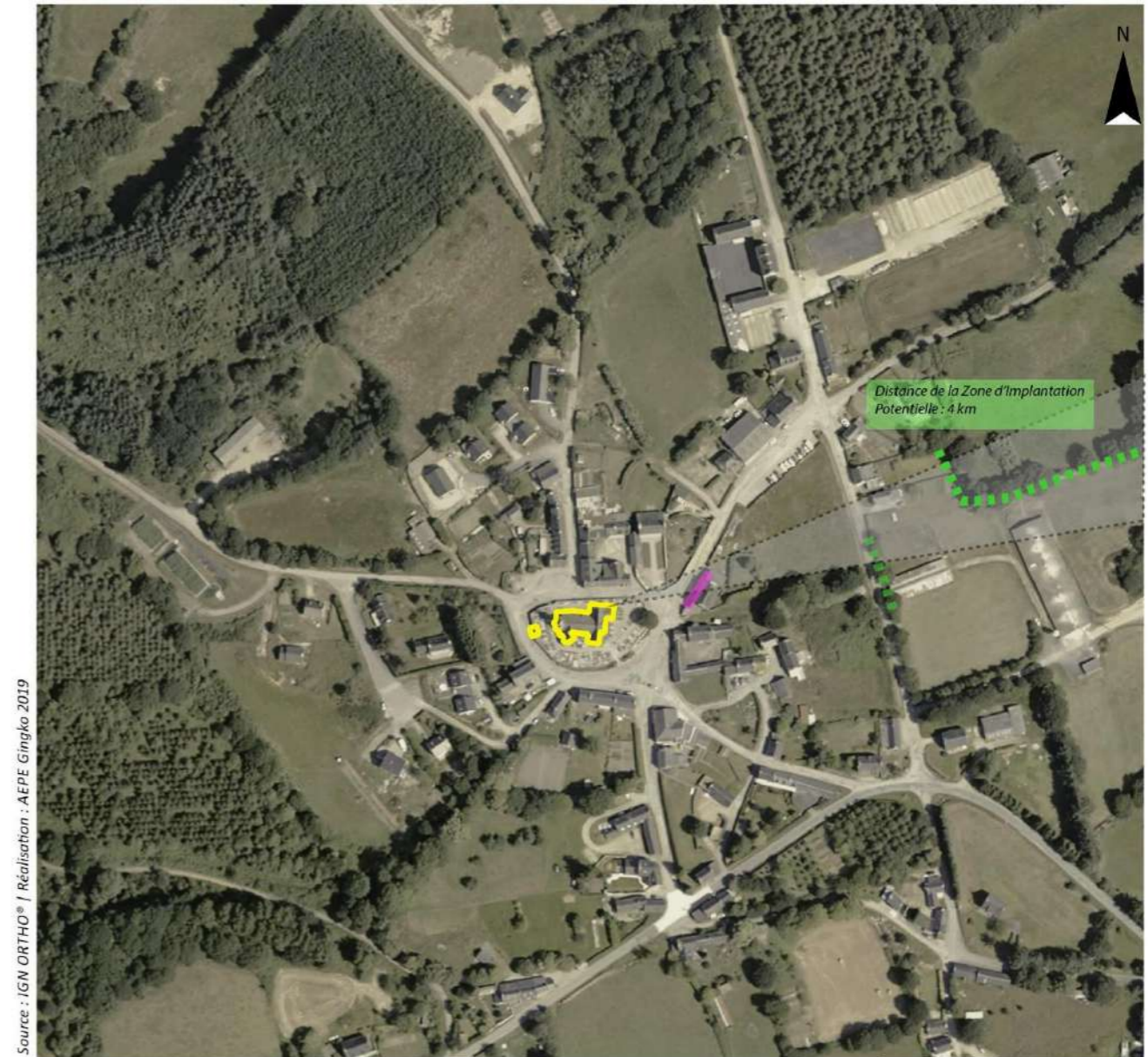
De fait, la sensibilité potentielle de ces monuments est qualifiée de faible.



Photo 123 : L'église de Kerpert entourée de son cimetière



Photo 124 : Depuis le cimetière, la position topographique légèrement dominante permet des vues sur les alentours



Source : IGN ORTHO® / Réalisation : AEPE Gingko 2019

Église et ossuaire

AEPE Gingko

- Emplacement du monument historique
- Boisement créant un filtre visuel
- Front bâti créant un masque visuel
- Angle visuel en direction de la Zone d'Implantation Potentielle

0 25 50 m

Carte 140 : Zoom sur l'église et l'ossuaire

CHAPELLE SAINT-YVES

À 208 mètres d'altitude dans la partie est de Plésidy, la chapelle Saint-Yves se situe à 5,2 km nord-ouest de la Zone d'Implantation Potentielle.

La chapelle marque la sortie de bourg à l'est en se situant à l'intersection de deux routes. Elle participe à la découverte du bourg par la RD 22 d'où l'on peut en effet percevoir simultanément la chapelle en premier plan et l'église du bourg en position de surplomb. Les vues en direction de la Zone d'Implantation Potentielle sont contraintes par les haies qui bordent la route, mais également par la position topographique en léger contre-bas, comme l'illustre la photo ci-après.

La sensibilité potentielle de ce monument historique est donc qualifiée de faible.



Photo 125 : Vue depuis la chapelle en direction de la Zone d'Implantation Potentielle



Photo 126 : La chapelle Saint-Yves en entrée de bourg



Photo 127 : La chapelle Saint-Yves avec le bourg de Plésidy en arrière-plan et l'église en surplomb par rapport au reste du bourg



Carte 141 : Zoom sur la chapelle Saint-Yves

CROIX DU 16^{ÈME} SIECLE

La croix du 16^{ème} siècle est également située au sein du bourg de Plésidy, dans sa partie sud-ouest, en arrivant par la RD 22. La croix est implantée en bord de route, enserrée dans un écrin végétal, comme le montre la photo ci-après. Les vues en direction des zones de projets sont contraintes par les talus de bord de route ainsi que par les haies bocagères. La prise de vue ci-après en entrée de bourg, devant la croix montre la fermeture du paysage depuis l'axe routier (la Zone d'Implantation Potentielle se situe dans la partie droite de la photo).

De fait, la sensibilité potentielle de la croix est qualifiée de faible.



Photo 128 : La croix du 16^{ème} siècle entourée d'un écrin végétal



Photo 129 : Les abords de la croix en entrée de bourg



AEPE Gingko

Croix du 16e siècle

- Emplacement du monument historique
- Boisement créant un filtre visuel
- Angle visuel en direction de la Zone d'Implantation Potentielle

0 25 50 m

Carte 142 : Zoom sur la croix du 16^e siècle

CROIX DE KERLEOURET

À 7,3 km au sud-ouest de la Zone d'Implantation Potentielle, la croix de Kerléouret se situe à 267 mètres d'altitude à un croisement de deux routes. L'implantation de la croix sur un point haut du relief permet des ouvertures visuelles sur les alentours malgré le contexte bocager. Ainsi, des covisibilités sont possibles entre la croix et le potentiel projet depuis la route au sud du monument.

De fait, la sensibilité potentielle de la croix de Kerléouret est qualifiée de modérée.



Photo 130 : La croix de Kerléouret, vue en direction de la Zone d'Implantation Potentielle



Photo 131 : La croix de Kerléouret



Carte 143 : Zoom sur la croix de Kerléouret

CHATEAU

Le château de Corlay se situe à 8,3 km au sud-est de la Zone d'Implantation Potentielle, dans la partie nord du bourg de Corlay. Le château se situe en surplomb de l'étang qui borde le château au nord et dont les rives boisées contribuent à fermer les vues. Sur la digue formant le barrage de l'étang, un alignement de peuplier forme un filtre visuel de premier plan en direction de la Zone d'Implantation Potentielle, même en période défeuillé, comme illustré sur la photo ci-après. Depuis les remparts du château, les vues sont donc masquées par la végétation ainsi que par la topographie du vallon au sein duquel est encaissé l'étang, ne permettant pas de vues en direction de la Zone d'Implantation Potentielle.

La sensibilité potentielle du château de Corlay est qualifiée de faible.



Photo 132 : La partie accessible des ruines du château de Corlay



Photo 133 : Vue depuis les remparts du château en direction de la Zone d'Implantation Potentielle



Photo 134 : Entrée du château de Corlay



Photo 135 : Les arbres de la digue forment un filtre visuel de premier plan en direction des zones de projet



Source : IGN ORTHO® | Réalisation : AEPE Gingko 2019

AEPE Gingko

Château de Corlay

0 25 50 m

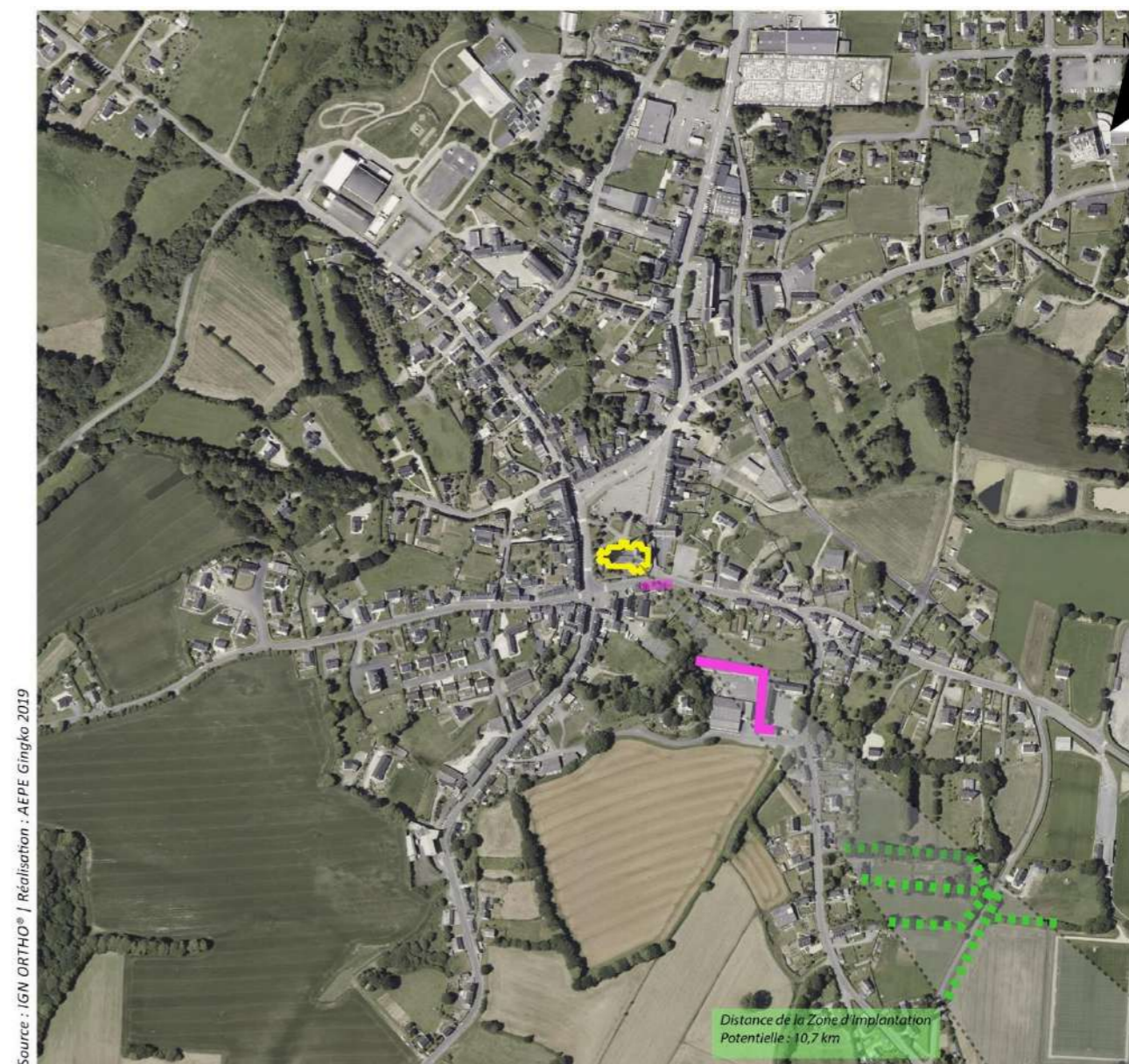
- Emplacement du monument historique
- Boisement créant un filtre visuel
- Angle visuel en direction de la Zone d'Implantation Potentielle

Carte 144 : Zoom sur le château de Corlay

ÉGLISE

L'église de Bourbriac se situe à 10,7 km au nord-ouest de la Zone d'Implantation Potentielle. L'église est au centre du bourg, entourée d'une place et les rues partent en étoile à partir de ce point central. Le bourg est implanté à environ 200 mètres d'altitude sur une ligne de crête d'orientation nord-est/sud-ouest. Depuis la place de l'église, les vues sont masquées par le front bâti dense en premier plan et aucune covisibilité n'est identifiée. Depuis la tour située au sein du bois de Coat Liou, au nord-est, des vues lointaines se dégagent à la fois en direction de la Zone d'Implantation Potentielle et sur le clocher de l'église de Bourbriac. Cependant, celui-ci n'est pas clairement distinct au sein du panorama.

La sensibilité potentielle de ce monument est qualifiée de faible.



Source : IGN ORTHO® | Réalisation : AEPE Gingko 2019



Eglise de Bourbriac

0 25 50 m

Emplacement du monument historique

Boisement créant un filtre visuel



Angle visuel en direction de la Zone d'implantation Potentielle

Front bâti créant un masque visuel

Carte 145 : Zoom sur l'église de Bourbriac

IV.8. LA SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL PAYSAGER ET PATRIMONIAL

La Zone d'Implantation Potentielle se situe au sein de l'unité paysagère de l'Arrée, qui se caractérise par un relief collinaire mouvementé accompagné d'un bocage dense. Dans le prolongement du massif du Mené à l'est, les paysages autour des zones de projet sont souvent fermés mais le relief mouvementé permet en certains points de vastes panoramas sur l'environnement bocager.

Le bassin de visibilité principal est délimité par le relief : au nord de la Zone d'Implantation Potentielle, la ligne de crête du bois Meur contraint les vues tandis qu'au sud des zones de projet, la cime de Kerchouan limite la zone de visibilité principale des éoliennes. Entre ces deux lignes de crêtes, les vues s'ouvrent et se ferment au gré du relief accidenté des nombreux vallons et de la végétation de bocage.

Le potentiel parc éolien s'insère dans des paysages semi-ouverts qui se caractérisent par la complexité de leur structure tant du point de vue de la topographie, que de l'hydrographie et de la végétation. Les hommes se sont adaptés à cette topographie avec un habitat dispersé, de nombreuses fermes et hameaux parsèment le territoire, accompagnés d'un réseau de voie de communication dense.

Ce paysage aux multiples visages possède une sensibilité potentielle forte vis-à-vis d'un projet éolien. Le caractère boisé et vallonné compose en effet des paysages au charme pittoresque. Les nombreux monuments historiques, dont un certain nombre de dolmens et menhirs, mais également églises et chapelles, impriment une forte dimension patrimoniale et historique à ces paysages.

La Zone d'Implantation Potentielle est composée de trois parties, chacune d'elle se situe au sein d'un vallon avec des différences altimétriques importantes entre le point le plus haut et le plus bas (45 mètres au sein de la partie 3 de la Zone d'Implantation Potentielle par exemple). Les pentes les plus raides ainsi que les fonds de vallon sont occupés par une végétation de ripisylve ou de lande suivant le terrain. La cohabitation entre les feuillus et les conifères confère une atmosphère particulière au lieu. Sur les parties les plus hautes, où la topographie est moins mouvementée, les prairies et les cultures dominent, entrecoupées de quelques haies. Il ne s'agit toutefois pas d'un bocage dense au sein des zones de projet.

Afin de faciliter la lecture du futur parc éolien, il est recommandé de s'implanter prioritairement aux sommets des vallons, là où la topographie est la plus haute et d'éviter une implantation d'aérogénérateurs à proximité des cours d'eau. Une implantation au sein de la partie 2 de la Zone d'Implantation Potentielle (partie la plus à l'ouest) est à éviter ou limiter autant que possible afin de concentrer le potentiel parc éolien au sein de 2 zones et ainsi permettre une lisibilité plus grande. Limiter l'implantation au sein de la zone n°2 permet également d'observer un recul par rapport à l'abbaye de Coatmalouen qui se situe à l'ouest. Ce monument historique proche (à environ 1 km) ouvre en effet des vues en direction de la Zone d'Implantation Potentielle. Une implantation en ligne nord-est/sud-ouest est à privilégier au sein des zones n°1 et 3, de manière parallèle au ruisseau et au vallon afin de souligner cette ligne de force du relief. De manière générale, il sera recommandé d'observer des interdistances homogènes pour les éoliennes se situant au sein d'une même zone et de limiter l'implantation à seulement 2 des 3 parties de la Zone d'Implantation Potentielle, ce qui permettra à la fois une lecture cohérente du parc et d'éviter des effets d'encercllement autour de certains lieux de vie.

Il est à noter que les parcs éoliens construits ou autorisés au sein de l'aire d'étude rapprochée possèdent globalement une implantation en ligne (le Haut Corlay et Saint-Gildas) qui leur permet d'être lisibles depuis de nombreux points de vue ; seul le parc de Kerpert-Magoar est implanté sur une ligne courbe dont la lisibilité est plus complexe selon les

points de vue. Les parcs de Saint Gildas, du Haut Corlay ou encore de Saint Bihy se sont installés sur des points hauts en cohérence avec les lignes de forces dominantes. Le parc du Haut Corlay est ainsi installé de manière à souligner la cime de Kerchouan, à environ 260 mètres d'altitude. Le parc de Saint-Gildas met en valeur une ligne de crête qui délimite le sud du vallon de Villeneuve et culmine à 265 mètres d'altitude. Afin de rester en cohérence avec ce contexte, le parc éolien projeté devra donc, comme cela a été mentionné, **privilégier une implantation sur les points hauts du relief et en ligne qui permette de souligner le vallon.**

Les principales sensibilités potentielles sont synthétisées ci-après (cf. carte page suivante).

Les lieux de fréquentation (villages, routes...) et éléments patrimoniaux faisant l'objet d'une **sensibilité potentielle ponctuelle très forte** sont les suivants :

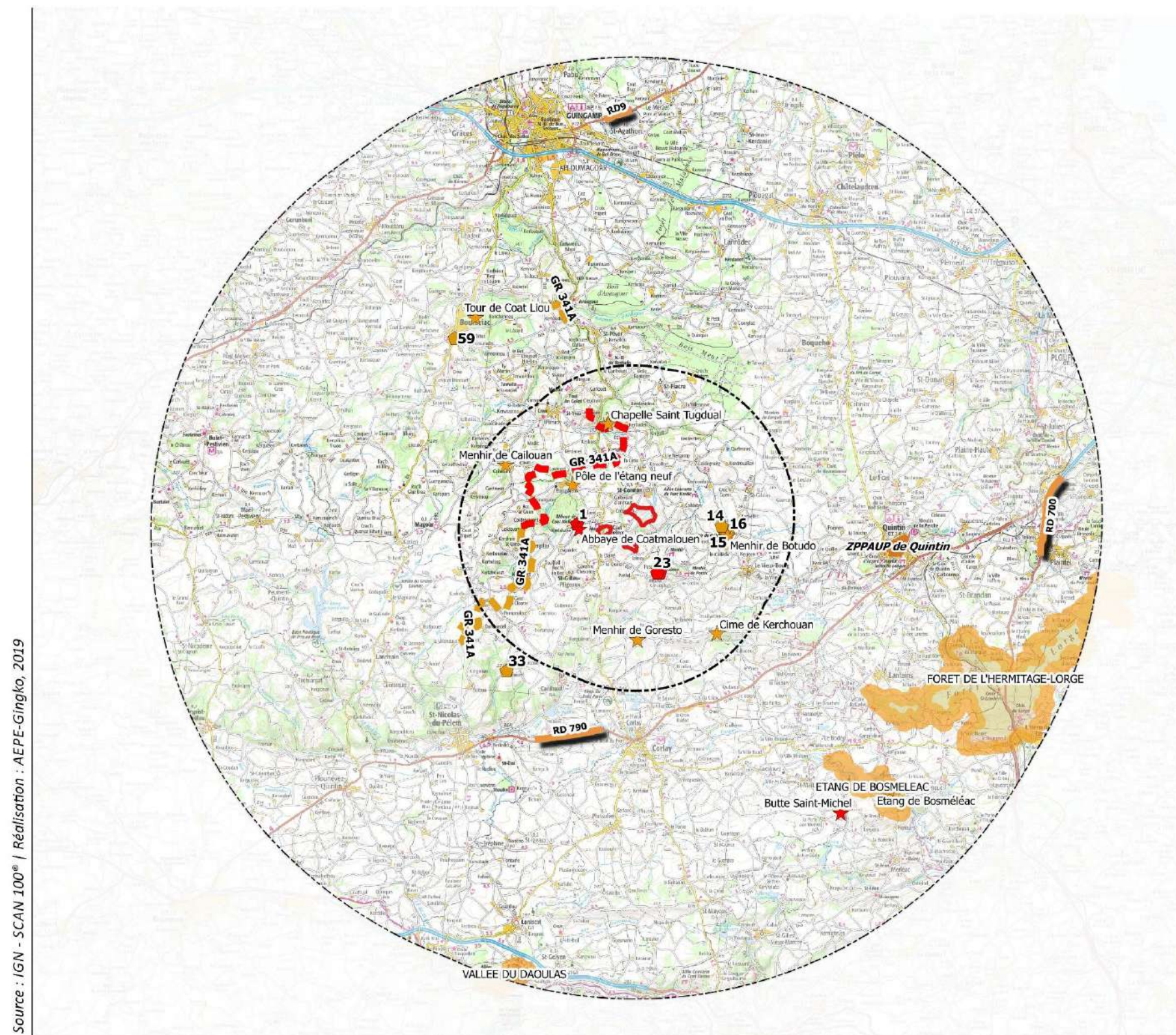
- Le bourg de Senven-Léhart ;
- Les hameaux de Coat ar Bellegues, Bon Espoir et Kerdaniel ;
- La RD 4 et la RD 767 (axe secondaire).

Les lieux de fréquentation (villages, routes...) et éléments patrimoniaux faisant l'objet d'une **sensibilité potentielle forte** sont les suivants :

- Le bourg de Saint-Connan, les hameaux de Kerlay, la Garenne Meur, Créniel, Bossant et Kerdraou ;
- La RD22 (axe secondaire) ;
- Les éléments touristiques suivants : la randonnée autour de Kerpert, la randonnée de Kerpert, l'abbaye de Coatmalouen, un dolmen et deux menhirs au sud-est de la Zone d'Implantation Potentielle, la variante du GR 341 et la butte Saint-Michel ;
- Les monuments historiques suivants : abbaye de Coatmalouen, le menhir de Crech'Ogel et le menhir christianisé.

Les lieux de fréquentation (villages, routes...) et éléments patrimoniaux faisant l'objet d'une **sensibilité potentielle ponctuelle modérée** sont les suivants :

- Les bourgs de Saint-Gilles-Pligeaux, Saint-Gildas, Plésidy ; et les hameaux de Kerdauid, Jarnay, Lescanic, Le Grand Quélen, Galbouan d'en haut, la Clarté et l'abbaye de Coat Mallouen ;
- La RD 790, la RD 9, la RD 700 (axes majeurs), la RD22, RD 28, RD 5, RD 69 (axe secondaire) ;
- Les éléments touristiques suivants : le menhir de Botudo, la chapelle Saint-Tugdual, le menhir de Gorest, le menhir de Cailouan, la cime de Kerchouan, le pôle de l'étang neuf et le jardin du Grand Launay, la tour de Coat Liou ;
- La ZPPAU de Quintin ;
- Les sites inscrits de la forêt de l'Hermitage-Lorge, de l'étang de Bosméléac, de la vallée du Daoulas ;
- Les monuments historiques suivants : le tumulus et le menhir de Keranhouët, le menhir de Botudo, la croix de Kerléouret.



Source : IGN - SCAN 100® / Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



- Zone d'Implantation Potentielle
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

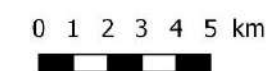
Synthèse de l'analyse paysagère

- Sensibilité potentielle des routes majeures
- Modérée
- Sensibilité potentielle des éléments touristiques
- ★ Forte
- ★ Modérée

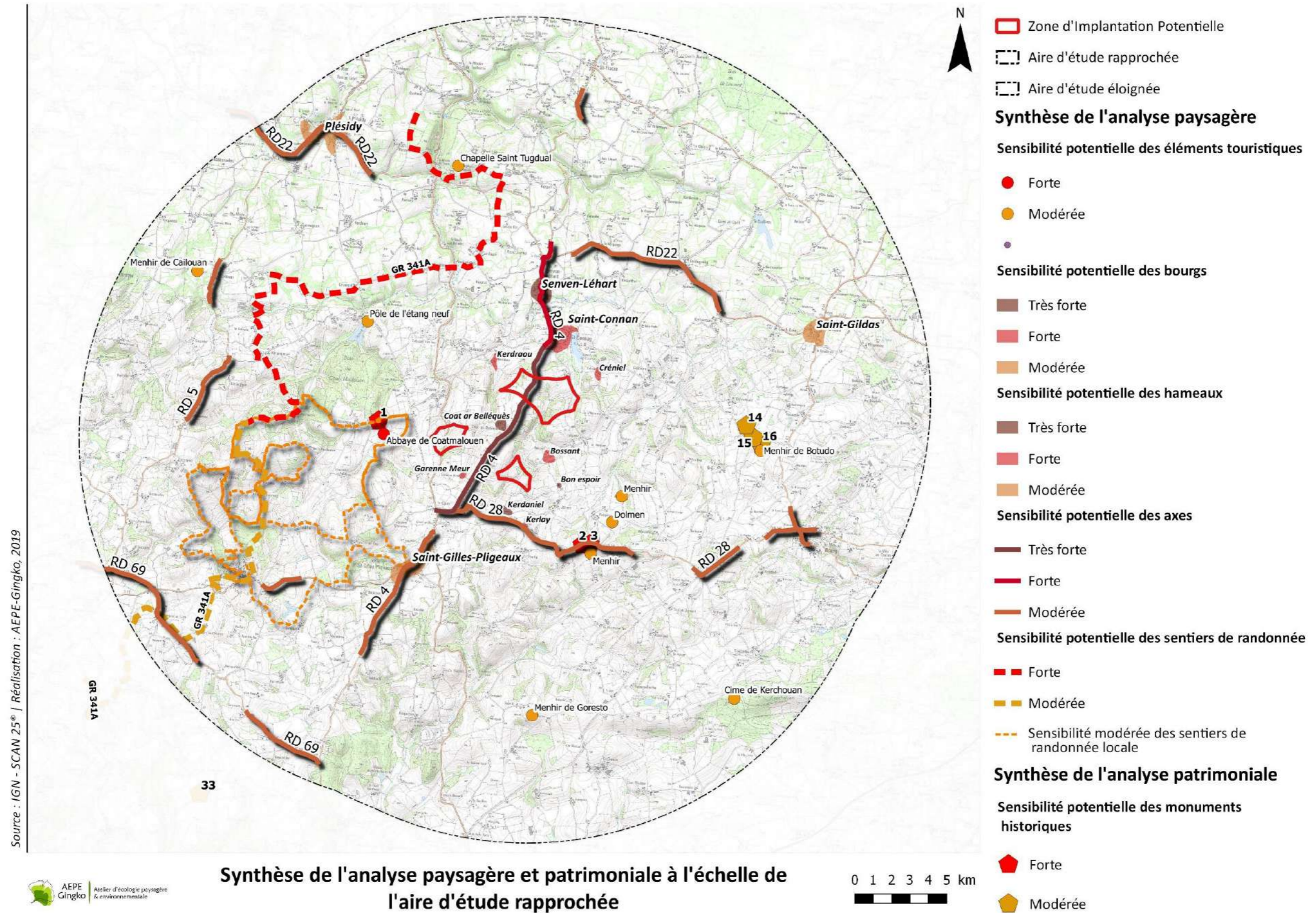
Synthèse de l'analyse patrimoniale

- Sensibilité potentielle des Sites Patrimoniaux Remarquables
- Modérée
- Sensibilité potentielle des sites inscrits
- Modérée
- Sensibilité potentielle des monuments historiques
- ◆ Forte
- ◆ Modérée

Synthèse de l'analyse paysagère et patrimoniale à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



Carte 146 : La synthèse de l'état initial paysager et patrimonial à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



Synthèse de l'analyse paysagère et patrimoniale à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Carte 147 : La synthèse de l'état initial paysager et patrimonial à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

V. LA SYNTHÈSE DES ENJEUX ET LES RECOMMANDATIONS D'AMÉNAGEMENT

Le tableau ci-après synthétise, par thématique abordée, les enjeux qui ont pu être identifiés dans l'état initial de l'environnement et les recommandations d'aménagement qui en découlent pour éviter ou réduire les impacts potentiels du projet sur l'environnement. La carte de synthèse qui suit ce tableau permet de spatialiser les enjeux à l'échelle de la zone d'implantation potentielle des éoliennes et de visualiser les interactions entre les différentes thématiques abordées dans l'état initial de l'environnement.

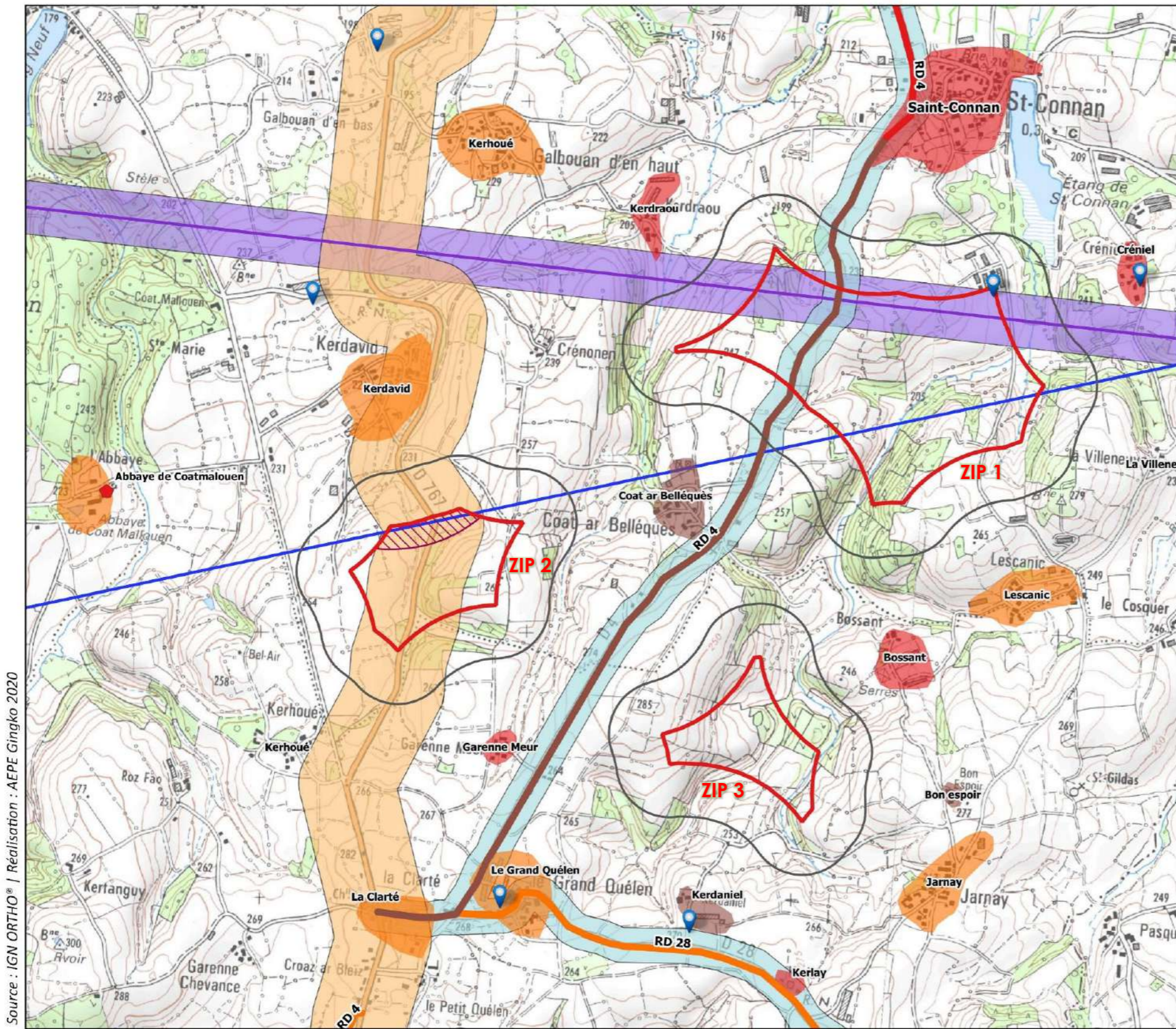
Tableau 108 : la synthèse des enjeux environnementaux et les recommandations d'implantation

Sous-thème	Enjeu identifié	Niveau d'enjeu	Recommandations d'évitement et/ou d'optimisation	Recommandations de réduction (si évitement impossible)
PRODUCTION ENERGETIQUE				
Gisement en vent	Le potentiel éolien du site est important du fait notamment de la régularité des vents d'ouest. Les vents dominants sont d'axe sud-ouest/nord-est.	POSITIF	Optimiser l'implantation d'éoliennes pour rechercher un rendement énergétique maximum et valoriser la ressource en vent.	/
MILIEU PHYSIQUE				
Climat	Le climat local se situe dans un contexte océanique qui génère des précipitations relativement importantes et des températures douces tout au long de l'année.	NUL	/	/
Qualité de l'air	La zone d'étude est située dans un contexte rural globalement peu concerné par les pollutions atmosphériques.	TRÈS FAIBLE	/	/
Géologie et les sols	Le projet se situe sur des couches granitiques parfois recouvertes d'alluvions dans les fonds de vallées. Ces roches très dures sont assez perméables (altération) et favorables aux eaux souterraines.	FAIBLE	/	/
Topographie	La topographie du site est relativement marquée. Le dénivelé peut atteindre 60m sur certains secteurs.	MODÉRÉ	Éviter les aménagements sur les secteurs présentant des pentes importantes	En cas d'aménagements en secteurs pentus, tenir compte de la pente pour l'orientation des plateformes afin de limiter le risque de ruissellement et d'érosion, le cas échéant.
Hydrologie	Deux cours d'eau secondaires (temporaires) traversent l'aire d'étude du projet.	MODÉRÉ	Éviter les aménagements sur ou à proximité de ces écoulements de façon à préserver le milieu, le bon écoulement des eaux, et veiller à éviter tout risque de pollution	Limiter les aménagements sur ou à proximité de ces écoulements de façon à préserver le milieu, le bon écoulement des eaux, et veiller à éviter tout risque de pollution
Hydrogéologie	La zone du projet se localise sur la masse d'eau souterraine Trieux-Leff qui se caractérise par une nappe libre de socle à dominante granitique peu profonde. Aucun captage ou périmètre de protection associé n'est recensé sur le périmètre d'étude immédiat.	FAIBLE	Prendre en considération les enjeux liés à la nappe pour éviter toute pollution	/
Risques naturels	La zone d'étude est répertoriée en tant que zone de sismicité faible (2).	FAIBLE	/	/
	Risque de débordement de nappe et/ou d'inondation de cave le long des cours d'eau temporaire de l'aire d'étude.	TRÈS FAIBLE	/	/
	Aléa faible de retrait/gonflement des argiles le long du vallon à l'est de l'aire d'étude.	TRÈS FAIBLE	/	/
MILIEU NATUREL				
Habitats naturels	Pas d'enjeu identifié	NUL	/	/
Flore	Pas d'enjeu identifié	NUL	/	/
Zones humides	Présence de zones humides au sein de la ZIP :	FORT	Éviter la destruction des habitats humides (prairies, haies, boisements, landes) en fond de talweg, Éviter la destruction des mares, Éviter la destruction des cours d'eau	Limiter la destruction des habitats humides (prairies, haies, boisements, landes) en fond de talweg, Limiter la destruction des mares, Limiter la destruction des cours d'eau
	Prairies humides atlantiques et subatlantiques			
	Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides			
Avifaune	Présence de lieux de nidification pour l'Alouette lulu et le Bruant jaune	MODÉRÉ	Éviter la destruction des haies arbustives	Limiter la destruction des haies arbustives

Sous-thème	Enjeu identifié	Niveau d'enjeu	Recommandations d'évitement et/ou d'optimisation	Recommandations de réduction (si évitement impossible)
	Zone d'alimentation et lieu de nidification possible pour le Bruant des roseaux	FORT	Eviter la destruction des prairies humides	Limiter la destruction des prairies humides
	Lieu de nidification et d'alimentation de la Mésange nonnette	TRÈS FAIBLE	Eviter la destruction des boisements et des haies arborées	Limiter la destruction des boisements et des haies arborées
	Zone d'alimentation et de stationnement de l'Alouette lulu et du Bruant jaune	TRÈS FAIBLE	Eviter la destruction des cultures	Limiter la destruction des cultures
	Zone d'alimentation et Lieu de nidification possible de l'Alouette lulu et du Bruant jaune	TRÈS FAIBLE	Eviter la destruction des prairies	Limiter la destruction des prairies
Chiroptères	Présence de gîtes potentiels pour le Murin de Bechstein et la Barbastelle d'Europe	FAIBLE	Eviter la destruction des vieux arbres (haie multistratée ou arborée) et des bosquets	Limiter la destruction des vieux arbres (haie multistratée ou arborée) et des bosquets
	Présence de gîtes potentiels pour l'Oreillard roux, le Murin de Daubenton, le Murin de Natterer, la Noctule de Leisler, la Pipistrelle de Nathusius, l'Oreillard roux	TRÈS FAIBLE		
	Présence de corridors de déplacement et zones de chasse pour le Grand rhinolophe	FAIBLE	Eviter la destruction des corridors principaux : haies multistratées connectées, lisière de bosquet	Limiter la destruction des corridors principaux : haies multistratées connectées, lisière de bosquet
	Présence de corridors de déplacement et zones de chasse pour toutes les espèces (sauf le Grand Rhinolophe)	TRÈS FAIBLE		
	Présence de corridors de déplacement et zones de chasse pour toutes les espèces	TRÈS FAIBLE	Eviter la destruction des corridors secondaires	Limiter la destruction des corridors secondaires
	Présence de zones de chasse pour toutes les espèces	TRÈS FAIBLE	Eviter la destruction des prairies, plans d'eau	Limiter la destruction des prairies, plans d'eau
Amphibiens	Habitats de reproduction de la Grenouille verte, du Triton palmé, de la Salamandre tachetée et de la Grenouille rousse	FORT	Eviter la destruction des mares prairiales, prairies humides et fonds de vallée humides	Limiter la destruction des mares prairiales, prairies humides et fonds de vallée humides
	Habitats d'estivage ou d'hivernage de toutes les espèces recensées	MODÉRÉ	Eviter la destruction des milieux boisés et arborés	Limiter la destruction des milieux boisés et arborés
Reptiles	Habitats pour le Lézard vivipare et la Vipère péliade	MODÉRÉ	Eviter la destruction des zones de lisières de haies, de boisements ainsi que les zones boisées clairsemées, les landes ou prairies humides (bien exposées au soleil)	Limiter la destruction des zones de lisières de haies, de boisements ainsi que les zones boisées clairsemées, les landes ou prairies humides (bien exposées au soleil)
MILIEU HUMAIN				
Contexte administratif	Le projet se situe sur les communes de Saint-Connan et de Saint-Gilles-Pligeaux. Ces dernières appartiennent à la communauté de communes du Kreiz-Breizh (CCKB). Elles font également parties du pays de COB (Centre Ouest Bretagne).	NUL	/	/
Population	La dynamique démographique du territoire est très limitée sur les deux communes de l'aire d'étude.	TRÈS FAIBLE	/	/
Habitat	Le périmètre d'étude éloigné du projet est situé dans un secteur rural accueillant de l'habitat diffus sous forme de hameaux traditionnels agricoles ainsi que le bourg de Saint-Connan et celui de Saint-Gilles-Pligeaux.	FAIBLE	Respecter un recul maximal de toute construction à usage d'habitation et zones destinées à l'habitat	Respecter le recul réglementaire de 500 m de toute construction à usage d'habitation et zones destinées à l'habitation
Acoustique	L'ambiance sonore au sein de la zone d'étude est représentative d'une zone rurale où l'activité anthropique est la principale source sonore. Les niveaux résiduels sont compris globalement entre 25 et 57 dB(A) selon les classes de vent (entre 3 et 10 m/s) et les périodes (jour et nuit) considérées.	MODÉRÉ	Respecter les seuils d'émergences réglementaires en matière d'acoustique	Mettre en place un plan de bridage acoustique afin de correspondre aux exigences réglementaires /
Voies de communication	Sur la zone d'implantation potentielle des éoliennes, deux routes départementales sont répertoriées : la D767 et la D4. Ces voies visent essentiellement la desserte locale et disposent d'un très faible trafic.	FAIBLE	/	/
Activités économiques	Les communes de Saint Connan et Saint-Gilles-Pligeaux conservent une économie assez traditionnelle dominée par l'activité agricole.	MODÉRÉ	Obtenir un accord préalable avec les propriétaires et exploitants des parcelles agricoles le plus en amont possible afin de rechercher les secteurs d'implantations les plus adaptés à la cohabitation de l'activité agricole et l'implantation d'éoliennes Limiter les emprises des aménagements sur les parcelles cultivées, et faire en sorte d'assurer une bonne cohérence des aménagements avec les besoins de l'activité agricole	Minimiser les emprises des aménagements sur les parcelles cultivées, de façon à avoir la meilleure compatibilité d'usages

Sous-thème	Enjeu identifié	Niveau d'enjeu	Recommandations d'évitement et/ou d'optimisation	Recommandations de réduction (si évitement impossible)
Risques industriels et technologiques	Une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) est répertoriée à l'échelle de l'aire d'étude immédiate. Il s'agit d'une activité d'élevage de volailles.	FAIBLE	Prendre en compte les éventuelles recommandations de l'étude de dangers	/
Règles d'urbanisme	Une habitation, à proximité du projet, se trouve à moins de 500 m de la zip 2. Le recul à cette habitation grève une bande d'environ 95 m au nord de la zone d'implantation potentielle des éoliennes.	TRÈS FORT	Aucune éolienne ne sera implantée dans la zone grevée par le recul	/
Contraintes et servitudes techniques	Les projets sont limités à 431 m NGF en raison des procédures des aérodromes de Saint-Brieuc et Lannion.	FORT	Aucune éolienne ne devra dépasser le plafond aérien de 431 m NGF	/
	La zone d'implantation potentielle des éoliennes se trouve se situe à une distance de 99 km du radar le plus proche (radar de Plabennec).	NUL	/	/
	2 faisceaux privés SFR et Bouygues Telecom ne faisant pas l'objet de servitudes d'utilité publique sont recensés sur l'aire d'étude immédiate et traverse la zone d'implantation potentielle des éoliennes.	FAIBLE	Les pales des éoliennes ne devront pas, dans la mesure du possible, couper les faisceaux hertziens	/
	Deux routes départementales, une de catégorie A et une de catégorie B, traversent les zones d'implantation potentielle des éoliennes. Quelques routes et chemins communaux parcourent également la zone d'étude.	FORT	Les éoliennes devront être implantées à une distance d'une hauteur totale d'éolienne par rapport à la D767 (cat A) et d'une longueur de pale par rapport à la D4 (cat B)	/
	Plusieurs lignes haute-tension du réseau ENEDIS traversent les zones d'implantation potentielle des éoliennes.	FAIBLE	L'implantation des éoliennes ne devra pas détériorer le réseau ENEDIS	/
	Une canalisation souterraine de prélèvement et de distribution d'eau est présente sur la ZIP 1.	FAIBLE	L'implantation des éoliennes ne devra pas détériorer le réseau AEP	/
PAYSAGE ET PATRIMOINE				
Unités paysagères	La zone d'étude se situe dans l'unité paysagère de l'Arrée, caractérisée par des paysages vallonnés bocagés et un relief accidenté qui offrent des ouvertures au niveau des points hauts du territoire.	FORT	Prendre en compte la topographie et les lignes de force pour l'implantation du projet	
Structures biophysiques	La ZIP est située au sein d'une zone de transition entre les altitudes élevées du massif granitique de l'Arrée et les altitudes plus basses des bassins ; il s'agit d'une zone très vallonnée aux prairies et cultures occupées par un maillage bocager plus ou moins dense.	FORT	Préserver et valoriser la structure bocagère	
	Les lignes de force du massif granitique de l'Arrée sont situées sur deux axes : nord/sud et ouest/est.	FORT	Respecter une de ces deux lignes pour l'implantation d'un parc éolien	
	Les boisements épars, les haies, les bosquets et les ripisylves caractérisent le paysage de l'aire d'étude éloignée et contribuent à former un paysage aux vues peu profondes.	FAIBLE	/	
Lieux de vie et d'habitat	Proximité avec certains lieux de vie offrant une perception visuelle très marquée : le bourg de Senven-Léhart, les hameaux de Coat ar Bellegues, Bon Espoir et Kerdaniel.	TRÈS FORT	Tenir compte des vues depuis les hameaux proches les plus sensibles, et vérifier l'acceptabilité de l'extension du parc éolien vis-à-vis de ces perceptions	
	Proximité avec certains lieux de vie offrant une perception visuelle marquée : le bourg de Saint-Connan, les hameaux de Kertay, la Garenne Meur, Créniel, Bossant et Kerdraou.	FORT	Tenir compte des vues depuis les hameaux proches les plus sensibles, et vérifier l'acceptabilité de l'extension du parc éolien vis-à-vis de ces perceptions	
	Les bourgs de Saint-Gilles-Pligeaux, Saint-Gildas, Plésidy et les hameaux de Kerdauid, Jamay, Lescanic, Le Grand Quélen, Galbouan d'en haut, la Clarté et l'abbaye de Coat Mallouen sont moyennement sensibles aux perceptions visuelles.	MODÉRÉ	Préserver et valoriser la structure bocagère qui filtre les perceptions depuis ces lieux de vie	
Axes de communication	La RD 4 et la RD 767 (axes secondaires) ainsi que la RD 22 (axe secondaire également) présentent de fortes sensibilités vis-à-vis du projet (pouvant aller jusqu'à très forte sur certaines portions).	FORT	Prendre en compte les perceptions proches depuis la RD4, RD67 et RD 22 notamment sur les portions en surplomb ou encerclées par le projet	
	La RD 790, la RD 9, la RD 700 (axe majeur) ainsi que la RD22, RD 28, RD 5 et la RD 69 (axe secondaire) possèdent un degré de sensibilité modéré vis-à-vis du projet.	MODÉRÉ	Préserver et valoriser la structure bocagère	

Sous-thème	Enjeu identifié	Niveau d'enjeu	Recommandations d'évitement et/ou d'optimisation	Recommandations de réduction (si évitement impossible)
Lieux touristiques	La randonnée autour de Kerpert, la randonnée de Kerpert, l'abbaye de Coat Malouen un dolmen et deux menhirs au sud-est de la ZIP, la variante du GR 341 et la butte Saint-Michel sont susceptibles d'offrir des perceptions en direction du projet et présentent donc une sensibilité potentielle forte vis-à-vis de ce dernier.	FORT	Préserver et valoriser la structure bocagère	
	Le menhir de Botudo, la chapelle Saint-Tugdual, le menhir de Goresto, le menhir de Cailouan, la cime de Kerchouan, le pôle de l'étang neuf, le jardin du Grand Launay et la tour de Coat Liou sont susceptibles d'offrir des perceptions ponctuelles en direction du projet et présentent donc une sensibilité potentielle moyenne vis-à-vis de ce dernier.	MODÉRÉ	Préserver et valoriser la structure bocagère	
Contexte éolien	Disparité au sein de l'aire d'étude éloignée dans l'orientation et le type d'implantation des parcs. Au sein de l'aire d'étude rapprochée, les parcs éoliens sont d'avantage implantés suivant des lignes qui suivent les traits de force de la topographie.	FAIBLE	Favoriser une implantation du projet qui soit en accord avec le relief de la Zone d'Implantation Potentielle, soit selon une ligne d'orientation globale nord/sud parallèle au ruisseau qui traverse les zones 1 et 3 du projet	
Évolution des paysages	Le paysage a globalement très peu subi de transformations majeures. Quelques modifications locales sont à noter : constructions de nouveaux bâtiments agricoles (des bâtiments d'élevage notamment), transformation des fermes, destruction de certaines haies. L'apparition du motif éolien a peu modifié le paysage autour de la ZIP.	FORT	Préserver et valoriser les structures du paysage actuel (bocage notamment)	
	L'accompagnement vers la création de parc éolien est un enjeu majeur dans ce paysage à l'identité bocagère pour que cette évolution ne se soit pas perçue comme une dégradation du paysage mais qu'elle donne l'image d'un territoire engagé pour le développement durable.			
Sites patrimoniaux remarquables	Potentielle covisibilité indirecte entre la silhouette de Quintin et la zone de projet au niveau des parties hautes du coteau sud du bourg.	MODÉRÉ	Préserver et valoriser la structure bocagère	
Sites inscrits et classés	Les sites inscrits de la forêt de l'Hermitage-Lorge, de l'étang de Bosméléac et de la vallée du Daoulas offrent potentiellement quelques perceptions lointaines ainsi que quelques covisibilités avec le projet.	FAIBLE	Prendre en compte la bonne insertion paysagère du projet depuis les monuments à enjeux.	
Monuments historiques	Font l'objet d'une sensibilité forte vis-à-vis du projet : <ul style="list-style-type: none"> - L'abbaye de Coatmalouen - Le menhir de Crech'Ogel - Le menhir christianisé 	FORT	Adapter l'implantation pour ne pas concurrencer de façon significative la perception d'un monument. Éviter tout phénomène de rupture d'échelle impactant de façon significative la qualité paysagère des éléments patrimoniaux à enjeux. Éviter une implantation dans la partie ouest de la zone 2 de la ZIP, de manière à observer un éloignement par rapport à l'abbaye	
	Font l'objet d'une sensibilité modérée vis-à-vis du projet : <ul style="list-style-type: none"> - Le tumulus et le menhir de Keranhouët - Le menhir de Botudo - La croix de Kerléouret 	MODÉRÉ	Adapter l'implantation pour ne pas concurrencer de façon significative la perception d'un monument. Éviter tout phénomène de rupture d'échelle impactant de façon significative la qualité paysagère des éléments patrimoniaux à enjeux.	



N

- Zone d'implantation potentielle des éoliennes
- Aire d'étude immédiate

Enjeux patrimoniaux et paysagers:

Sensibilité des hameaux proches:

- Très forte
- Forte
- Modérée
- Faible

Sensibilité des axes de communication:

- Très forte
- Forte
- Modérée
- Faible

Sensibilité des monuments historiques:

- Forte
- Modérée

Sensibilité des lieux touristiques:

- Forte
- Modérée

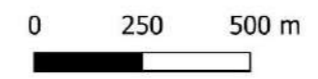
Enjeux du milieu humain:

- Recul d'une hauteur d'éolienne (route de cat.A)
- Recul d'une longueur de pôle (route de cat.B)
- Zone grevée par le recul de 500 m aux habitations
- Faisceau Bouygues
- Faisceau SFR
- Recul au faisceau Bouygues
- ICPE (élevage)

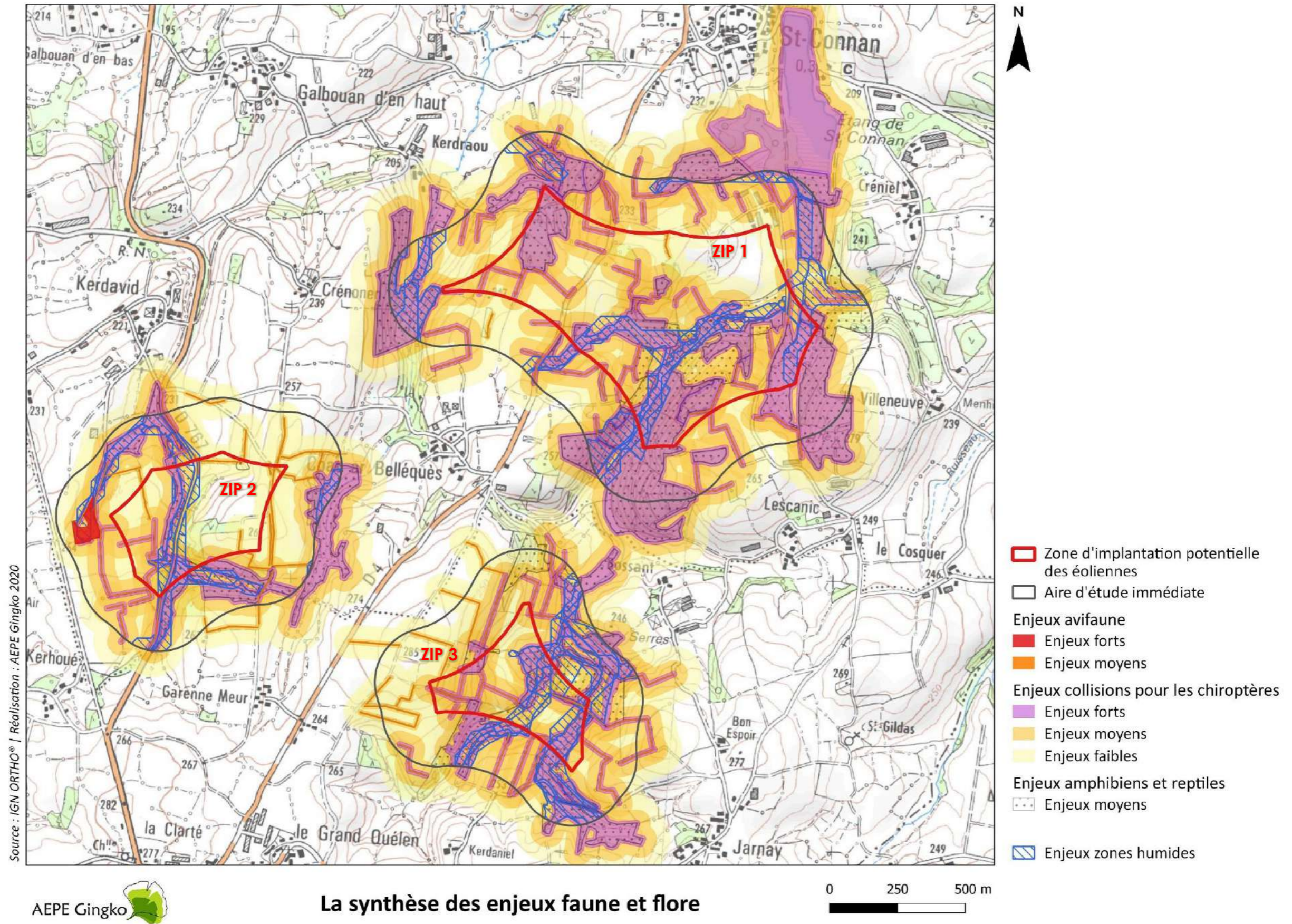
Source : IGN ORTHO® | Réalisation : AEPE Gingko 2020



La synthèse des enjeux paysagers et des servitudes techniques sur l'aire d'étude immédiate



Carte 148 : la synthèse des enjeux paysagers et des servitudes sur la zone d'implantation potentielle des éoliennes



Carte 149 : la synthèse des enjeux faune et flore sur la zone d'implantation potentielle des éoliennes

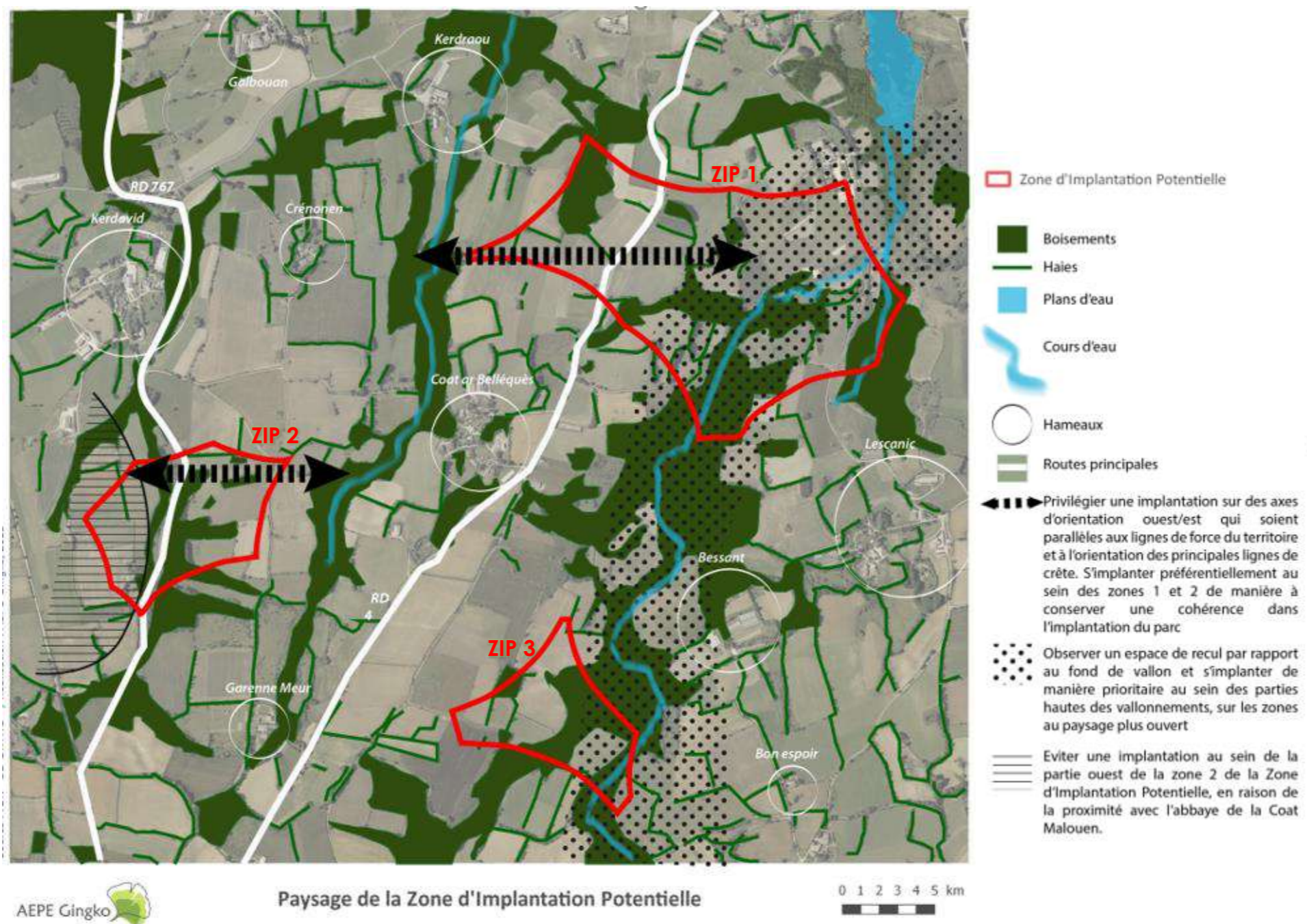
Au final, les enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement induisent les recommandations suivantes pour l'élaboration d'un projet de moindre impact sur l'environnement et le paysage :

RECOMMANDATIONS PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

- Choix d'une implantation s'appuyant sur les éléments structurants du paysage
- Lisibilité du parc éolien projeté dans le paysage et cohérence avec la topographie locale
- Préservation des structures végétales en place
- Minimisation de l'impact sur la zone d'implantation potentielle
- Prise en compte des enjeux et des sensibilités paysagères
- Prise en compte des enjeux et des sensibilités patrimoniales

RECOMMANDATIONS D'OPTIMISATION

- Optimiser l'implantation d'éoliennes pour rechercher un rendement énergétique maximum et valoriser la ressource en vent.



Carte 150 : Paysage de la zone d'implantation potentielle

RECOMMANDATIONS D'ÉVITEMENT

- Éviter les aménagements sur les secteurs présentant des pentes importantes
- Éviter les aménagements sur ou à proximité de ces écoulements de façon à préserver le milieu, le bon écoulement des eaux, et veiller à éviter tout risque de pollution
- Prendre en considération les enjeux liés à la nappe pour éviter toute pollution
- Éviter la destruction des cours d'eau
- Éviter la destruction des haies arbustives
- Éviter la destruction des boisements et des haies arborées
- Éviter la destruction des cultures
- Éviter la destruction des prairies
- Éviter la destruction des vieux arbres (haie multistrate ou arborée) et des bosquets
- Éviter la destruction des corridors principaux : haies multistrates connectées, lisière de bosquet
- Éviter la destruction des corridors secondaires
- Éviter la destruction des plans d'eau
- Éviter la destruction des mares prairiales, prairies humides et fonds de vallée humides
- Éviter la destruction des zones de lisières de haies, de boisements ainsi que les zones boisées clairsemées, les landes ou prairies humides (bien exposées au soleil)
- Respecter un recul maximal de toute construction à usage d'habitation et zones destinées à l'habitat
- Respecter les seuils d'émergences réglementaires en matière d'acoustique
- Obtenir un accord préalable avec les propriétaires et exploitants des parcelles agricoles le plus en amont possible afin de rechercher les secteurs d'implantations les plus adaptés à la cohabitation de l'activité agricole et l'implantation d'éoliennes
- Limiter les emprises des aménagements sur les parcelles cultivées, et faire en sorte d'assurer une bonne cohérence des aménagements avec les besoins de l'activité agricole"
- Prendre en compte les éventuelles recommandations de l'étude de dangers
- Aucune éolienne ne sera implantée dans la zone grevée par le recul
- Aucune éolienne ne devra dépasser le plafond aérien de 431 m NGF
- Les pales des éoliennes ne devront pas, dans la mesure du possible, couper les faisceaux hertziens
- Les éoliennes devront être implantées à une distance d'une hauteur totale d'éolienne par rapport à la D767 (cat A) et d'une longueur de pôle par rapport à la D4 (cat B)
- L'implantation des éoliennes ne devra pas détériorer le réseau ENEDIS
- L'implantation des éoliennes ne devra pas détériorer le réseau AEP

RECOMMANDATIONS DE RÉDUCTION

- En cas d'aménagements en secteurs pentus, tenir compte de la pente pour l'orientation des plateformes afin de limiter le risque de ruissellement et d'érosion, le cas échéant
- Limiter les aménagements sur ou à proximité de ces écoulements de façon à préserver le milieu, le bon écoulement des eaux, et veiller à éviter tout risque de pollution
- Limiter la destruction des cours d'eau
- Limiter la destruction des haies arbustives
- Limiter la destruction des boisements et des haies arborées
- Limiter la destruction des cultures
- Limiter la destruction des prairies
- Limiter la destruction des vieux arbres (haie multistrate ou arborée) et des bosquets
- Limiter la destruction des corridors principaux : haies multistrates connectées, lisière de bosquet
- Limiter la destruction des corridors secondaires
- Limiter la destruction des prairies, plans d'eau
- Limiter la destruction des mares prairiales, prairies humides et fonds de vallée humides
- Limiter la destruction des zones de lisières de haies, de boisements ainsi que les zones boisées clairsemées, les landes ou prairies humides (bien exposées au soleil)
- Respecter le recul réglementaire de 500 m de toute construction à usage d'habitation et zones destinées à l'habitation
- Mettre en place un plan de bridage acoustique afin de correspondre aux exigences réglementaires
- Minimiser les emprises des aménagements sur les parcelles cultivées, de façon à avoir la meilleure compatibilité d'usages